

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMMISSION LOCALE DE L'EAU / CELLULE D'ANIMATION



BILAN D'ACTIVITES ANNEE 2013 PERSPECTIVES 2014

Présenté et approuvé en séance plénière le 21 octobre 2014



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Avec la participation financière de :



Région
Rhône-Alpes



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte	4
☞ <i>Présentation du territoire</i>	4
☞ <i>Masses d'eau concernées</i>	5
☞ <i>Les instances de concertations du SAGE.....</i>	7
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	7
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	7
☞ <i>Les Commissions thématiques et géographiques.....</i>	8
☞ <i>La structure porteuse :</i>	8
☞ <i>Présentation</i>	8
☞ <i>Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :.....</i>	9
II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	9
☞ <i>Rappel des étapes validées et à venir :</i>	9
☞ <i>Synthèses des études menées en 2013 :.....</i>	10
☞ <i>Les scénarios contrastés :.....</i>	10
☞ <i>La Stratégie:</i>	11
☞ <i>L'inventaire des ouvrages transversaux :</i>	13
III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU	13
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	13
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	16
☞ <i>Résumé des avis de la CLE ou du bureau.....</i>	17
☞ <i>Les commissions de concertation</i>	17
VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE.....	18
☞ <i>Les missions techniques de l'animatrice :</i>	18
☞ <i>Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :.....</i>	19
☞ <i>Suivis administratif et financier :.....</i>	19
☞ <i>Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :</i>	20
☞ <i>Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :</i>	20
☞ <i>Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :.....</i>	20
☞ <i>Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :.....</i>	21
☞ <i>Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier» :.....</i>	21
☞ <i>Appui aux initiatives locales :</i>	22
☞ <i>Suivi de la qualité des eaux de baignade :</i>	22
☞ <i>Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :</i>	23
V. INFORMATION / COMMUNICATION.....	23

☛ Communication :	23
☛ La lettre du SAGE 2013 :	23
☛ Articles de presse :	24
☛ Intervention scolaire :	24
☛ Site internet :	24
☛ Sensibilisation :	25
☛ Animations hors et durant le temps scolaires :	25
☛ Sensibilisation :	25
VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES	26
☛ Planning prévisionnel 2013-2015 :	28

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte

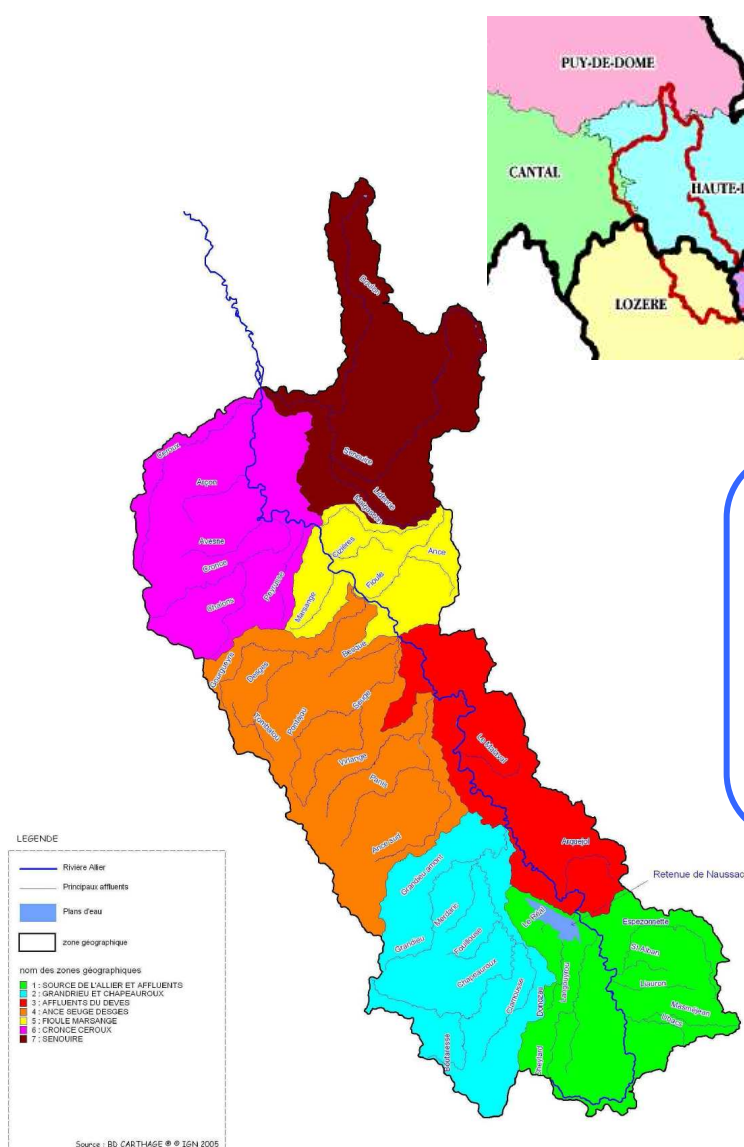
👉 Présentation du territoire

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et du Territoire (SMAT) du Haut-Allier porte depuis 2005 un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de planification de la politique locale de l'eau.

L'objectif d'un SAGE est de concilier le développement économique local avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne qui fixe les orientations fondamentales pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin hydrographique de la Loire.

Le SDAGE Loire-Bretagne a désigné le Haut-Allier (des sources de l'Allier jusqu'à sa confluence avec la Senouire à Vieille Brioude) comme unité hydrographique cohérente (n°38).

Les principales informations relatives au SAGE du Haut-Allier sont rappelées ci-dessous :



5 départements : Haute-Loire, Lozère, Cantal, Ardèche et Puy-de-Dôme

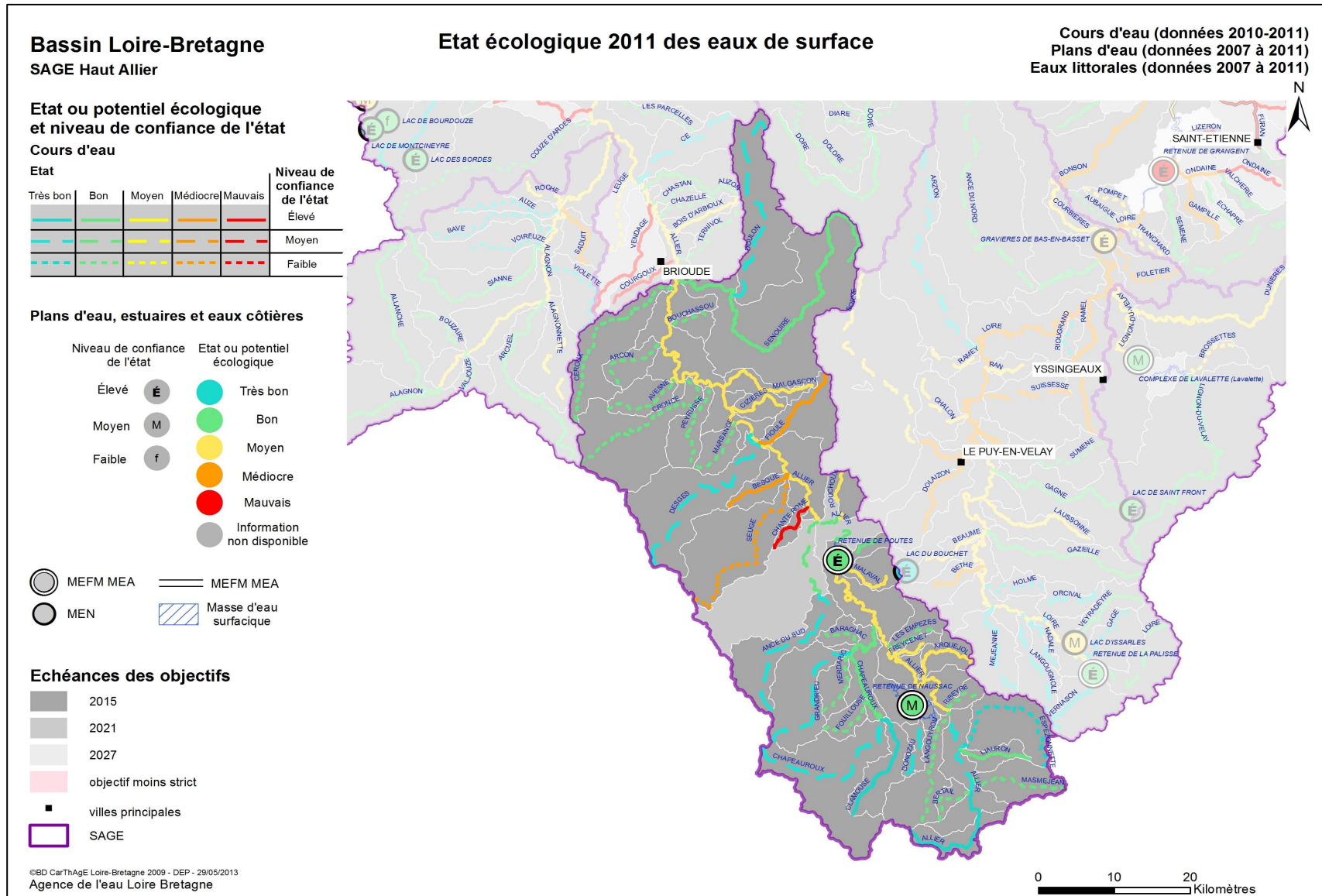
3 régions : Auvergne, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes

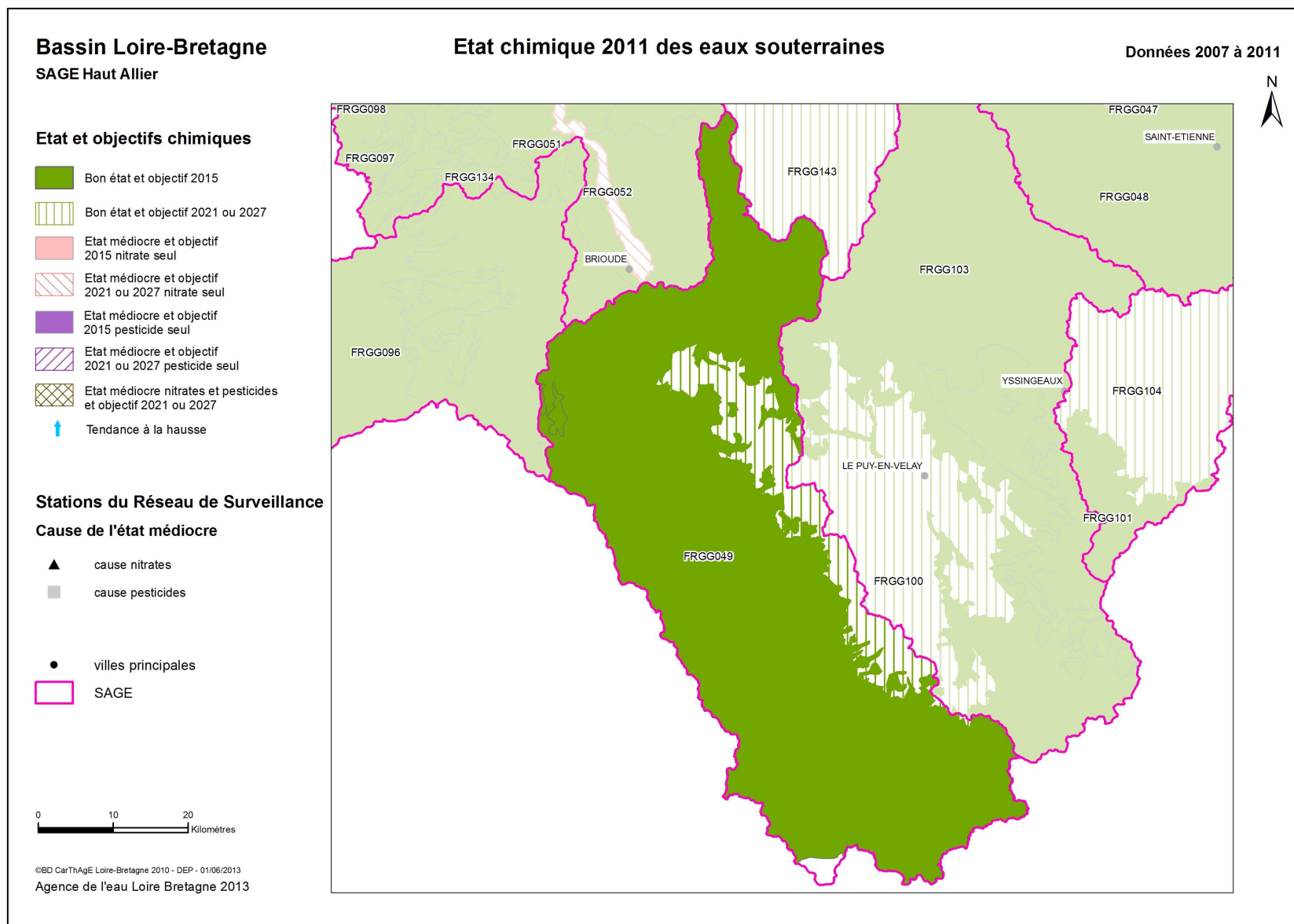
Superficie : 2680km², 165 communes

Population : environ 45 300 habitants

Périmètre : des Sources de l'Allier en Lozère jusqu'à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille Brioude

Masses d'eau concernées





Les instances de concertations du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

L'organe décisionnel du SAGE est la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 10 mars 2012, du 1^e juin 2011 et du 20 janvier 2012.

Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013.

La CLE est composée de 44 membres repartis comme suit :

- 11 représentants des Usagers
- 11 représentants de l'Etat
- 22 représentants des Collectivités Territoriales

Depuis le 25 avril 2013, M. Franck NOEL-BARON, représentant du SMAT du Haut-Allier, et M. Francis ROME, Maire de Blassac, ont respectivement été élus Président et Vice-président de la CLE. Durant cette réunion, l'élargissement du bureau à 16 membres a été validé et acté dans les règles de fonctionnement de la CLE.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations.

Il est composé de 16 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Composition du bureau de la CLE :

Les représentants des usagers :

M. le représentant d'EDF
M. le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
M. le représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire
M. le représentant de France Hydro-électricité

Les représentants de l'Etat :

M. le représentant de l'ONEMA
M. le représentant de la DDT de la Haute-Loire
M. le représentant de la DDT de la Lozère
M. le représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les représentants des Collectivités Territoriales

M. NOEL-BARON, Président de la CLE
M. ROME, Vice-président de la CLE
M. RAVAT, Maire de Monistrol d'Allier
M. BRUN, Maire de Fontannes
M. POMMAREL, Conseiller Régional d'Auvergne
M. ARCHER, Maire de Saint Haon
M. BRUNEL, Maire de Rauret
M. PALPACUER, Conseil Général de la Lozère

↳ **Les Commissions thématiques et géographiques**

Quatre commissions thématiques ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration du SAGE. Ces quatre commissions thématiques sont les suivantes :

- Eau et Biodiversité, présidée par M. Patrick Martin, Directeur du CNSS
- Eau et Cadre de Vie, présidée par M. Hervé Pichon, représentant du Groupement des Sports d'Eau Vive
- Gestion quantitative de la ressource, présidée par M. Pierre Pommarel, Conseiller Régional d'Auvergne
- Amélioration de la qualité de l'eau, présidée par M. Francis Rome, Maire de Blassac

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE plus des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques :

- Sources de l'Allier
- Monts de la Margeride
- Bassin du Langeadois

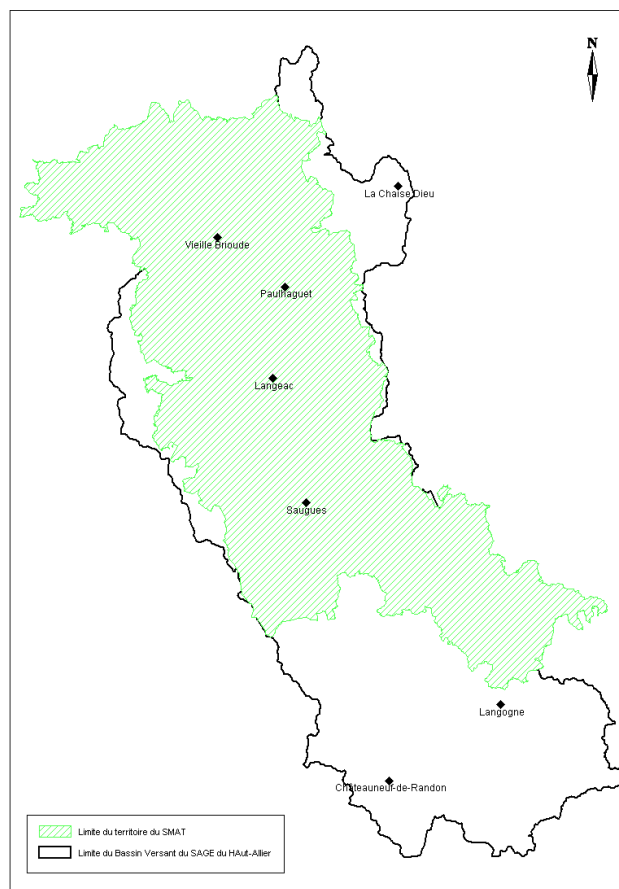
Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

↳ **La structure porteuse :**

↳ **Présentation**

Créé en 1984, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier rassemble aujourd'hui 114 Communes (par l'adhésion de leurs Communautés de communes) du département de la Haute-Loire. Le SMAT a orienté très rapidement ses missions vers le développement durable, en fondant ses projets sur un environnement de haute qualité. C'est ainsi qu'il a construit la Salmoniculture du Haut-Allier, qu'il a accompagné la création du Conservatoire National du Saumon Sauvage, qu'il anime la réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Haut-Allier, qu'il porte un Pays d'Art et d'Histoire, qu'il pilote la mise en place d'un réseau Natura 2000 sur son territoire et qu'il est à l'origine du projet de Parc Naturel Régional Sources et Gorges de l'Allier.

La cartographie ci-contre présente le territoire du SMAT (en vert) et les limites du bassin versant du SAGE du Haut-Allier (en noir).



↳ **Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :**

Afin d'assurer l'élaboration et l'animation de la procédure, le SMAT met à disposition de la Commission locale de l'Eau, un animateur.

Depuis mars 2011, Aude Lagaly occupe ce poste à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP), en CDD.

Elle est épaulée par le secrétariat du SMAT pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique et par le service administratif pour la comptabilité à hauteur de :

- 0.13 ETP pour la comptabilité et l'administratif
- 0.05 ETP pour le secrétariat

Le SMAT apporte un autofinancement qui correspond à 20% de la somme totale des dépenses.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

↳ **Rappel des étapes validées et à venir :**

Le SAGE du Haut-Allier est en actuellement en phase d'élaboration.

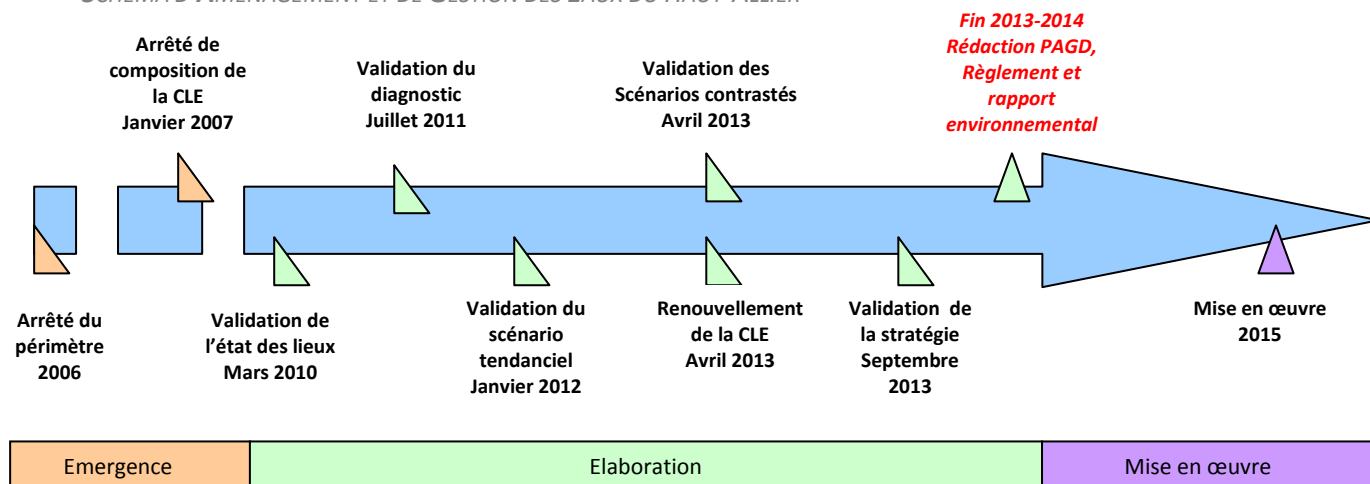
L'état des lieux et le diagnostic (de la ressource en eau/milieus aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

Le scénario tendanciel s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment, ne seraient pas tous satisfaits.

Les scénarios contrastés ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, **la stratégie** du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

La frise ci-dessous reprend les principales étapes passées et à venir de la procédure.



👉 Synthèses des études menées en 2013 :

Les paragraphes ci-dessous présentent les principales étapes de réalisation de l'étude « scénarios contrastés et choix de la stratégie », validée en septembre 2013.

Le renouvellement de la CLE en début d'année a engendré un léger retard dans le calendrier initialement prévu.

👉 Les scénarios contrastés :

A partir du travail réalisé lors du diagnostic et du scénario tendanciel, trois scénarios d'ambitions différentes ont été élaborés. Pour chacun de ces scénarios, des grands objectifs ainsi que des pistes d'action à mener ont été identifiés.

Après l'intégration des remarques formulées par les membres du bureau lors de la réunion de février, les trois scénarios contrastés ont été proposés et validés à l'unanimité lors de la CLE du 25 avril 2013. *(Il est important de préciser que les membres de la CLE ont souhaité que les chiffrages, réalisés dans le cadre de l'évaluation économique des scénarios, n'apparaissent pas à cette étape de la procédure).*

La logique globale et les chantiers principaux de chacun des trois scénarios sont présentés ci-dessous :

- **Scénario 1** = « Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et améliore la gouvernance locale », avec pour chantiers principaux :
 - La résorption des points noirs de pollution ;
 - La protection des captages ;
 - L'équilibre quantitatif en étiage ;
 - La restauration de la continuité écologique ;
 - L'acquisition des connaissances.
- **Scénario 2** = « Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources en eau et les milieux aquatiques », avec pour chantiers principaux :
 - L'optimisation des systèmes d'assainissement ;
 - Les économies d'eau ;

- La préservation et la gestion des zones humides ;
 - La restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau.
- **Scénario 3** = « Un SAGE ambitieux qui vise l'excellence de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur les menaces dormantes et qui contribue à réduire la vulnérabilité aux inondations », avec pour chantiers principaux :
- L'abandon du désherbage chimique ;
 - Les polluants émergents ;
 - La menace des espèces invasives ;
 - Le risque inondation ;
 - L'évolution des choix cultureux.

Les items présentés au niveau du scénario 2 sont ceux spécifiques à ce scénario et viennent s'ajouter à ceux prévus dans le scénario 1. Il en est de même pour le rapport entre le scénario 3 et le 2.

↳ **La Stratégie:**

Dédiée à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à la préservation des milieux aquatiques, la stratégie du SAGE Haut-Allier ne se veut pas pour autant déconnectée de son contexte socio-économique. Elle cherche donc à concilier qualité écologique du Haut-Allier et maintien des activités humaines du bassin versant.

La stratégie du SAGE fait appel à de nombreux leviers permettant d'agir en faveur des quatre thématiques de base liées aux ressources en eau (Qualité, Quantité, Milieux Aquatiques et Inondation), et accorde une place transversale et prépondérante à la gouvernance, afin d'assurer une cohérence et efficacité d'intervention sur le territoire.

Les grandes lignes de la stratégie du SAGE du Haut-Allier sont présentées ci-dessous, par grand-objectifs:

« Organiser une gouvernance concertée et propice à la mise en œuvre du SAGE » :

La stratégie de gouvernance retenue par la CLE occupe une place centrale dans la future mise en œuvre du SAGE ; elle sera essentielle pour faire vivre ce schéma et le rendre efficace sur le territoire. Pour ce faire, trois axes seront explorés :

- l'approfondissement des connaissances sur l'état des ressources et des milieux aquatiques,
- la communication autour de l'outil SAGE et sur les données générées,
- la garantie d'une cohérence entre les acteurs permettant un portage efficace du SAGE et de ses dispositions.

« Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines » :

La qualité des ressources en eau comporte un double enjeu : sanitaire, pour le bien être des populations consommatrices d'eau, et écologique pour la richesse des milieux aquatiques.

La stratégie arrêtée pour cet objectif est ambitieuse puisqu'elle vise à atteindre, voire dépasser, le bon état des eaux fixé par la Directive Cadre Européenne, d'une part pour

satisfaire aux exigences biologiques des espèces remarquables, mais également pour pérenniser les usages de l'eau. Ainsi trois axes de travail seront à approfondir en priorité : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à usage non agricole, réduire l'impact des systèmes d'assainissements domestiques et industriels, et enfin réduire l'impact des pratiques agricoles sur les milieux aquatiques.

L'amélioration de la qualité de l'eau potable est également un point incontournable de la stratégie qui propose de mieux protéger les captages d'eau potable et d'améliorer les connaissances sur les polluants émergents tels que les perturbateurs endocriniens.

« Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides »:

La gestion quantitative des ressources en eau est primordiale à la fois pour la satisfaction des usages (actuels et futurs) et pour la qualité des milieux aquatiques. La stratégie liée à ce grand objectif est de mettre en place un schéma de gestion de la nappe souterraine du Devès et d'inciter les communes à améliorer la performance de leurs réseaux d'eau. Elle préconise également d'organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages. Cela passe par la définition des volumes prélevables sur les affluents de l'Allier présentant une vulnérabilité à l'étiage, et également par la mise en place d'un organisme unique voué à la gestion collective des prélèvements agricoles. Durant la période estivale, une meilleure concertation entre les acteurs du territoire (prestataires touristiques, EDF, EPL...) serait à envisager pour limiter les conflits d'usage sur l'axe Allier.

Dans une logique à plus long terme, la stratégie prévoit d'inciter les particuliers, les industriels et les collectivités aux économies d'eau, et d'accompagner le secteur agricole dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau.

« Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité »:

La stratégie définie est encore une fois ambitieuse puisque qu'elle préconise la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique, notamment sur les grands axes de migration piscicole, avec une volonté particulière d'affirmer le potentiel salmonicole du territoire. Elle vise également à renforcer la richesse faunistique et floristique du territoire en protégeant les zones humides et les têtes de bassin versant, milieux aux potentialités écologiques et hydrologiques remarquables, et en mesurant la menace que représentent les espèces envahissantes.

En partenariat avec les secteurs d'activités concernés (forestier, agricole ou touristique), des programmes d'actions permettant de limiter l'enrésinement et l'ensablement, de restaurer la ripisylve et mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau seront à mettre en place pour préserver les milieux aquatiques.

« Maintenir la culture du risque de crue »:

Le territoire du Haut-Allier a su conserver son savoir-vivre aux côtés des cours d'eau. La stratégie consiste à entretenir cette culture du risque inondation en sensibilisant continuellement la population à l'existence du risque de crue et aux systèmes d'alerte. Pour autant, le besoin de réduire la vulnérabilité du territoire n'est pas ignoré. Ainsi, la stratégie mobilise des leviers complémentaires à ceux prescrits par la réglementation, permettant de protéger la population. Elle préconise notamment l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde intercommunal à l'échelle du SAGE pour une gestion de crise harmonisée et

mutualisée, l'identification d'aménagement du bâti existant pour les zones urbanisées inondables ou encore une meilleure gestion des milieux agricoles et naturels pouvant contribuer à l'écrêtement des crues.

↳ **L'inventaire des ouvrages transversaux :**

Pour compléter l'inventaire relatif aux ouvrages hydrauliques, l'animatrice du SAGE, avec l'aide du service départemental de l'ONEMA Haute-Loire, a prospecté en 2013, la partie aval de la Fioule (1 journée de terrain). Le linéaire principal de la masse d'eau « Trinité » a également été prospecté en partie (1 journée de terrain). Une dizaine d'ouvrages ont été ajoutés à la base de données ouvrage du SAGE et seront intégrés dans la base nationale ROE (« Référentiel des Obstacles à l'Écoulement ») de l'ONEMA.

Plusieurs vérifications de données (hauteur de chute et largeur d'ouvrages) ont également été réalisées sur l'Avesne et l'Arçon (1/2 journée de terrain), affluents rive gauche de l'Allier.



III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU

↳ **La Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie **trois fois** en 2013.

◆ Réunion du 24 janvier 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 16 étaient présents (6 élus, 5 représentants de l'Etat et 5 usagers) et 11 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation et validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE
- Présentation de l'étude 3P Allier et des résultats propres au bassin du Haut-Allier

- Présentation de la procédure et du calendrier de travail pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont **validé à l'unanimité le rapport d'activités pour l'année 2012** et ont pris connaissance des résultats de l'étude 3P Allier et des améliorations à apporter sur le bassin versant du Haut-Allier pour lutter contre le risque inondation. Les membres de la CLE ont également été amenés à se positionner sur les « **Questions importantes** » (principaux problèmes à régler par le SDAGE à travers des objectifs et des orientations fondamentales). Après analyses de ces dernières et des orientations proposées, les membres de la CLE ont **validé l'ensemble des éléments en lien avec cette consultation**. Cependant, des interrogations ont été formulées quant aux calendriers du SAGE du Haut-Allier et celui de la révision du SDAGE.

[☞ Délibération n°2013-01](#) : Validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE et de la cellule d'animation

[☞ Délibération n°2013-02](#) : Avis favorable sur les Questions importantes, le calendrier et le programme pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

◆ Réunion du 25 avril 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 22 membres étaient présents (7 élus, 7 représentants de l'Etat, 8 usagers), et 12 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 34 droits de vote (le quorum au 2/3 est atteint). L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Président
- Election du Vice-président
- Election du bureau
- Présentation et validations des modifications du règlement intérieur
- Présentation et validation des scénarios contrastés

Une partie de la réunion fut consacrée à **l'installation du Président, du Vice-président et au renouvellement des membres du bureau**. Profitant du taux de participation plus élevé que d'ordinaire, des **modifications ont été apportées au règlement intérieur de la CLE**, notamment sur la composition de la CLE (suppression des suppléants, désignation nominative pour le collège des représentants des collectivités territoriales,...) mais aussi sur le nombre de représentant de la CLE au sein du bureau (passage de 12 à 16 membres).

Un article a également été ajouté en ce qui concerne les avis de la CLE sur les différents dossiers qui lui sont soumis. Désormais, la CLE peut donner délégation à son bureau pour étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis.

En seconde partie de séance, les membres de la CLE ont assisté à la présentation des scénarios contrastés et ont échangé sur le contenu de ces derniers. A l'issue des discussions, **les scénarios contrastés ont été validés à l'unanimité**.

[☞ Délibération n°2013-03](#) : Election du Président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-04](#) : Election du Vice-président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-05](#) : Election des membres du bureau

☞ Délibération n°2013-06 : Modifications des règles de fonctionnement de la CLE

☞ Délibération n°2013-07 : Validation des scénarios contrastés du SAGE

◆ Réunion du 06 septembre 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 21 membres étaient présents (8 élus, 6 représentants de l'Etat, 7 usagers), et 6 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote. L'ordre du jour était le suivant :

- Point d'information sur les avis rendus par le bureau de la CLE
- Présentation pour validation de la stratégie du SAGE
- Point d'information concernant le projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau.

Lors de cette réunion, l'ensemble des avis formulés par le bureau sur les projets suivants : PLAGEPOMI 2014-2019, PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère et sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, Pouzas et St Préjet (cf tableau des avis page 16) ont été exposés aux membres de la CLE.

Une grande partie de la réunion fut ensuite consacrée à la présentation de la stratégie élaborée pour le SAGE du Haut-Allier à partir des avis recueillis lors de la commission de concertation du 23 mai 2013 et du travail réalisé avec les membres du bureau. **La stratégie proposée fut validée à l'unanimité** par les membres de la CLE.

Enfin, une présentation, à titre informatif, **du projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau** a été réalisée. Au vu des réactions et des questionnements soulevés par cette thématique, **les membres de la CLE ont demandé à la DDT48 de saisir officiellement la CLE pour que celle-ci puisse rendre un avis après avoir pris connaissance du dossier.**



☞ Délibération n°2013-08 : Validation de la stratégie du SAGE



A l'issue de la réunion, la cellule d'animation, en partenariat avec l'Etablissement Public Loire, a proposé à l'ensemble des membres de la CLE, une visite guidée des différents ouvrages relatifs à la retenue de Naussac :

- le barrage de Naussac,
- l'usine de pompage-turbinage,
- le barrage de la prise d'eau du Chapeauroux.

REMARQUE GENERALE SUR LA PARTICIPATION DES ELUS LORS DES REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU HAUT-ALLIER :

Malgré les nombreuses relances réalisées par la cellule d'animation en amont des réunions, on peut noter la faible participation des élus lors des séances plénières de la CLE (en moyenne 7 élus sur 22). Ceci provient, en partie, des distances de déplacement (Conseils Régionaux Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Ardèche), et/ou de la faible superficie de territoire concernée par le SAGE (Conseils Généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal).

Cette constatation est partagée par les autres acteurs qui remettent parfois en cause la représentativité des différents collègues.

☞ **Le bureau de la Commission Locale de l'Eau**

En 2013, le bureau de la CLE s'est réuni à **cinq reprises**.

◆ **Réunion du 28 février 2013**, (Paulhaguet, 43) avec 6 membres du bureau présents sur 12 et 3 agents techniques. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des scénarios contrastés
- Préparation de la CLE

◆ **Réunion du 6 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16 et un agent technique. L'ordre du jour était le suivant :

- Synthèse des résultats de la commission de concertation du 23 mai 2013 et proposition d'une stratégie (retour sur les points ayant fait polémique) :
- Consultation de la CLE sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, de Saint Préjet et de Pouzas
- Point d'information et discussion autour du programme de suivi et la fréquence des mesures de qualité dans et à proximité de la retenue de Naussac
- Points divers

◆ **Réunion du 25 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16. Ce bureau était entièrement consacré à la présentation du projet de stratégie du SAGE et du chiffrage économique qui s'y rattache.

◆ **Réunion du 17 juillet 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère pour avis
- Présentation du projet de PLAGEPOMI pour avis
- Présentation pour validation du cahier des clauses techniques particulières pour la phase de rédaction des produits du SAGE (PAGD, règlement, évaluation environnementale, validation juridique)

◆ **Réunion du 07 novembre 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique pour avis.
- Présentation du projet de SRCE Rhône-Alpes pour avis
- Présentation du projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac pour avis
- Présentation du contenu de la lettre du SAGE 2013

☞ Résumé des avis de la CLE ou du bureau

En 2013, la CLE et/ou le bureau a rendu plusieurs avis, présentés dans le tableau ci-dessous :

	Structure	Projet	Date de rendu de l'avis	Avis du bureau de la CLE ou de la CLE
1	Agence de l'Eau Loire Bretagne	« Questions importantes » et calendrier pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne	30/01/2013	Favorable
2	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, St Préjet et Pouzas	06/06/2013	Favorable
3	Préfecture de la Lozère	Projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère	17/07/2013	Favorable
4	Préfecture de Loire-Atlantique	Projet de PLAGEPOMI	17/07/2013	Favorable avec réserves
5	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique	08/11/2013	Favorable
6	Préfecture de la Région Rhône-Alpes	Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Rhône-Alpes	08/11/2013	Favorable
7	Préfecture de la Lozère	Projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac	08/11/2013	Favorable avec réserves

☞ Les commissions de concertation

Pour aboutir au choix de la stratégie, une consultation des acteurs de l'eau a été envisagée à travers un **atelier de concertation**, rassemblant les membres de la CLE et d'autres acteurs du territoire concernés par la problématique de l'eau. Cette commission globale s'est réunie le 23 mai 2013 à Grandrieu (48). Les différents scénarios y ont été présentés. Dans un second temps, un **travail participatif** permettant de recueillir les avis de chacun des acteurs concernant la stratégie à adopter pour le SAGE a été proposé.

A l'issue des discussions et des votes, la stratégie qui s'est dessinée, s'orientait globalement vers le scénario 2 avec quelques modifications.

A partir de cela, un premier projet de stratégie a été proposé aux membres du bureau lors de la réunion de juin. Après intégration de leurs remarques, la stratégie a été proposée et validée à l'unanimité en CLE du 6 septembre.



VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

↳ Les missions techniques de l'animatrice :

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice a été chargée pour 2013 :

- **D'élaborer le cahier des charges** de l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE » ;
- **D'informer les membres de la CLE** sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques (questions importantes pour la révision du SDAGE, projet du PLAGEPOMI...) ;
- **De corriger, de compléter et de co-rédiger l'ensemble des documents produits par les bureaux d'études** pour l'élaboration des rapports « Scénarios contrastés » et « Stratégie du SAGE » (réunions de travail avec le bureau d'étude, explication des particularités du territoire, avis critique sur les documents proposés, reformulation, orientation, ajout des remarques d'acteurs,...) ;
- **De continuer le recensement des ouvrages hydrauliques**, en partenariat avec les services de l'ONEMA (SD43). Dans ce cadre, l'animatrice a effectué quatre journées de prospection de terrain, puis a complété la base de données créée en 2011 ;
- **De réaliser la mise à jour du SIG** : inventaires des ouvrages, frayères, plans d'eau... ;
- **De participer à la réactualisation des données relatives aux masses d'eau dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne**. Pour ce faire, l'animatrice a organisé des réunions de travail avec les fédérations de pêche des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche pour compléter au mieux le tableau sur les Risques de Non Atteintes des Objectifs Ecologiques des masses d'eau. Ces informations ont ensuite été croisées avec les données fournies par les DDT et l'ONEMA, ce qui a permis d'affiner au mieux le diagnostic pour chaque masse d'eau.
- **De relayer les problématiques locales au niveau du bassin Loire-Bretagne**, à travers des questionnaires techniques concernant la ressource en eau (Questionnaire sur la DOE en Loire-Bretagne, sur le PNA Loutre,...).

L'animatrice doit organiser et gérer l'animation de la CLE, du bureau de la CLE avec pour principales missions :

- **La préparation technique et logistique des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **L'animation des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **Le secrétariat de la CLE et du bureau** : courriers, rédaction et transmission des comptes-rendus de réunion et des délibérations ;
- **L'organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement ;
- **La présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours**, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état ;
- En collaboration avec les services de l'état, la **préparation pour le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau** ;

- La **préparation des avis consultatifs** formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- La **réalisation du bilan d'activités annuel** de la CLE.

L'animatrice a également pour mission de préparer et d'animer les réunions de concertation utiles à l'élaboration du SAGE :

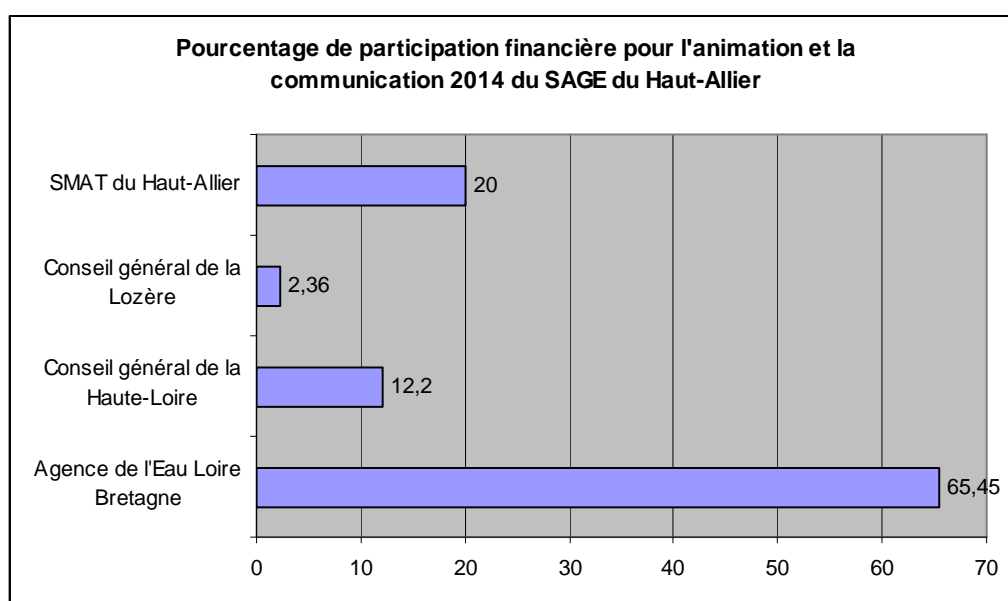
- **Organisation et secrétariat des réunions** de concertation ;
- **Préparation des réunions** : mise en place de méthodologie d'animation des réunions, préparation des supports utiles à la concertation (panneaux, cartographies...) ;
- **Organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques ;
- **Animation des ateliers de travail** (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...).

☞ **Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :**

Durant l'année 2013, l'animatrice du SAGE a réalisé les fonctions administratives suivantes :

☞ **Suivis administratif et financier :**

Chaque année, l'animatrice établit un plan de financement pour l'animation et la communication du SAGE du Haut-Allier. (*La nature des dépenses est détaillée dans le paragraphe VII*). Différents acteurs sont sollicités pour subventionner ces missions, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou encore les différentes collectivités territoriales situées dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier. Pour les plans de financement établis en 2013, le SMAT a pris en compte les modalités de subventionnement du 10^e programme de l'Agence de l'Eau. Le graphique ci-dessous présente les taux de participation de chaque co-financeur pour le financement de l'animation et la communication du SAGE (calculés au prorata de la superficie du territoire concerné par le SAGE du Haut-Allier).



L'animatrice a également pour mission de monter les dossiers de demande de subvention et de les envoyer aux différents co-financeurs. Pour l'animation et la communication de l'année 2014, les demandes de subvention ont été adressées en septembre 2013.

Il en est de même pour les demandes de subvention liées aux études du SAGE. Ainsi en 2013, l'animatrice a réalisé et suivi les dossiers de demande de subvention pour l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE (PAGD, règlement et évaluation environnementale ».

↳ **Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :**

Chaque année la cellule d'animation du SAGE réalise une lettre d'information à destination d'un large public.

Afin de choisir le prestataire en charge de l'impression, l'animatrice met en place une consultation auprès de plusieurs entreprises, afin de connaître les tarifs et conditions de chacun (montant total inférieur à 4000€). Le choix du candidat est principalement basé sur le coût total de la prestation.

Pour l'impression de la lettre d'information 2013, l'entreprise Phil'Print a été retenue.

↳ **Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :**

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice suit et contribue aux opérations portées par les acteurs du bassin :

↳ **Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :**

- Réunions du Comité de pilotage de l'étude « Diagnostic préalable à la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages de l'Allier, du Grandrieu et du Chapeauroux en Lozère », organisées par l'Etablissement Public Loire les 16 janvier et 13 mai 2013 au barrage de Naussac ;
- Réunion du Comité de pilotage de l'étude « Volumes prélevables sur l'axe Allier », le 29 janvier 2013, à Lempdes, organisée par la DREAL Auvergne ;
- Réunions du Comité technique sur les ouvrages transversaux, organisées par la DDT 43 les 05 février et 17 décembre 2013 au Puy en Velay ;
- Journée « les Rencontres de l'Eau » sur les modalités du 10^e programme, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le 13 février 2013 à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité de pilotage pour la révision du Schéma Départemental des Carrières de Haute-Loire, les 14 février, 16 mai et 14 novembre 2013 au Puy en Velay, organisée par la DREAL Auvergne ;

- Réunions du Conseil Scientifique sur le Saumon les 28 et 29 mars, organisées par la DREAL de Bassin à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité pilotage du Contrat de Restauration des Zones Humides sur le bassin versant lozérien de l'Allier, organisée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature par la CEN Languedoc Roussillon, le 4 avril 2013 à Mende ;
- Réunion du comité technique de suivi de dévalaison du saumon, organisée par EDF et le CNSS, le 17 avril 2013 à Alleyras ;
- Réunion technique sur le RNAOE, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la DREAL Auvergne et l'ONEMA le 23 avril 2013 à Lempdes ; Trois réunions de préparation ont été organisées les 12, 17 et 19 avril, par l'animatrice du SAGE avec les techniciens des fédérations de pêche de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche en amont de cette réunion, pour croiser les différents points de vue sur les masses d'eau.
- Réunion du comité de pilotage du Contrat Restauration et Entretien du bassin versant de la Senouire, organisée à Paulhaguet le 21 mai 2013 par le SICALA ;
- Réunions d'atelier de travail sur la continuité écologique pour le SRCE Auvergne le 4 juillet et réunion de rendu le 28 novembre 2013 organisées par le Conseil régional d'Auvergne au Puy en Velay ;
- Réunion du comité de pilotage de l'Etude sur la Moule Perlière sur la Virlogeux, organisée le 25 juillet, à Langeac par la DREAL Auvergne ;
- Réunion technique sur le relèvement des débits réservés des barrages de St Préjet, Poutès et Pouzas, organisée le 9 septembre 2013 par la DREAL Auvergne à Clermont-Ferrand ;
- Colloque international « Des saumons et des hommes 2 », organisé le 10 octobre 2013 par SOS Loire Vivante à Brioude ;
- Réunion technique sur la ressource en eau, organisée par le SCOT du Velay le 24 octobre 2013 ;
- Réunion du comité local de suivi relatif au barrage de Poutès, organisée le 18 novembre 2013 par la DDT 43 au Puy en Velay ;
- Réunion relative à l'assainissement collectif et non collectif dans le département de la Haute-Loire, organisée le 4 décembre par la DDT 43 au Puy-en-Velay.

↳ **Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :**

- Rencontres des animateurs SAGE à Orléans les 29 et 30 mars 2013, organisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Comité Technique Territorial Allier Loire Amont, le 5 décembre 2013 à Lempdes, organisé par l'Agence de l'eau, la DREAL Auvergne et l'ONEMA.

↳ **Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier » :**

- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 24 janvier 2013 à la mairie de Langeac ;

- Réunion de travail du 04 février 2013 à Langeac ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 5 juillet 2013 à Monistrol d'Allier ;
- Réunion de travail du 27 août 2013 à la chambre d'agriculture de Saugues ;
- Réunion de travail du 16 septembre 2013 à la chambre d'agriculture de Langogne ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 27 septembre au Bouchet Saint Nicolas ;
- Réunion de présentation du projet de charte, le 4 novembre 2013 à Naussac ;
- Réunion technique avec les services de l'Etat concernant la thématique de l'eau dans la charte du PNR, le 20 novembre 2013 ;

☞ **Appui aux initiatives locales :**

↳ **Suivi de la qualité des eaux de baignade :**

Depuis plusieurs années, le SMAT en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, accompagne les communes dans la gestion de leur site de baignade, la réalisation de leur profil de baignade et l'application des recommandations qui en découlent.

Afin de limiter les risques sanitaires pour les baigneurs et de cibler les installations pouvant être source de pollution pour la rivière, une veille estivale a été mise en place en 2012.

Dans l'optique de renforcer cette action, et pour établir une gestion préventive sur l'ensemble des 7 sites de baignade en rivières du Haut-Allier, le SMAT a employé, sous la responsabilité de l'animatrice du SAGE, durant un mois et demi un saisonnier chargé de mener à bien les missions suivantes :

- Relevés de température eau + air, transparence de l'eau, pluviométrie,
- Observation de présence/absence d'algues, cyanobactéries, mousses, odeur,
- Relai entre les mairies et l'ARS en cas de résultats insuffisants (précipitations > 15mm/j, turbidité < 90cm), et proposition de prise d'arrêtés d'interdiction temporaire de baignade.
- Fréquentation des sites.

Afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ces actions, l'animatrice du SAGE, en partenariat avec l'ARS de la Haute-Loire, a organisé une réunion d'information à destination des élus possédant un site de baignade en rivière sur leur commune, le 3 juillet 2013. L'objectif de cette réunion était de sensibiliser les élus sur l'importance d'appliquer les recommandations inscrites dans leur profil de baignade, et de leur présenter le projet de veille estivale qui permettrait d'atteindre un bonne qualité des eaux de baignade sur l'ensemble de l'axe Allier, et répondrait ainsi à un des objectifs de qualité visés dans le SAGE.

Une seconde réunion avec les mêmes acteurs a ensuite été organisée en décembre 2013 pour dresser un bilan des actions menées et indiquer les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignade durant la saison estivale.

Cette action est mise en œuvre pour atteindre un des objectifs fixés par le SAGE du Haut-Allier : « Poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la qualité des eaux ».

↳ **Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :**

Le Conservatoire National du Saumon Sauvage déverse chaque année, plusieurs milliers de smolts et d'alevins sur l'axe Allier, dans un objectif de soutien de population de Saumon Atlantique, espèce emblématique du territoire. Dans ce cadre, l'animatrice est amenée à contrôler certains de ces déversements, d'une part pour vérifier l'exactitude du lieu de déversement et d'autre part pour vérifier le nombre d'individus déversés.

V. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2013, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE :

↳ **Communication :**

↳ **La lettre du SAGE 2013 :**

L'information étant une condition déterminante pour la bonne conduite de la démarche d'élaboration du SAGE, une lettre d'information de six pages a été éditée.

La lettre d'information 2013a été essentiellement consacrée à la validation de la stratégie. Une page spéciale est consacrée au projet de réaménagement du barrage de Poutès. Elle aborde également l'actualité de la politique de l'eau sur le territoire du Haut-Allier et explique comment sont effectuées les mesures de débit sur une rivière. Cette lettre est diffusée par voie postale, à plus de 400 destinataires : aux membres de la CLE, à l'ensemble des communes et communautés de communes présentes sur le territoire du SAGE, aux syndicats des eaux, aux présidents des SAGE du bassin Loire-Bretagne et aux associations de protection de l'environnement. Elle est disponible sur demande auprès de la cellule d'animation.

Après validation du contenu général de la lettre d'information, les textes et la mise en page ont été réalisés en interne, par l'animatrice du SAGE. La distribution est réalisée par La Poste.

En parallèle de cette lettre d'information et afin de présenter l'outil « SAGE » et sa plus-value aux acteurs du bassin versant du Haut-Allier, une plaquette d'information a été rédigée en partenariat avec l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Allier aval.

Le contenu de ce travail sera utilisé ultérieurement, en accompagnement des documents finaux du SAGE lors de la phase de consultation des assemblées.



↳ **Articles de presse :**

Plusieurs articles ont été rédigés par l'animatrice du SAGE, et publiés dans la presse locale, pour présenter les travaux du SAGE et l'avancée de la procédure à la population. Un article a également été consacré au renouvellement de la CLE et à la nouvelle composition du bureau (cf ci-dessous).

ENVIRONNEMENT ■ La Commission locale de l'eau du SAGE du haut Allier a élu ses nouveaux représentants

Une équipe nouvelle avec Franck Noël-Baron à sa tête

La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie sous la présidence de Raymond Ravat, puis de Franck Noël-Baron.

Conformément au code de l'environnement, les mandats des membres de la Commission ont une durée de six ans. Le 26 janvier dernier, les mandats de ses membres sont arrivés à échéance, et la composition de la CLE a été renouvelée par un arrêté signé le 22 février 2013 par le préfet de la Haute-Loire. Le président, le vice-président et le bureau devaient donc être à nouveau désignés.

De douze à seize

Ces derniers doivent être élus par le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Pour désigner les membres du bureau, chaque collège doit élire ses représentants.

Après l'élection, c'est Franck Noël-Baron qui fut choisi comme président de la CLE à l'una-



ÉQUIPE. La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie pour renouveler son bureau et sa présidence : Franck Noël-Baron succède à Raymond Ravat.

nimité, et Francis Rome vice-président. Cette réunion a également été l'occasion de modifier les règles de fonctionnement de la CLE et notamment d'augmenter le nombre de re-

présentants au sein du bureau (seize membres à l'heure actuelle contre douze auparavant).

La CLE a également validé les scénarios contrastés du SAGE. Cette étape a permis de balayer

l'ensemble des possibilités futures pour la ressource en eau. Trois scénarios ambitieux et répondant à l'ensemble des enjeux définis lors des étapes précédentes ont été présentés et

validés par l'ensemble des membres. A partir de ces éléments, les différents acteurs du SAGE vont construire, dans les mois à venir, une stratégie commune concernant la gestion des ressources en eau superficielles et souterraines. La CLE devra alors choisir, en écoutant les arguments de chacun, la stratégie la plus consensuelle pour le territoire du Haut-Allier. Cette stratégie prendra en compte le développement économique du territoire.

Les membres du bureau. Jean-Paul Archer, maire de Saint-Haon ; Jean-Louis Brun, maire de Fontanes (Lozère) ; Rémi Brunel, maire de Rauret ; Franck Noël-Baron, représentant du SMAT, président de la CLE ; M. Palpacuer, conseiller général de la Lozère ; Pierre Pommarel, conseiller régional d'Auvergne ; Raymond Ravat, maire de Monistrol d'Allier ; Francis Rome, maire de Blassac, vice-président de la CLE. ■

Hlo

↳ **Intervention scolaire :**

L'animatrice du SAGE a réalisé une intervention auprès des élèves de Master Développement Durable et Aménagement, Spécialité « Conduite de Projet environnementaux », de l'université de Montpellier. Dans un premier temps, l'animatrice a exposé les généralités concernant la gestion de la ressource en eau au niveau national, puis a expliqué la procédure de SAGE (définition, organisation de la Commission Locale de l'Eau, détail des différentes étapes depuis l'émergence jusqu'à la mise en œuvre) puis les particularités du territoire du Haut-Allier et les enjeux du SAGE du Haut-Allier ont été détaillées.

↳ **Site internet :**

Un site internet dédié exclusivement au SAGE du Haut-Allier est, depuis décembre 2013 en cours de création par l'animatrice du SAGE. Il permettra d'obtenir les documents et actualités liés au SAGE. Les membres du bureau et de la CLE pourront également consulter les comptes-rendus de séance et les documents de travail.

☞ **Sensibilisation :**

☞ **Animations hors et durant le temps scolaires :**

Organisé par le collège privé St Joseph de Langeac, **un temps fort dédié aux ressources en eau, en France et à l'étranger**, s'est déroulé hors temps scolaire, le mercredi 22 mai.

Un parallèle entre la République Démocratique du Congo et le territoire du Haut-Allier a permis de sensibiliser une soixantaine d'élèves sur l'importance de la préservation de cette ressource si précieuse qu'est l'eau, y compris dans les pays où la ressource est en grande quantité. L'animatrice du SAGE était chargée de présenter les caractéristiques de la ressource en eau sur le territoire du Haut-Allier.

Toujours à destination du jeune public, une animation de sensibilisation a été réalisée par l'animatrice du SAGE, dans le cadre de la Foire Bio de Langeac, autour **du recyclage des ordures, des économies d'eau à la maison et au jardin**.

Des astuces très simples et efficaces, telles que la récupération des eaux de pluie, l'arrosage des plantes à l'aide de l'eau utilisée pour nettoyer les aliments ou encore l'utilisation de toilettes sèches, ont été présentées aux 119 élèves de cycle 1 et 2 des écoles publique et privée de Langeac.

Dans le cadre de la **classe kayak-environnement**, destinée aux élèves de seconde du lycée St Julien de Brioude, l'animatrice du SAGE du Haut-Allier et l'animateur Natura 2000 du SMAT du Haut-Allier sont intervenus auprès de 45 élèves sur le site du méandre de Précaillé. Des généralités sur la rivière Allier, la faune et la flore mais également des notions plus précises comme le fonctionnement d'un captage d'eau potable ou encore la dynamique fluviale ont été abordées. Un questionnaire général sur la rivière et sa ripisylve, ainsi des photos aériennes (ancienne et récente) montrant l'évolution du lit de la rivière, ont servi de support à ces trois demi-journées d'intervention.

☞ **Sensibilisation :**

Depuis trois ans, la cellule d'animation du SAGE organise, en partenariat avec les AAPPMA locales et les prestataires d'eau vive, une journée de nettoyage des berges de l'Allier pour sensibiliser la population aux impacts des déchets sur la qualité de l'eau. En 2013, une vingtaine de personnes s'est mobilisée pour venir ramasser les débris malgré des conditions climatiques désastreuses, empêchant la navigation et donc le ramassage en canoë. Le constat est malheureusement triste, car une remorque entière de déchet a été évacuée à la fin de cette opération.

Langeac → Vivre sa ville

DÉTRITUS ■ C'était, samedi, la troisième opération de nettoyage des berges de l'Allier organisée par le SMAT

D'aucuns souillent, d'autres déblaient...

Une quinzaine de bénévoles ont participé, samedi, à une opération de nettoyage des berges de l'Allier. Bilan...

Pour la troisième année consécutive, le Syndicat mixte d'aménagement du territoire (SMAT) du Haut-Allier organisait, samedi dernier, une journée de nettoyage des berges de l'Allier, en partenariat avec le Groupement des sports d'eau vive, l'Association agréée de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Langeac (AAPPMA), le club de canoë kayak longue durée et l'Association protectrice du saumon (APS).

Bonne pleine
Des représentants de l'association de protection du projet de Parc naturel régional et du club d'escalade de Langeac étaient joints aux autres bénévoles en tant que quinzaine de personnes très motivées à se retrouver en début d'après-midi au camping de Langeac, sous les brassés d'un temps chaotique. L'objectif : former des groupes afin de débarrasser les berges de l'Allier de ses ordures, depuis le camping municipal jusqu'à Boihac. Et comme les situations météorologiques ont été amères : « En deux heures, nous avons rempli une benne prévue par la mairie de Langeac, relate Auré Lagaly, animatrice

du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au SMAT. Nous avons trouvé des sacs entiers de gravats, sans doute les déchets d'un chantier, que nous avons dû laisser sur place car ils se trouvaient sur un terrain privé. Par contre, nous avons pu ramasser quantité de déchets plastiques, des bouteilles de verre et de plastique, des pneus, des poignées entières jetées là, au bord de l'eau... ». Dans ce « petit coin de verdure où coule une rivière » comme aurait dit Rimbaud, un amoncellement de vieilles batteries et ce qui ressemblait à d'anciens compteurs électriques trahissent patiemment leur vie hautement toxique pour l'environnement.

« L'an dernier, nous étions une quarantaine de bénévoles, mais le temps a fait reculer nombre de bénévoles volontés, ajoute Auré. Chaque année nous reconstruisons l'opération car notre motivation est grande, en espérant que de plus en plus de gens nous rejoignent. C'est difficile de comprendre comment l'on peut continuer à polluer ainsi la nature, encore de nos jours ! ».

COLLECTE. Pour les bénévoles qui ont organisé les berges de l'Allier depuis le camping de Langeac jusqu'à Boihac, la « cavalière », en deux heures de temps, a été remplie et évacuée.

TRAVAIL. Des batteries et autres ordures périmées gisent au bord de l'eau, qu'il est polluer durablement le milieu.

VII. BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- les dépenses d'**animation**, comprenant les salaires de l'animateur, du secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure, le transport, etc...;
- les frais de **communication**, comprenant l'édition et la diffusion de la lettre d'information du SAGE ;
- les **études** relatives à l'élaboration du SAGE

Pour le financement de l'animation, de la communication et des études, les co-financeurs interviennent à hauteur de 80%.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2013 sont présentées dans le tableau suivant :

	Dépenses prévisionnelles 2013	Dépenses réelles 2013
Cellule d'animation	52 000€	51 111.26€
Animation de la CLE	35 600€	34 415,66€
Secrétariat/Comptabilité/Gestion du personnel	7 400€	7 508,91€
Frais de fonctionnement	7 500€	8 610,72€
Communication	1 500€	575,97€
Etude « Scénarios contrastés et stratégie du SAGE » 2012-2013 (aucun acompte versé en 2012)	110 000€	104 523,41€
TOTAL	162 000€	155 634,67€

VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES

En 2013, il était prévu de réaliser l'évaluation environnementale en parallèle de l'élaboration des scénarios contrastés et de la stratégie. La rédaction du rapport a été amorcée par l'animatrice du SAGE. Par la suite, il a été décidé par le maître d'ouvrage, au moment du marché relatif à la rédaction des produits finaux du SAGE, d'englober la rédaction de ce rapport dans le marché, afin d'avoir une analyse plus transversale du projet et non uniquement axées sur l'eau et les milieux aquatiques.

Fin 2013, une procédure d'appel d'offre a donc été mise en place pour la dernière phase d'élaboration du SAGE : la rédaction du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale. La phase de consultation court jusqu'à la mi-janvier 2014. Parmi les propositions reçues, un prestataire sera choisi pour assister la cellule d'animation dans la rédaction de son projet de SAGE, qui sera l'un des gros travaux de l'année 2014.

La cellule eau du SMAT continuera l'animation de la procédure SAGE et le suivi des études relatives à l'élaboration du projet et les actions de communication et de sensibilisation seront reconduites. Le montage administratif et financier des dossiers sera effectué par la cellule eau du SMAT comme habituellement.

La cellule d'animation sera également chargée d'organiser des rencontres entre l'Etablissement Public Loire, le SMAT et le futur PNR Sources et gorges du Haut-Allier pour discuter des modalités de portage du SAGE en phase de mise en œuvre. Actuellement, d'après les textes de loi en vigueur, seul l'EPL serait légitime pour mener à bien cette mission.

Un planning prévisionnel 2013-2015 est présenté en page suivante.

☞ **Planning prévisionnel 2014-2015 :**

2014	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Procédure de marché public			Bureau (S12)		Comité de rédaction (S21)	Comité de rédaction (S25)	2 Comités de rédaction (S27 et S28)		Bureau (S38)	CLE de pré-validation (S42)	Bureau (S45 ou 46)	CLE de validation (S51)
	Rédaction des produits du PAGD et du règlement											
	↓ Rédaction Dispositions / Règles						↓ Rédaction projet final SAGE					
	Evaluation environnementale									Rapport environnemental		
2015	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Procédure de validation du SAGE	Consultation des collectivités et des chambres consulaires, consultation du comité de bassin				CLE pour Modification s éventuelles du projet en fonction des remarques reçues	Enquête Publique		Adoption définitive du projet par la CLE	Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral			

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMMISSION LOCALE DE L'EAU / CELLULE D'ANIMATION



BILAN D'ACTIVITES ANNEE 2013 PERSPECTIVES 2014

Présenté et approuvé en séance plénière le 21 octobre 2014



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Avec la participation financière de :



Rhône-Alpes



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte	4
☞ <i>Présentation du territoire</i>	4
☞ <i>Masses d'eau concernées</i>	5
☞ <i>Les instances de concertations du SAGE.....</i>	7
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	7
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	7
☞ <i>Les Commissions thématiques et géographiques.....</i>	8
☞ <i>La structure porteuse :</i>	8
☞ <i>Présentation</i>	8
☞ <i>Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :.....</i>	9
II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	9
☞ <i>Rappel des étapes validées et à venir :</i>	9
☞ <i>Synthèses des études menées en 2013 :.....</i>	10
☞ <i>Les scénarios contrastés :.....</i>	10
☞ <i>La Stratégie:</i>	11
☞ <i>L'inventaire des ouvrages transversaux :</i>	13
III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU	13
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	13
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	16
☞ <i>Résumé des avis de la CLE ou du bureau.....</i>	17
☞ <i>Les commissions de concertation</i>	17
VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE.....	18
☞ <i>Les missions techniques de l'animatrice :</i>	18
☞ <i>Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :.....</i>	19
☞ <i>Suivis administratif et financier :.....</i>	19
☞ <i>Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :</i>	20
☞ <i>Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :</i>	20
☞ <i>Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :.....</i>	20
☞ <i>Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :.....</i>	21
☞ <i>Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier» :.....</i>	21
☞ <i>Appui aux initiatives locales :</i>	22
☞ <i>Suivi de la qualité des eaux de baignade :</i>	22
☞ <i>Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :</i>	23
V. INFORMATION / COMMUNICATION.....	23

☞ Communication :	23
☞ La lettre du SAGE 2013 :	23
☞ Articles de presse :	24
☞ Intervention scolaire :	24
☞ Site internet :	24
☞ Sensibilisation :	25
☞ Animations hors et durant le temps scolaires :	25
☞ Sensibilisation :	25
VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES	26
☞ Planning prévisionnel 2013-2015 :	28

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte

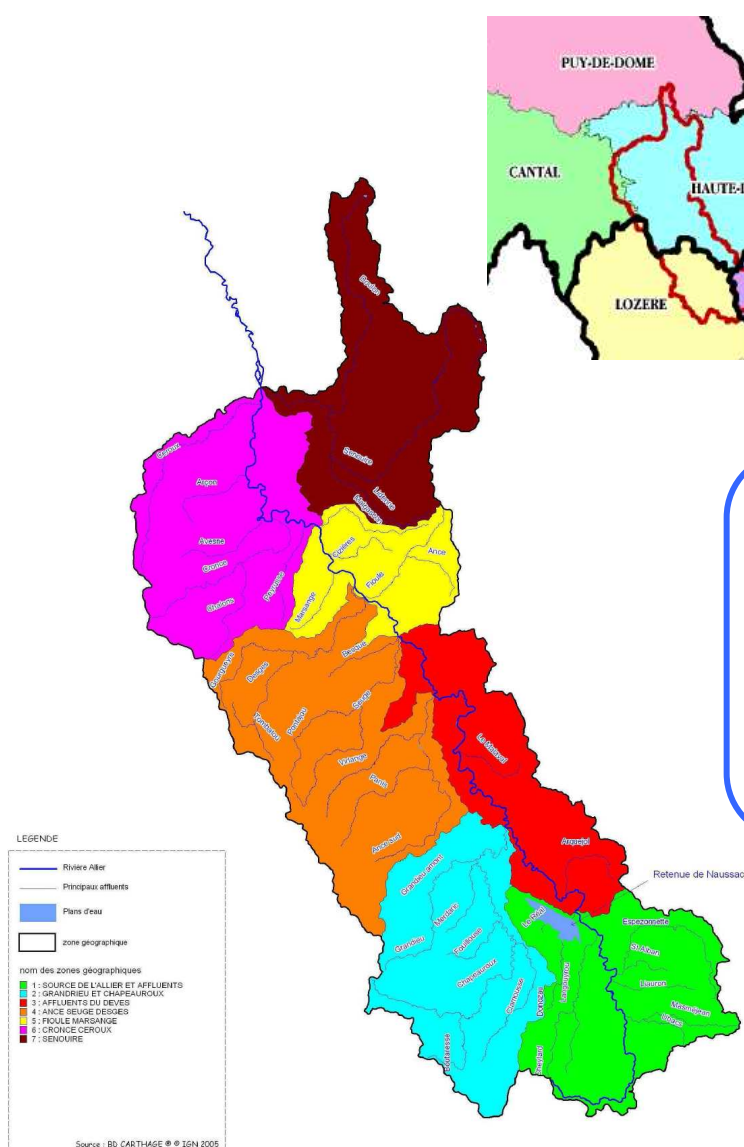
👉 Présentation du territoire

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et du Territoire (SMAT) du Haut-Allier porte depuis 2005 un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de planification de la politique locale de l'eau.

L'objectif d'un SAGE est de concilier le développement économique local avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne qui fixe les orientations fondamentales pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin hydrographique de la Loire.

Le SDAGE Loire-Bretagne a désigné le Haut-Allier (des sources de l'Allier jusqu'à sa confluence avec la Senouire à Vieille Brioude) comme unité hydrographique cohérente (n°38).

Les principales informations relatives au SAGE du Haut-Allier sont rappelées ci-dessous :



5 départements : Haute-Loire, Lozère, Cantal, Ardèche et Puy-de-Dôme

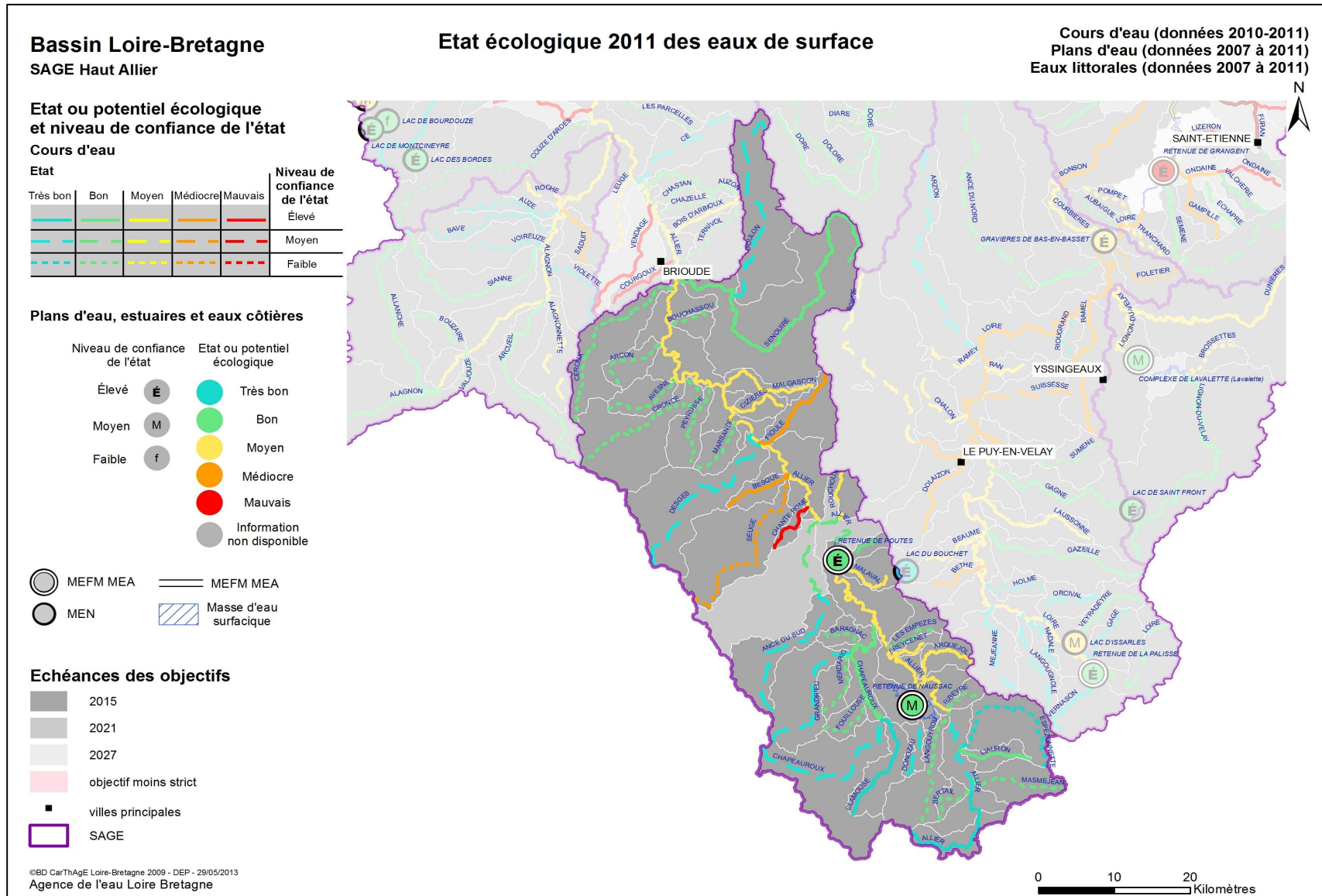
3 régions : Auvergne, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes

Superficie : 2680km², 165 communes

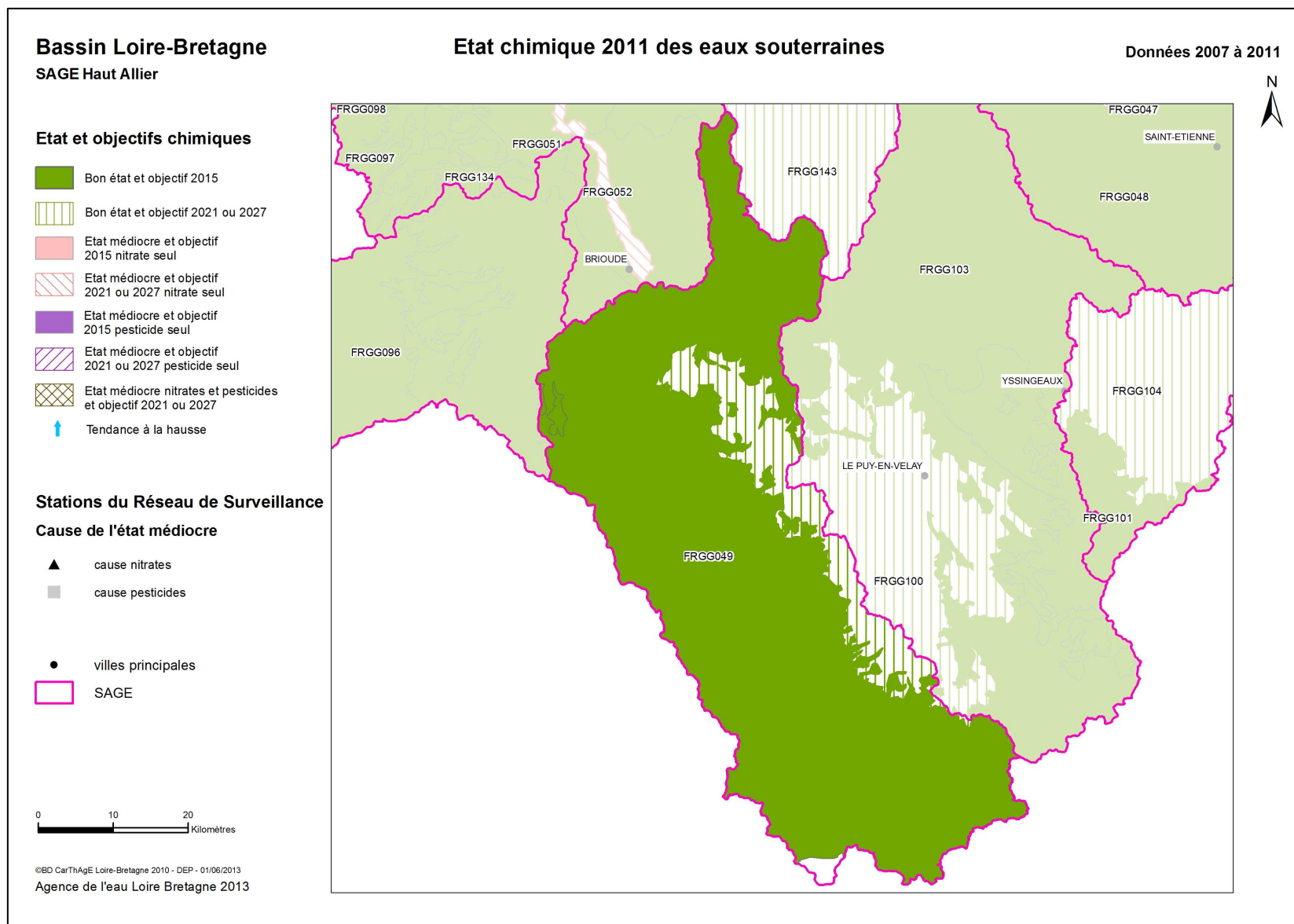
Population : environ 45 300 habitants

Périmètre : des Sources de l'Allier en Lozère jusqu'à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille Brioude

Masses d'eau concernées



©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2009 - DEP - 29/05/2013
Agence de l'eau Loire Bretagne



Les instances de concertations du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

L'organe décisionnel du SAGE est la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 10 mars 2012, du 1^e juin 2011 et du 20 janvier 2012.

Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013.

La CLE est composée de 44 membres repartis comme suit :

- 11 représentants des Usagers
- 11 représentants de l'Etat
- 22 représentants des Collectivités Territoriales

Depuis le 25 avril 2013, M. Franck NOEL-BARON, représentant du SMAT du Haut-Allier, et M. Francis ROME, Maire de Blassac, ont respectivement été élus Président et Vice-président de la CLE. Durant cette réunion, l'élargissement du bureau à 16 membres a été validé et acté dans les règles de fonctionnement de la CLE.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations.

Il est composé de 16 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Composition du bureau de la CLE :

Les représentants des usagers :

M. le représentant d'EDF
M. le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
M. le représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire
M. le représentant de France Hydro-électricité

Les représentants de l'Etat :

M. le représentant de l'ONEMA
M. le représentant de la DDT de la Haute-Loire
M. le représentant de la DDT de la Lozère
M. le représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les représentants des Collectivités Territoriales

M. NOEL-BARON, Président de la CLE
M. ROME, Vice-président de la CLE
M. RAVAT, Maire de Monistrol d'Allier
M. BRUN, Maire de Fontannes
M. POMMAREL, Conseiller Régional d'Auvergne
M. ARCHER, Maire de Saint Haon
M. BRUNEL, Maire de Rauret
M. PALPACUER, Conseil Général de la Lozère

↳ **Les Commissions thématiques et géographiques**

Quatre commissions thématiques ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration du SAGE. Ces quatre commissions thématiques sont les suivantes :

- Eau et Biodiversité, présidée par M. Patrick Martin, Directeur du CNSS
- Eau et Cadre de Vie, présidée par M. Hervé Pichon, représentant du Groupement des Sports d'Eau Vive
- Gestion quantitative de la ressource, présidée par M. Pierre Pommarel, Conseiller Régional d'Auvergne
- Amélioration de la qualité de l'eau, présidée par M. Francis Rome, Maire de Blassac

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE plus des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques :

- Sources de l'Allier
- Monts de la Margeride
- Bassin du Langeadois

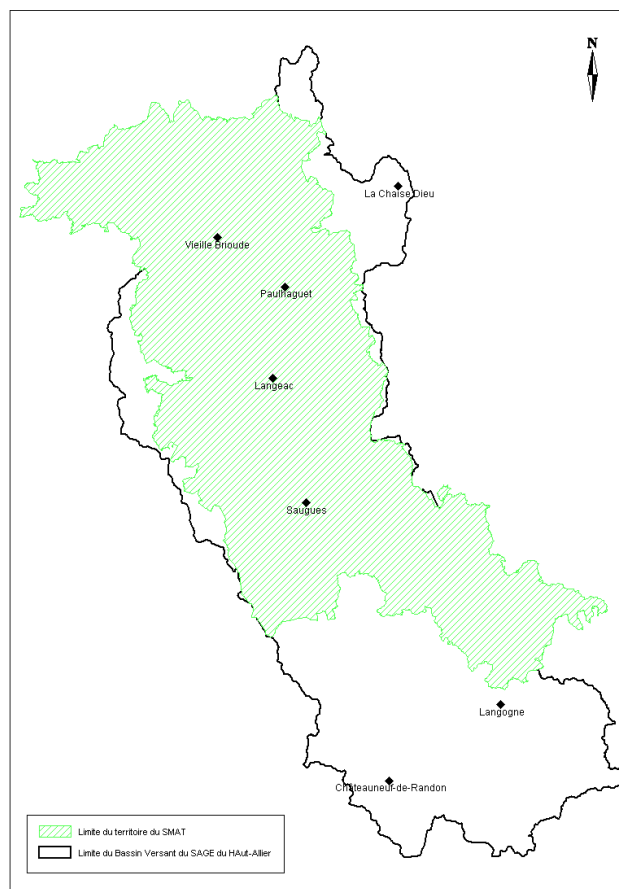
Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

↳ **La structure porteuse :**

↳ **Présentation**

Créé en 1984, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier rassemble aujourd'hui 114 Communes (par l'adhésion de leurs Communautés de communes) du département de la Haute-Loire. Le SMAT a orienté très rapidement ses missions vers le développement durable, en fondant ses projets sur un environnement de haute qualité. C'est ainsi qu'il a construit la Salmoniculture du Haut-Allier, qu'il a accompagné la création du Conservatoire National du Saumon Sauvage, qu'il anime la réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Haut-Allier, qu'il porte un Pays d'Art et d'Histoire, qu'il pilote la mise en place d'un réseau Natura 2000 sur son territoire et qu'il est à l'origine du projet de Parc Naturel Régional Sources et Gorges de l'Allier.

La cartographie ci-contre présente le territoire du SMAT (en vert) et les limites du bassin versant du SAGE du Haut-Allier (en noir).



↳ **Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :**

Afin d'assurer l'élaboration et l'animation de la procédure, le SMAT met à disposition de la Commission locale de l'Eau, un animateur.

Depuis mars 2011, Aude Lagaly occupe ce poste à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP), en CDD.

Elle est épaulée par le secrétariat du SMAT pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique et par le service administratif pour la comptabilité à hauteur de :

- 0.13 ETP pour la comptabilité et l'administratif
- 0.05 ETP pour le secrétariat

Le SMAT apporte un autofinancement qui correspond à 20% de la somme totale des dépenses.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

↳ **Rappel des étapes validées et à venir :**

Le SAGE du Haut-Allier est en actuellement en phase d'élaboration.

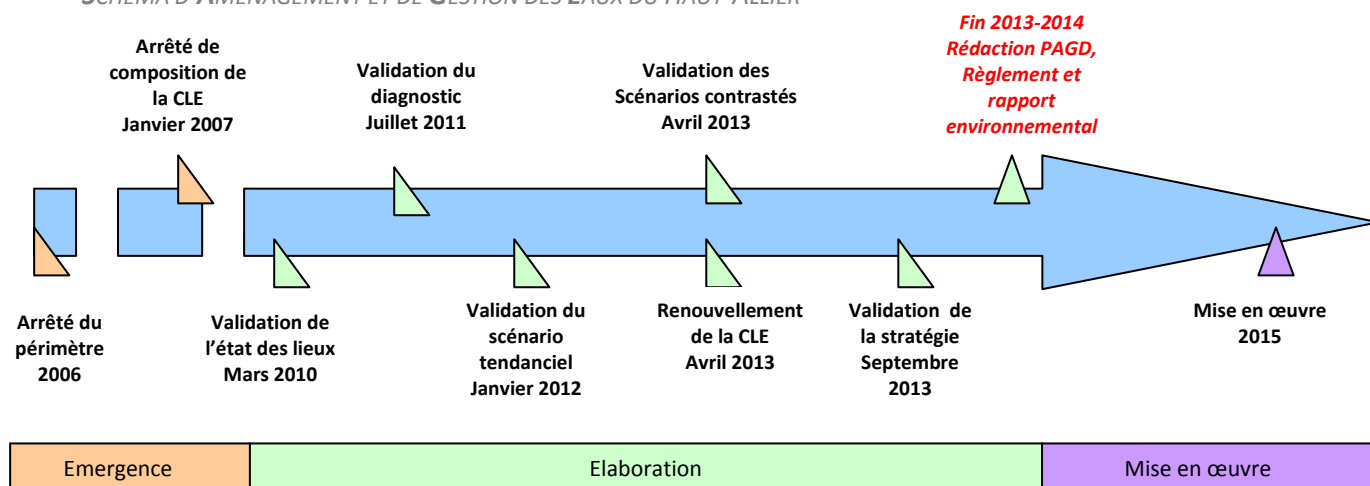
L'état des lieux et le diagnostic (de la ressource en eau/milieus aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

Le scénario tendanciel s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment, ne seraient pas tous satisfaits.

Les scénarios contrastés ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, **la stratégie** du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

La frise ci-dessous reprend les principales étapes passées et à venir de la procédure.



👉 Synthèses des études menées en 2013 :

Les paragraphes ci-dessous présentent les principales étapes de réalisation de l'étude « scénarios contrastés et choix de la stratégie », validée en septembre 2013.

Le renouvellement de la CLE en début d'année a engendré un léger retard dans le calendrier initialement prévu.

👉 Les scénarios contrastés :

A partir du travail réalisé lors du diagnostic et du scénario tendanciel, trois scénarios d'ambitions différentes ont été élaborés. Pour chacun de ces scénarios, des grands objectifs ainsi que des pistes d'action à mener ont été identifiés.

Après l'intégration des remarques formulées par les membres du bureau lors de la réunion de février, les trois scénarios contrastés ont été proposés et validés à l'unanimité lors de la CLE du 25 avril 2013. *(Il est important de préciser que les membres de la CLE ont souhaité que les chiffrages, réalisés dans le cadre de l'évaluation économique des scénarios, n'apparaissent pas à cette étape de la procédure).*

La logique globale et les chantiers principaux de chacun des trois scénarios sont présentés ci-dessous :

- **Scénario 1** = « Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et améliore la gouvernance locale », avec pour chantiers principaux :
 - La résorption des points noirs de pollution ;
 - La protection des captages ;
 - L'équilibre quantitatif en étiage ;
 - La restauration de la continuité écologique ;
 - L'acquisition des connaissances.
- **Scénario 2** = « Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources en eau et les milieux aquatiques », avec pour chantiers principaux :
 - L'optimisation des systèmes d'assainissement ;
 - Les économies d'eau ;

- La préservation et la gestion des zones humides ;
 - La restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau.
- **Scénario 3** = « Un SAGE ambitieux qui vise l'excellence de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur les menaces dormantes et qui contribue à réduire la vulnérabilité aux inondations », avec pour chantiers principaux :
- L'abandon du désherbage chimique ;
 - Les polluants émergents ;
 - La menace des espèces invasives ;
 - Le risque inondation ;
 - L'évolution des choix cultureux.

Les items présentés au niveau du scénario 2 sont ceux spécifiques à ce scénario et viennent s'ajouter à ceux prévus dans le scénario 1. Il en est de même pour le rapport entre le scénario 3 et le 2.

↳ **La Stratégie:**

Dédiée à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à la préservation des milieux aquatiques, la stratégie du SAGE Haut-Allier ne se veut pas pour autant déconnectée de son contexte socio-économique. Elle cherche donc à concilier qualité écologique du Haut-Allier et maintien des activités humaines du bassin versant.

La stratégie du SAGE fait appel à de nombreux leviers permettant d'agir en faveur des quatre thématiques de base liées aux ressources en eau (Qualité, Quantité, Milieux Aquatiques et Inondation), et accorde une place transversale et prépondérante à la gouvernance, afin d'assurer une cohérence et efficacité d'intervention sur le territoire.

Les grandes lignes de la stratégie du SAGE du Haut-Allier sont présentées ci-dessous, par grand-objectifs:

« Organiser une gouvernance concertée et propice à la mise en œuvre du SAGE » :

La stratégie de gouvernance retenue par la CLE occupe une place centrale dans la future mise en œuvre du SAGE ; elle sera essentielle pour faire vivre ce schéma et le rendre efficace sur le territoire. Pour ce faire, trois axes seront explorés :

- l'approfondissement des connaissances sur l'état des ressources et des milieux aquatiques,
- la communication autour de l'outil SAGE et sur les données générées,
- la garantie d'une cohérence entre les acteurs permettant un portage efficace du SAGE et de ses dispositions.

« Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines » :

La qualité des ressources en eau comporte un double enjeu : sanitaire, pour le bien être des populations consommatrices d'eau, et écologique pour la richesse des milieux aquatiques.

La stratégie arrêtée pour cet objectif est ambitieuse puisqu'elle vise à atteindre, voire dépasser, le bon état des eaux fixé par la Directive Cadre Européenne, d'une part pour

satisfaire aux exigences biologiques des espèces remarquables, mais également pour pérenniser les usages de l'eau. Ainsi trois axes de travail seront à approfondir en priorité : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à usage non agricole, réduire l'impact des systèmes d'assainissements domestiques et industriels, et enfin réduire l'impact des pratiques agricoles sur les milieux aquatiques.

L'amélioration de la qualité de l'eau potable est également un point incontournable de la stratégie qui propose de mieux protéger les captages d'eau potable et d'améliorer les connaissances sur les polluants émergents tels que les perturbateurs endocriniens.

« Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides »:

La gestion quantitative des ressources en eau est primordiale à la fois pour la satisfaction des usages (actuels et futurs) et pour la qualité des milieux aquatiques. La stratégie liée à ce grand objectif est de mettre en place un schéma de gestion de la nappe souterraine du Devès et d'inciter les communes à améliorer la performance de leurs réseaux d'eau. Elle préconise également d'organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages. Cela passe par la définition des volumes prélevables sur les affluents de l'Allier présentant une vulnérabilité à l'étiage, et également par la mise en place d'un organisme unique voué à la gestion collective des prélèvements agricoles. Durant la période estivale, une meilleure concertation entre les acteurs du territoire (prestataires touristiques, EDF, EPL...) serait à envisager pour limiter les conflits d'usage sur l'axe Allier.

Dans une logique à plus long terme, la stratégie prévoit d'inciter les particuliers, les industriels et les collectivités aux économies d'eau, et d'accompagner le secteur agricole dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau.

« Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité »:

La stratégie définie est encore une fois ambitieuse puisque qu'elle préconise la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique, notamment sur les grands axes de migration piscicole, avec une volonté particulière d'affirmer le potentiel salmonicole du territoire. Elle vise également à renforcer la richesse faunistique et floristique du territoire en protégeant les zones humides et les têtes de bassin versant, milieux aux potentialités écologiques et hydrologiques remarquables, et en mesurant la menace que représentent les espèces envahissantes.

En partenariat avec les secteurs d'activités concernés (forestier, agricole ou touristique), des programmes d'actions permettant de limiter l'enrésinement et l'ensablement, de restaurer la ripisylve et mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau seront à mettre en place pour préserver les milieux aquatiques.

« Maintenir la culture du risque de crue »:

Le territoire du Haut-Allier a su conserver son savoir-vivre aux côtés des cours d'eau. La stratégie consiste à entretenir cette culture du risque inondation en sensibilisant continuellement la population à l'existence du risque de crue et aux systèmes d'alerte. Pour autant, le besoin de réduire la vulnérabilité du territoire n'est pas ignoré. Ainsi, la stratégie mobilise des leviers complémentaires à ceux prescrits par la réglementation, permettant de protéger la population. Elle préconise notamment l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde intercommunal à l'échelle du SAGE pour une gestion de crise harmonisée et

mutualisée, l'identification d'aménagement du bâti existant pour les zones urbanisées inondables ou encore une meilleure gestion des milieux agricoles et naturels pouvant contribuer à l'écrêtement des crues.

↳ **L'inventaire des ouvrages transversaux :**

Pour compléter l'inventaire relatif aux ouvrages hydrauliques, l'animatrice du SAGE, avec l'aide du service départemental de l'ONEMA Haute-Loire, a prospecté en 2013, la partie aval de la Fioule (1 journée de terrain). Le linéaire principal de la masse d'eau « Trinité » a également été prospecté en partie (1 journée de terrain). Une dizaine d'ouvrages ont été ajoutés à la base de données ouvrage du SAGE et seront intégrés dans la base nationale ROE (« Référentiel des Obstacles à l'Écoulement ») de l'ONEMA.

Plusieurs vérifications de données (hauteur de chute et largeur d'ouvrages) ont également été réalisées sur l'Avesne et l'Arçon (1/2 journée de terrain), affluents rive gauche de l'Allier.



III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU

↳ **La Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie **trois fois** en 2013.

◆ Réunion du 24 janvier 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 16 étaient présents (6 élus, 5 représentants de l'Etat et 5 usagers) et 11 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation et validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE
- Présentation de l'étude 3P Allier et des résultats propres au bassin du Haut-Allier

- Présentation de la procédure et du calendrier de travail pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont **validé à l'unanimité le rapport d'activités pour l'année 2012** et ont pris connaissance des résultats de l'étude 3P Allier et des améliorations à apporter sur le bassin versant du Haut-Allier pour lutter contre le risque inondation. Les membres de la CLE ont également été amenés à se positionner sur les « **Questions importantes** » (principaux problèmes à régler par le SDAGE à travers des objectifs et des orientations fondamentales). Après analyses de ces dernières et des orientations proposées, les membres de la CLE ont **validé l'ensemble des éléments en lien avec cette consultation**. Cependant, des interrogations ont été formulées quant aux calendriers du SAGE du Haut-Allier et celui de la révision du SDAGE.

[☞ Délibération n°2013-01](#) : Validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE et de la cellule d'animation

[☞ Délibération n°2013-02](#) : Avis favorable sur les Questions importantes, le calendrier et le programme pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

◆ Réunion du 25 avril 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 22 membres étaient présents (7 élus, 7 représentants de l'Etat, 8 usagers), et 12 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 34 droits de vote (le quorum au 2/3 est atteint). L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Président
- Election du Vice-président
- Election du bureau
- Présentation et validations des modifications du règlement intérieur
- Présentation et validation des scénarios contrastés

Une partie de la réunion fut consacrée à **l'installation du Président, du Vice-président et au renouvellement des membres du bureau**. Profitant du taux de participation plus élevé que d'ordinaire, des **modifications ont été apportées au règlement intérieur de la CLE**, notamment sur la composition de la CLE (suppression des suppléants, désignation nominative pour le collège des représentants des collectivités territoriales,...) mais aussi sur le nombre de représentant de la CLE au sein du bureau (passage de 12 à 16 membres).

Un article a également été ajouté en ce qui concerne les avis de la CLE sur les différents dossiers qui lui sont soumis. Désormais, la CLE peut donner délégation à son bureau pour étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis.

En seconde partie de séance, les membres de la CLE ont assisté à la présentation des scénarios contrastés et ont échangé sur le contenu de ces derniers. A l'issue des discussions, **les scénarios contrastés ont été validés à l'unanimité**.

[☞ Délibération n°2013-03](#) : Election du Président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-04](#) : Election du Vice-président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-05](#) : Election des membres du bureau

☞ Délibération n°2013-06 : Modifications des règles de fonctionnement de la CLE

☞ Délibération n°2013-07 : Validation des scénarios contrastés du SAGE

◆ Réunion du 06 septembre 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 21 membres étaient présents (8 élus, 6 représentants de l'Etat, 7 usagers), et 6 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote. L'ordre du jour était le suivant :

- Point d'information sur les avis rendus par le bureau de la CLE
- Présentation pour validation de la stratégie du SAGE
- Point d'information concernant le projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau.

Lors de cette réunion, l'ensemble des avis formulés par le bureau sur les projets suivants : PLAGEPOMI 2014-2019, PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère et sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, Pouzas et St Préjet (cf tableau des avis page 16) ont été exposés aux membres de la CLE.

Une grande partie de la réunion fut ensuite consacrée à la présentation de la stratégie élaborée pour le SAGE du Haut-Allier à partir des avis recueillis lors de la commission de concertation du 23 mai 2013 et du travail réalisé avec les membres du bureau. **La stratégie proposée fut validée à l'unanimité** par les membres de la CLE.

Enfin, une présentation, à titre informatif, **du projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau** a été réalisée. Au vu des réactions et des questionnements soulevés par cette thématique, **les membres de la CLE ont demandé à la DDT48 de saisir officiellement la CLE pour que celle-ci puisse rendre un avis après avoir pris connaissance du dossier.**



☞ Délibération n°2013-08 : Validation de la stratégie du SAGE



A l'issue de la réunion, la cellule d'animation, en partenariat avec l'Etablissement Public Loire, a proposé à l'ensemble des membres de la CLE, une visite guidée des différents ouvrages relatifs à la retenue de Naussac :

- le barrage de Naussac,
- l'usine de pompage-turbinage,
- le barrage de la prise d'eau du Chapeauroux.

REMARQUE GENERALE SUR LA PARTICIPATION DES ELUS LORS DES REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU HAUT-ALLIER :

Malgré les nombreuses relances réalisées par la cellule d'animation en amont des réunions, on peut noter la faible participation des élus lors des séances plénières de la CLE (en moyenne 7 élus sur 22). Ceci provient, en partie, des distances de déplacement (Conseils Régionaux Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Ardèche), et/ou de la faible superficie de territoire concernée par le SAGE (Conseils Généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal).

Cette constatation est partagée par les autres acteurs qui remettent parfois en cause la représentativité des différents collègues.

☞ **Le bureau de la Commission Locale de l'Eau**

En 2013, le bureau de la CLE s'est réuni à **cinq reprises**.

◆ **Réunion du 28 février 2013**, (Paulhaguet, 43) avec 6 membres du bureau présents sur 12 et 3 agents techniques. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des scénarios contrastés
- Préparation de la CLE

◆ **Réunion du 6 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16 et un agent technique. L'ordre du jour était le suivant :

- Synthèse des résultats de la commission de concertation du 23 mai 2013 et proposition d'une stratégie (retour sur les points ayant fait polémique) :
- Consultation de la CLE sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, de Saint Préjet et de Pouzas
- Point d'information et discussion autour du programme de suivi et la fréquence des mesures de qualité dans et à proximité de la retenue de Naussac
- Points divers

◆ **Réunion du 25 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16. Ce bureau était entièrement consacré à la présentation du projet de stratégie du SAGE et du chiffrage économique qui s'y rattache.

◆ **Réunion du 17 juillet 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère pour avis
- Présentation du projet de PLAGEPOMI pour avis
- Présentation pour validation du cahier des clauses techniques particulières pour la phase de rédaction des produits du SAGE (PAGD, règlement, évaluation environnementale, validation juridique)

◆ **Réunion du 07 novembre 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique pour avis.
- Présentation du projet de SRCE Rhône-Alpes pour avis
- Présentation du projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac pour avis
- Présentation du contenu de la lettre du SAGE 2013

☞ Résumé des avis de la CLE ou du bureau

En 2013, la CLE et/ou le bureau a rendu plusieurs avis, présentés dans le tableau ci-dessous :

	Structure	Projet	Date de rendu de l'avis	Avis du bureau de la CLE ou de la CLE
1	Agence de l'Eau Loire Bretagne	« Questions importantes » et calendrier pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne	30/01/2013	Favorable
2	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, St Préjet et Pouzas	06/06/2013	Favorable
3	Préfecture de la Lozère	Projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère	17/07/2013	Favorable
4	Préfecture de Loire-Atlantique	Projet de PLAGEPOMI	17/07/2013	Favorable avec réserves
5	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique	08/11/2013	Favorable
6	Préfecture de la Région Rhône-Alpes	Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Rhône-Alpes	08/11/2013	Favorable
7	Préfecture de la Lozère	Projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac	08/11/2013	Favorable avec réserves

☞ Les commissions de concertation

Pour aboutir au choix de la stratégie, une consultation des acteurs de l'eau a été envisagée à travers un **atelier de concertation**, rassemblant les membres de la CLE et d'autres acteurs du territoire concernés par la problématique de l'eau. Cette commission globale s'est réunie le 23 mai 2013 à Grandrieu (48). Les différents scénarios y ont été présentés. Dans un second temps, un **travail participatif** permettant de recueillir les avis de chacun des acteurs concernant la stratégie à adopter pour le SAGE a été proposé.

A l'issue des discussions et des votes, la stratégie qui s'est dessinée, s'orientait globalement vers le scénario 2 avec quelques modifications.

A partir de cela, un premier projet de stratégie a été proposé aux membres du bureau lors de la réunion de juin. Après intégration de leurs remarques, la stratégie a été proposée et validée à l'unanimité en CLE du 6 septembre.



VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

↳ Les missions techniques de l'animatrice :

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice a été chargée pour 2013 :

- **D'élaborer le cahier des charges** de l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE » ;
- **D'informer les membres de la CLE** sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques (questions importantes pour la révision du SDAGE, projet du PLAGEPOMI...) ;
- **De corriger, de compléter et de co-rédiger l'ensemble des documents produits par les bureaux d'études** pour l'élaboration des rapports « Scénarios contrastés » et « Stratégie du SAGE » (réunions de travail avec le bureau d'étude, explication des particularités du territoire, avis critique sur les documents proposés, reformulation, orientation, ajout des remarques d'acteurs,...) ;
- **De continuer le recensement des ouvrages hydrauliques**, en partenariat avec les services de l'ONEMA (SD43). Dans ce cadre, l'animatrice a effectué quatre journées de prospection de terrain, puis a complété la base de données créée en 2011 ;
- **De réaliser la mise à jour du SIG** : inventaires des ouvrages, frayères, plans d'eau... ;
- **De participer à la réactualisation des données relatives aux masses d'eau dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne**. Pour ce faire, l'animatrice a organisé des réunions de travail avec les fédérations de pêche des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche pour compléter au mieux le tableau sur les Risques de Non Atteintes des Objectifs Ecologiques des masses d'eau. Ces informations ont ensuite été croisées avec les données fournies par les DDT et l'ONEMA, ce qui a permis d'affiner au mieux le diagnostic pour chaque masse d'eau.
- **De relayer les problématiques locales au niveau du bassin Loire-Bretagne**, à travers des questionnaires techniques concernant la ressource en eau (Questionnaire sur la DOE en Loire-Bretagne, sur le PNA Loutre,...).

L'animatrice doit organiser et gérer l'animation de la CLE, du bureau de la CLE avec pour principales missions :

- **La préparation technique et logistique des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **L'animation des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **Le secrétariat de la CLE et du bureau** : courriers, rédaction et transmission des comptes-rendus de réunion et des délibérations ;
- **L'organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement ;
- **La présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours**, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état ;
- En collaboration avec les services de l'état, la **préparation pour le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau** ;

- La **préparation des avis consultatifs** formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- La **réalisation du bilan d'activités annuel** de la CLE.

L'animatrice a également pour mission de préparer et d'animer les réunions de concertation utiles à l'élaboration du SAGE :

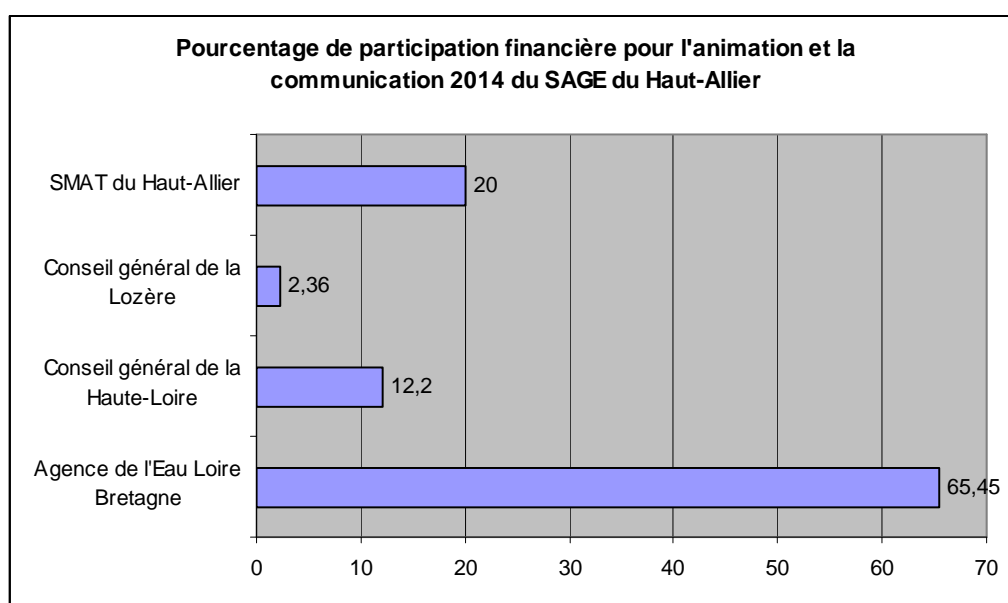
- **Organisation et secrétariat des réunions** de concertation ;
- **Préparation des réunions** : mise en place de méthodologie d'animation des réunions, préparation des supports utiles à la concertation (panneaux, cartographies...) ;
- **Organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques ;
- **Animation des ateliers de travail** (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...).

☞ **Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :**

Durant l'année 2013, l'animatrice du SAGE a réalisé les fonctions administratives suivantes :

☞ **Suivis administratif et financier :**

Chaque année, l'animatrice établit un plan de financement pour l'animation et la communication du SAGE du Haut-Allier. (*La nature des dépenses est détaillée dans le paragraphe VII*). Différents acteurs sont sollicités pour subventionner ces missions, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou encore les différentes collectivités territoriales situées dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier. Pour les plans de financement établis en 2013, le SMAT a pris en compte les modalités de subventionnement du 10^e programme de l'Agence de l'Eau. Le graphique ci-dessous présente les taux de participation de chaque co-financeur pour le financement de l'animation et la communication du SAGE (calculés au prorata de la superficie du territoire concerné par le SAGE du Haut-Allier).



L'animatrice a également pour mission de monter les dossiers de demande de subvention et de les envoyer aux différents co-financeurs. Pour l'animation et la communication de l'année 2014, les demandes de subvention ont été adressées en septembre 2013.

Il en est de même pour les demandes de subvention liées aux études du SAGE. Ainsi en 2013, l'animatrice a réalisé et suivi les dossiers de demande de subvention pour l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE (PAGD, règlement et évaluation environnementale ».

↳ **Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :**

Chaque année la cellule d'animation du SAGE réalise une lettre d'information à destination d'un large public.

Afin de choisir le prestataire en charge de l'impression, l'animatrice met en place une consultation auprès de plusieurs entreprises, afin de connaître les tarifs et conditions de chacun (montant total inférieur à 4000€). Le choix du candidat est principalement basé sur le coût total de la prestation.

Pour l'impression de la lettre d'information 2013, l'entreprise Phil'Print a été retenue.

↳ **Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :**

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice suit et contribue aux opérations portées par les acteurs du bassin :

↳ **Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :**

- Réunions du Comité de pilotage de l'étude « Diagnostic préalable à la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages de l'Allier, du Grandrieu et du Chapeauroux en Lozère », organisées par l'Etablissement Public Loire les 16 janvier et 13 mai 2013 au barrage de Naussac ;
- Réunion du Comité de pilotage de l'étude « Volumes prélevables sur l'axe Allier », le 29 janvier 2013, à Lempdes, organisée par la DREAL Auvergne ;
- Réunions du Comité technique sur les ouvrages transversaux, organisées par la DDT 43 les 05 février et 17 décembre 2013 au Puy en Velay ;
- Journée « les Rencontres de l'Eau » sur les modalités du 10^e programme, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le 13 février 2013 à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité de pilotage pour la révision du Schéma Départemental des Carrières de Haute-Loire, les 14 février, 16 mai et 14 novembre 2013 au Puy en Velay, organisée par la DREAL Auvergne ;

- Réunions du Conseil Scientifique sur le Saumon les 28 et 29 mars, organisées par la DREAL de Bassin à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité pilotage du Contrat de Restauration des Zones Humides sur le bassin versant lozérien de l'Allier, organisée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature par la CEN Languedoc Roussillon, le 4 avril 2013 à Mende ;
- Réunion du comité technique de suivi de dévalaison du saumon, organisée par EDF et le CNSS, le 17 avril 2013 à Alleyras ;
- Réunion technique sur le RNAOE, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la DREAL Auvergne et l'ONEMA le 23 avril 2013 à Lempdes ; Trois réunions de préparation ont été organisées les 12, 17 et 19 avril, par l'animatrice du SAGE avec les techniciens des fédérations de pêche de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche en amont de cette réunion, pour croiser les différents points de vue sur les masses d'eau.
- Réunion du comité de pilotage du Contrat Restauration et Entretien du bassin versant de la Senouire, organisée à Paulhaguet le 21 mai 2013 par le SICALA ;
- Réunions d'atelier de travail sur la continuité écologique pour le SRCE Auvergne le 4 juillet et réunion de rendu le 28 novembre 2013 organisées par le Conseil régional d'Auvergne au Puy en Velay ;
- Réunion du comité de pilotage de l'Etude sur la Moule Perlière sur la Virlange, organisée le 25 juillet, à Langeac par la DREAL Auvergne ;
- Réunion technique sur le relèvement des débits réservés des barrages de St Préjet, Poutès et Pouzas, organisée le 9 septembre 2013 par la DREAL Auvergne à Clermont-Ferrand ;
- Colloque international « Des saumons et des hommes 2 », organisé le 10 octobre 2013 par SOS Loire Vivante à Brioude ;
- Réunion technique sur la ressource en eau, organisée par le SCOT du Velay le 24 octobre 2013 ;
- Réunion du comité local de suivi relatif au barrage de Poutès, organisée le 18 novembre 2013 par la DDT 43 au Puy en Velay ;
- Réunion relative à l'assainissement collectif et non collectif dans le département de la Haute-Loire, organisée le 4 décembre par la DDT 43 au Puy-en-Velay.

↳ **Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :**

- Rencontres des animateurs SAGE à Orléans les 29 et 30 mars 2013, organisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Comité Technique Territorial Allier Loire Amont, le 5 décembre 2013 à Lempdes, organisé par l'Agence de l'eau, la DREAL Auvergne et l'ONEMA.

↳ **Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier » :**

- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 24 janvier 2013 à la mairie de Langeac ;

- Réunion de travail du 04 février 2013 à Langeac ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 5 juillet 2013 à Monistrol d'Allier ;
- Réunion de travail du 27 août 2013 à la chambre d'agriculture de Saugues ;
- Réunion de travail du 16 septembre 2013 à la chambre d'agriculture de Langogne ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 27 septembre au Bouchet Saint Nicolas ;
- Réunion de présentation du projet de charte, le 4 novembre 2013 à Naussac ;
- Réunion technique avec les services de l'Etat concernant la thématique de l'eau dans la charte du PNR, le 20 novembre 2013 ;

☞ **Appui aux initiatives locales :**

↳ **Suivi de la qualité des eaux de baignade :**

Depuis plusieurs années, le SMAT en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, accompagne les communes dans la gestion de leur site de baignade, la réalisation de leur profil de baignade et l'application des recommandations qui en découlent.

Afin de limiter les risques sanitaires pour les baigneurs et de cibler les installations pouvant être source de pollution pour la rivière, une veille estivale a été mise en place en 2012.

Dans l'optique de renforcer cette action, et pour établir une gestion préventive sur l'ensemble des 7 sites de baignade en rivières du Haut-Allier, le SMAT a employé, sous la responsabilité de l'animatrice du SAGE, durant un mois et demi un saisonnier chargé de mener à bien les missions suivantes :

- Relevés de température eau + air, transparence de l'eau, pluviométrie,
- Observation de présence/absence d'algues, cyanobactéries, mousses, odeur,
- Relai entre les mairies et l'ARS en cas de résultats insuffisants (précipitations > 15mm/j, turbidité < 90cm), et proposition de prise d'arrêtés d'interdiction temporaire de baignade.
- Fréquentation des sites.

Afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ces actions, l'animatrice du SAGE, en partenariat avec l'ARS de la Haute-Loire, a organisé une réunion d'information à destination des élus possédant un site de baignade en rivière sur leur commune, le 3 juillet 2013. L'objectif de cette réunion était de sensibiliser les élus sur l'importance d'appliquer les recommandations inscrites dans leur profil de baignade, et de leur présenter le projet de veille estivale qui permettrait d'atteindre un bonne qualité des eaux de baignade sur l'ensemble de l'axe Allier, et répondrait ainsi à un des objectifs de qualité visés dans le SAGE.

Une seconde réunion avec les mêmes acteurs a ensuite été organisée en décembre 2013 pour dresser un bilan des actions menées et indiquer les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignade durant la saison estivale.

Cette action est mise en œuvre pour atteindre un des objectifs fixés par le SAGE du Haut-Allier : « Poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la qualité des eaux ».

↳ **Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :**

Le Conservatoire National du Saumon Sauvage déverse chaque année, plusieurs milliers de smolts et d'alevins sur l'axe Allier, dans un objectif de soutien de population de Saumon Atlantique, espèce emblématique du territoire. Dans ce cadre, l'animatrice est amenée à contrôler certains de ces déversements, d'une part pour vérifier l'exactitude du lieu de déversement et d'autre part pour vérifier le nombre d'individus déversés.

V. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2013, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE :

↳ **Communication :**

↳ **La lettre du SAGE 2013 :**

L'information étant une condition déterminante pour la bonne conduite de la démarche d'élaboration du SAGE, une lettre d'information de six pages a été éditée.

La lettre d'information 2013a été essentiellement consacrée à la validation de la stratégie. Une page spéciale est consacrée au projet de réaménagement du barrage de Poutès. Elle aborde également l'actualité de la politique de l'eau sur le territoire du Haut-Allier et explique comment sont effectuées les mesures de débit sur une rivière. Cette lettre est diffusée par voie postale, à plus de 400 destinataires : aux membres de la CLE, à l'ensemble des communes et communautés de communes présentes sur le territoire du SAGE, aux syndicats des eaux, aux présidents des SAGE du bassin Loire-Bretagne et aux associations de protection de l'environnement. Elle est disponible sur demande auprès de la cellule d'animation.

Après validation du contenu général de la lettre d'information, les textes et la mise en page ont été réalisés en interne, par l'animatrice du SAGE. La distribution est réalisée par La Poste.

En parallèle de cette lettre d'information et afin de présenter l'outil « SAGE » et sa plus-value aux acteurs du bassin versant du Haut-Allier, une plaquette d'information a été rédigée en partenariat avec l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Allier aval.

Le contenu de ce travail sera utilisé ultérieurement, en accompagnement des documents finaux du SAGE lors de la phase de consultation des assemblées.



↳ **Articles de presse :**

Plusieurs articles ont été rédigés par l'animatrice du SAGE, et publiés dans la presse locale, pour présenter les travaux du SAGE et l'avancée de la procédure à la population. Un article a également été consacré au renouvellement de la CLE et à la nouvelle composition du bureau (cf ci-dessous).

ENVIRONNEMENT ■ La Commission locale de l'eau du SAGE du haut Allier a élu ses nouveaux représentants

Une équipe nouvelle avec Franck Noël-Baron à sa tête

La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie sous la présidence de Raymond Ravat, puis de Franck Noël-Baron.

Conformément au code de l'environnement, les mandats des membres de la Commission ont une durée de six ans. Le 26 janvier dernier, les mandats de ses membres sont arrivés à échéance, et la composition de la CLE a été renouvelée par un arrêté signé le 22 février 2013 par le préfet de la Haute-Loire. Le président, le vice-président et le bureau devaient donc être à nouveau désignés.

De douze à seize

Ces derniers doivent être élus par le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Pour désigner les membres du bureau, chaque collège doit élire ses représentants.

Après l'élection, c'est Franck Noël-Baron qui fut choisi comme président de la CLE à l'una-



ÉQUIPE. La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie pour renouveler son bureau et sa présidence : Franck Noël-Baron succède à Raymond Ravat.

nimité, et Francis Rome vice-président. Cette réunion a également été l'occasion de modifier les règles de fonctionnement de la CLE et notamment d'augmenter le nombre de re-

présentants au sein du bureau (seize membres à l'heure actuelle contre douze auparavant).

La CLE a également validé les scénarios contrastés du SAGE. Cette étape a permis de balayer

l'ensemble des possibilités futures pour la ressource en eau. Trois scénarios ambitieux et répondant à l'ensemble des enjeux définis lors des étapes précédentes ont été présentés et

validés par l'ensemble des membres. A partir de ces éléments, les différents acteurs du SAGE vont construire, dans les mois à venir, une stratégie commune concernant la gestion des ressources en eau superficielles et souterraines. La CLE devra alors choisir, en écoutant les arguments de chacun, la stratégie la plus consensuelle pour le territoire du Haut-Allier. Cette stratégie prendra en compte le développement économique du territoire.

Les membres du bureau. Jean-Paul Archer, maire de Saint-Haon ; Jean-Louis Brun, maire de Fontanes (Lozère) ; Rémi Brunel, maire de Rauret ; Franck Noël-Baron, représentant du SMAT, président de la CLE ; M. Palpacuer, conseiller général de la Lozère ; Pierre Pommarel, conseiller régional d'Auvergne ; Raymond Ravat, maire de Monistrol d'Allier ; Francis Rome, maire de Blassac, vice-président de la CLE. ■

Hlo

↳ **Intervention scolaire :**

L'animatrice du SAGE a réalisé une intervention auprès des élèves de Master Développement Durable et Aménagement, Spécialité « Conduite de Projet environnementaux », de l'université de Montpellier. Dans un premier temps, l'animatrice a exposé les généralités concernant la gestion de la ressource en eau au niveau national, puis a expliqué la procédure de SAGE (définition, organisation de la Commission Locale de l'Eau, détail des différentes étapes depuis l'émergence jusqu'à la mise en œuvre) puis les particularités du territoire du Haut-Allier et les enjeux du SAGE du Haut-Allier ont été détaillées.

↳ **Site internet :**

Un site internet dédié exclusivement au SAGE du Haut-Allier est, depuis décembre 2013 en cours de création par l'animatrice du SAGE. Il permettra d'obtenir les documents et actualités liés au SAGE. Les membres du bureau et de la CLE pourront également consulter les comptes-rendus de séance et les documents de travail.

☞ **Sensibilisation :**

☞ **Animations hors et durant le temps scolaires :**

Organisé par le collège privé St Joseph de Langeac, **un temps fort dédié aux ressources en eau, en France et à l'étranger**, s'est déroulé hors temps scolaire, le mercredi 22 mai.

Un parallèle entre la République Démocratique du Congo et le territoire du Haut-Allier a permis de sensibiliser une soixantaine d'élèves sur l'importance de la préservation de cette ressource si précieuse qu'est l'eau, y compris dans les pays où la ressource est en grande quantité. L'animatrice du SAGE était chargée de présenter les caractéristiques de la ressource en eau sur le territoire du Haut-Allier.

Toujours à destination du jeune public, une animation de sensibilisation a été réalisée par l'animatrice du SAGE, dans le cadre de la Foire Bio de Langeac, autour **du recyclage des ordures, des économies d'eau à la maison et au jardin**.

Des astuces très simples et efficaces, telles que la récupération des eaux de pluie, l'arrosage des plantes à l'aide de l'eau utilisée pour nettoyer les aliments ou encore l'utilisation de toilettes sèches, ont été présentées aux 119 élèves de cycle 1 et 2 des écoles publique et privée de Langeac.

Dans le cadre de la **classe kayak-environnement**, destinée aux élèves de seconde du lycée St Julien de Brioude, l'animatrice du SAGE du Haut-Allier et l'animateur Natura 2000 du SMAT du Haut-Allier sont intervenus auprès de 45 élèves sur le site du méandre de Précaillé. Des généralités sur la rivière Allier, la faune et la flore mais également des notions plus précises comme le fonctionnement d'un captage d'eau potable ou encore la dynamique fluviale ont été abordées. Un questionnaire général sur la rivière et sa ripisylve, ainsi des photos aériennes (ancienne et récente) montrant l'évolution du lit de la rivière, ont servi de support à ces trois demi-journées d'intervention.

☞ **Sensibilisation :**

Depuis trois ans, la cellule d'animation du SAGE organise, en partenariat avec les AAPPMA locales et les prestataires d'eau vive, une journée de nettoyage des berges de l'Allier pour sensibiliser la population aux impacts des déchets sur la qualité de l'eau. En 2013, une vingtaine de personnes s'est mobilisée pour venir ramasser les débris malgré des conditions climatiques désastreuses, empêchant la navigation et donc le ramassage en canoë. Le constat est malheureusement triste, car une remorque entière de déchet a été évacuée à la fin de cette opération.

Langeac → Vivre sa ville

DÉTRITUS ■ C'était, samedi, la troisième opération de nettoyage des berges de l'Allier organisée par le SMAT

D'aucuns souillent, d'autres déblaient...

Une quinzaine de bénévoles ont participé, samedi, à une opération de nettoyage des berges de l'Allier. Bilan...

Pour la troisième année consécutive, le Syndicat mixte d'aménagement du territoire (SMAT) du Haut-Allier organisait, samedi dernier, une journée de nettoyage des berges de l'Allier, en partenariat avec le Groupement des sports d'eau vive, l'Association agréée de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Langeac (AAPPMA), le club de canoë kayak longuepente et l'Association protectrice du saumon (APS).

Bonne pluie
Des représentants de l'association de protection du projet de Parc naturel régional et du club d'escalade de Langeac étaient joints aux autres bénévoles en tant que quinzaine de personnes très motivées à se retrouver en début d'après-midi au camping de Langeac, sous les brassés d'un temps chaotique. L'objectif : former des groupes afin de débarrasser les berges de l'Allier de ses ordures, depuis le camping municipal jusqu'à Boihac. Et comme les situations météorologiques ont été amères : « En deux heures, nous avons rempli une benne prévue par la mairie de Langeac, relate Auréa Lagaly, animatrice

du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au SMAT. Nous avons trouvé des sacs entiers de gravats, sans doute les déchets d'un chantier, que nous avons dû laisser sur place car ils se trouvaient sur un terrain privé. Par contre, nous avons pu ramasser quantité de déchets plastiques, des bouteilles de verre et de plastique, des pneus, des poignées entières jetées là, au bord de l'eau... ». Dans ce « petit coin de verdure où coule une rivière » comme aurait dit Rimbaud, un amoncellement de vieilles batteries et ce qui ressemblait à d'anciens compteurs électriques trahissent patiblement leur vie hautement toxique pour l'environnement.

« L'an dernier, nous étions une quarantaine de bénévoles, mais le temps a fait reculer nombre de bénévoles volontés, ajoute Auréa. Chaque année nous reconduisons l'opération car notre motivation est grande, en espérant que de plus en plus de gens nous rejoignent. C'est difficile de comprendre comment l'on peut continuer à polluer ainsi la nature, encore de nos jours ! ».

COLLECTE. Pour les bénévoles qui ont organisé les berges de l'Allier depuis le camping de Langeac jusqu'à Boihac, la « civilité », en deux heures de temps, a été respectée et équilibrée.

TRASHES. Des batteries et autres ordures périmées gisent au bord de l'eau, qu'il est polluer durablement le milieu.

VII. BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- les dépenses d'**animation**, comprenant les salaires de l'animateur, du secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure, le transport, etc...;
- les frais de **communication**, comprenant l'édition et la diffusion de la lettre d'information du SAGE ;
- les **études** relatives à l'élaboration du SAGE

Pour le financement de l'animation, de la communication et des études, les co-financeurs interviennent à hauteur de 80%.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2013 sont présentées dans le tableau suivant :

	Dépenses prévisionnelles 2013	Dépenses réelles 2013
Cellule d'animation	52 000€	51 111.26€
Animation de la CLE	35 600€	34 415,66€
Secrétariat/Comptabilité/Gestion du personnel	7 400€	7 508,91€
Frais de fonctionnement	7 500€	8 610,72€
Communication	1 500€	575,97€
Etude « Scénarios contrastés et stratégie du SAGE » 2012-2013 (aucun acompte versé en 2012)	110 000€	104 523,41€
TOTAL	162 000€	155 634,67€

VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES

En 2013, il était prévu de réaliser l'évaluation environnementale en parallèle de l'élaboration des scénarios contrastés et de la stratégie. La rédaction du rapport a été amorcée par l'animatrice du SAGE. Par la suite, il a été décidé par le maître d'ouvrage, au moment du marché relatif à la rédaction des produits finaux du SAGE, d'englober la rédaction de ce rapport dans le marché, afin d'avoir une analyse plus transversale du projet et non uniquement axées sur l'eau et les milieux aquatiques.

Fin 2013, une procédure d'appel d'offre a donc été mise en place pour la dernière phase d'élaboration du SAGE : la rédaction du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale. La phase de consultation court jusqu'à la mi-janvier 2014. Parmi les propositions reçues, un prestataire sera choisi pour assister la cellule d'animation dans la rédaction de son projet de SAGE, qui sera l'un des gros travaux de l'année 2014.

La cellule eau du SMAT continuera l'animation de la procédure SAGE et le suivi des études relatives à l'élaboration du projet et les actions de communication et de sensibilisation seront reconduites. Le montage administratif et financier des dossiers sera effectué par la cellule eau du SMAT comme habituellement.

La cellule d'animation sera également chargée d'organiser des rencontres entre l'Etablissement Public Loire, le SMAT et le futur PNR Sources et gorges du Haut-Allier pour discuter des modalités de portage du SAGE en phase de mise en œuvre. Actuellement, d'après les textes de loi en vigueur, seul l'EPL serait légitime pour mener à bien cette mission.

Un planning prévisionnel 2013-2015 est présenté en page suivante.

☞ **Planning prévisionnel 2014-2015 :**

2014	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Procédure de marché public			Bureau (S12)		Comité de rédaction (S21)	Comité de rédaction (S25)	2 Comités de rédaction (S27 et S28)		Bureau (S38)	CLE de pré-validation (S42)	Bureau (S45 ou 46)	CLE de validation (S51)
	Rédaction des produits du PAGD et du règlement											
	↓ Rédaction Dispositions / Règles						↓ Rédaction projet final SAGE					
	Evaluation environnementale									Rapport environnemental		
2015	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Procédure de validation du SAGE	Consultation des collectivités et des chambres consulaires, consultation du comité de bassin				CLE pour Modification s éventuelles du projet en fonction des remarques reçues	Enquête Publique		Adoption définitive du projet par la CLE	Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral			

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMMISSION LOCALE DE L'EAU / CELLULE D'ANIMATION



BILAN D'ACTIVITES ANNEE 2013 PERSPECTIVES 2014

Présenté et approuvé en séance plénière le 21 octobre 2014



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Avec la participation financière de :



Région
Rhône-Alpes



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte	4
☞ <i>Présentation du territoire</i>	4
☞ <i>Masses d'eau concernées</i>	5
☞ <i>Les instances de concertations du SAGE.....</i>	7
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	7
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	7
☞ <i>Les Commissions thématiques et géographiques.....</i>	8
☞ <i>La structure porteuse :</i>	8
☞ <i>Présentation</i>	8
☞ <i>Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :.....</i>	9
II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	9
☞ <i>Rappel des étapes validées et à venir :</i>	9
☞ <i>Synthèses des études menées en 2013 :.....</i>	10
☞ <i>Les scénarios contrastés :.....</i>	10
☞ <i>La Stratégie:</i>	11
☞ <i>L'inventaire des ouvrages transversaux :</i>	13
III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU	13
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	13
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	16
☞ <i>Résumé des avis de la CLE ou du bureau.....</i>	17
☞ <i>Les commissions de concertation</i>	17
VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE.....	18
☞ <i>Les missions techniques de l'animatrice :</i>	18
☞ <i>Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :.....</i>	19
☞ <i>Suivis administratif et financier :.....</i>	19
☞ <i>Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :</i>	20
☞ <i>Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :</i>	20
☞ <i>Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :.....</i>	20
☞ <i>Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :.....</i>	21
☞ <i>Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier » :.....</i>	21
☞ <i>Appui aux initiatives locales :</i>	22
☞ <i>Suivi de la qualité des eaux de baignade :</i>	22
☞ <i>Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :</i>	23
V. INFORMATION / COMMUNICATION.....	23

☞ Communication :	23
☞ La lettre du SAGE 2013 :	23
☞ Articles de presse :	24
☞ Intervention scolaire :	24
☞ Site internet :	24
☞ Sensibilisation :	25
☞ Animations hors et durant le temps scolaires :	25
☞ Sensibilisation :	25
VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES	26
☞ Planning prévisionnel 2013-2015 :	28

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte

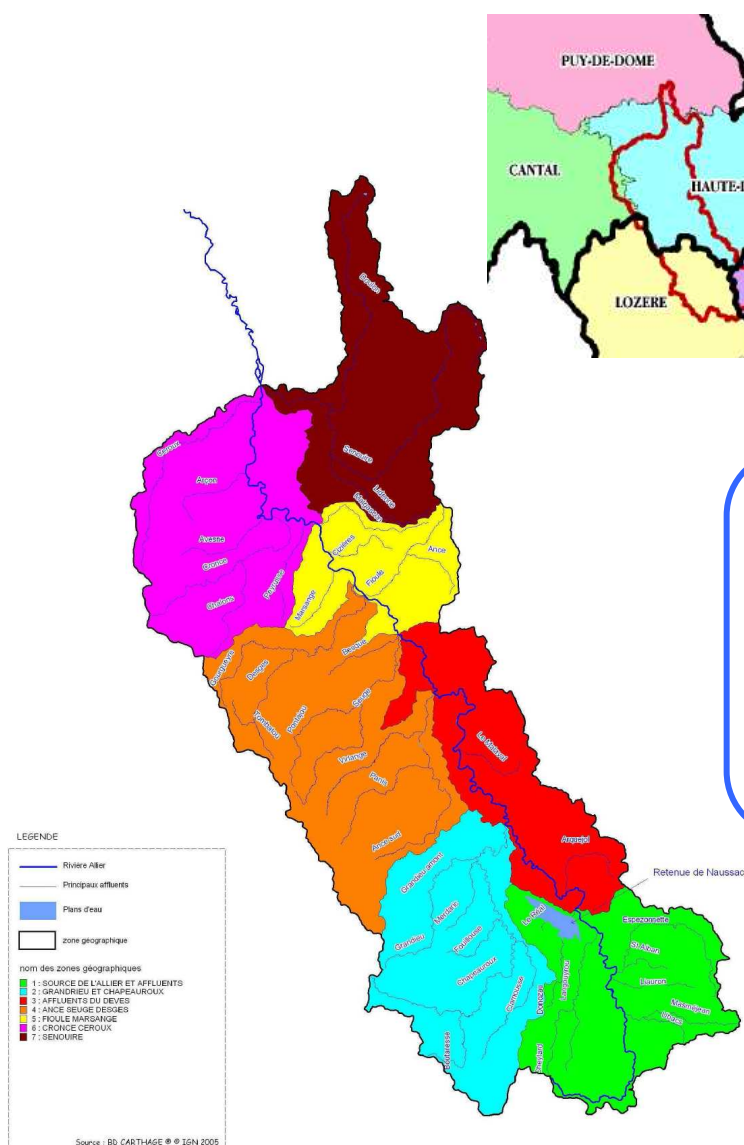
👉 Présentation du territoire

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et du Territoire (SMAT) du Haut-Allier porte depuis 2005 un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de planification de la politique locale de l'eau.

L'objectif d'un SAGE est de concilier le développement économique local avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne qui fixe les orientations fondamentales pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin hydrographique de la Loire.

Le SDAGE Loire-Bretagne a désigné le Haut-Allier (des sources de l'Allier jusqu'à sa confluence avec la Senouire à Vieille Brioude) comme unité hydrographique cohérente (n°38).

Les principales informations relatives au SAGE du Haut-Allier sont rappelées ci-dessous :



5 départements : Haute-Loire, Lozère, Cantal, Ardèche et Puy-de-Dôme

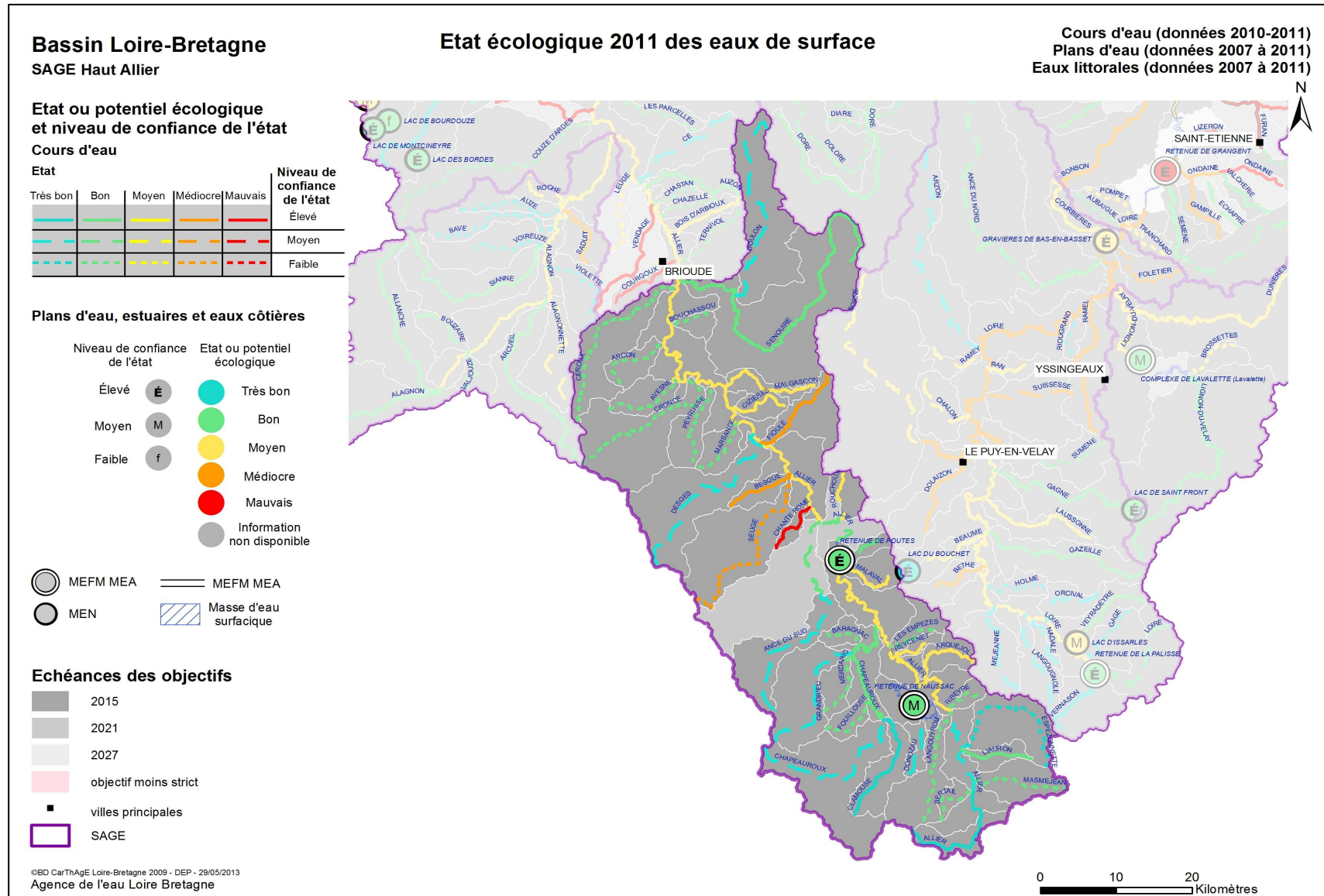
3 régions : Auvergne, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes

Superficie : 2680km², 165 communes

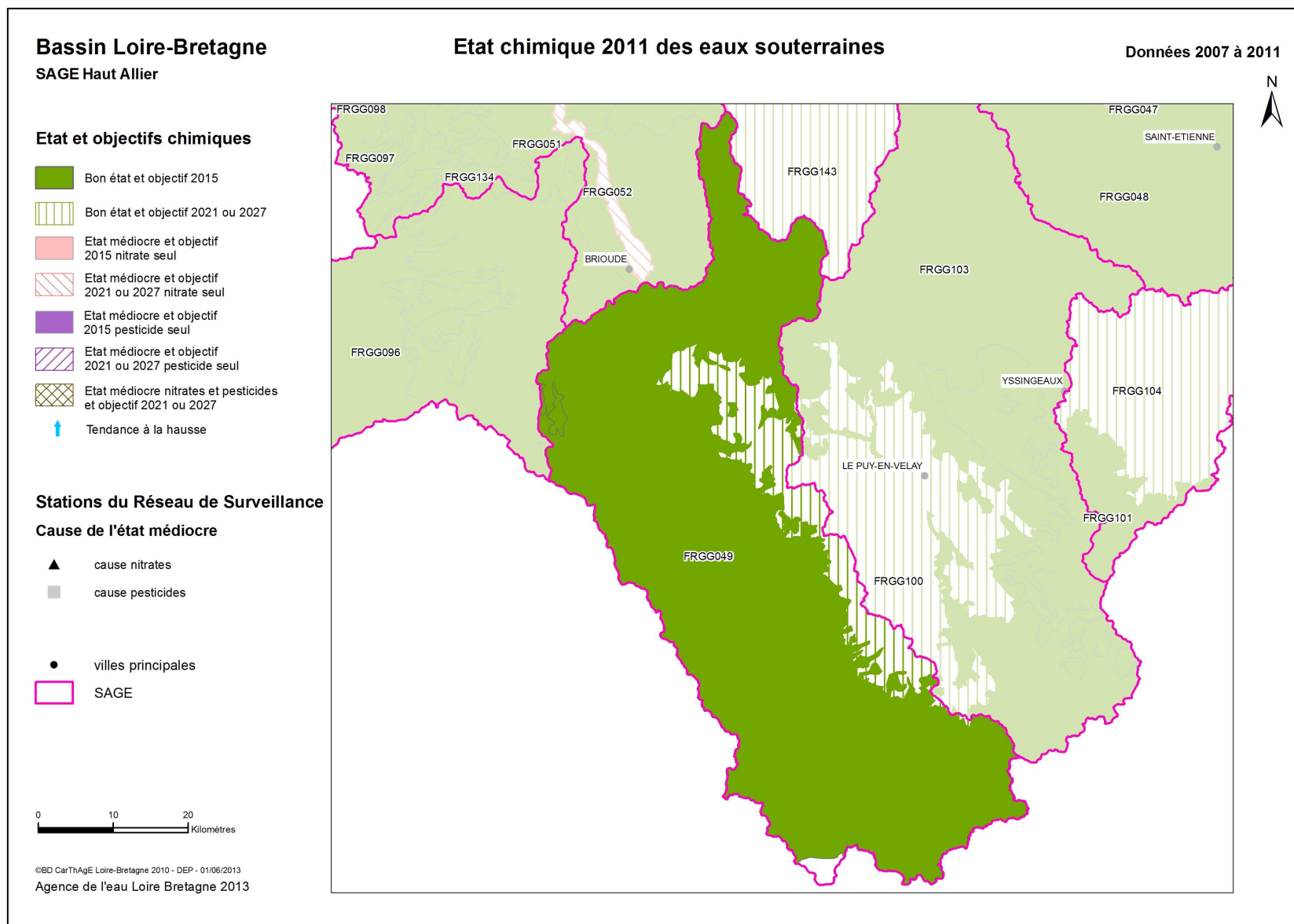
Population : environ 45 300 habitants

Périmètre : des Sources de l'Allier en Lozère jusqu'à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille Brioude

Masses d'eau concernées



©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2009 - DEP - 29/05/2013
Agence de l'eau Loire Bretagne



Les instances de concertations du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

L'organe décisionnel du SAGE est la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 10 mars 2012, du 1^e juin 2011 et du 20 janvier 2012.

Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013.

La CLE est composée de 44 membres repartis comme suit :

- 11 représentants des Usagers
- 11 représentants de l'Etat
- 22 représentants des Collectivités Territoriales

Depuis le 25 avril 2013, M. Franck NOEL-BARON, représentant du SMAT du Haut-Allier, et M. Francis ROME, Maire de Blassac, ont respectivement été élus Président et Vice-président de la CLE. Durant cette réunion, l'élargissement du bureau à 16 membres a été validé et acté dans les règles de fonctionnement de la CLE.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations.

Il est composé de 16 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Composition du bureau de la CLE :

Les représentants des usagers :

M. le représentant d'EDF
M. le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
M. le représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire
M. le représentant de France Hydro-électricité

Les représentants de l'Etat :

M. le représentant de l'ONEMA
M. le représentant de la DDT de la Haute-Loire
M. le représentant de la DDT de la Lozère
M. le représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les représentants des Collectivités Territoriales

M. NOEL-BARON, Président de la CLE
M. ROME, Vice-président de la CLE
M. RAVAT, Maire de Monistrol d'Allier
M. BRUN, Maire de Fontannes
M. POMMAREL, Conseiller Régional d'Auvergne
M. ARCHER, Maire de Saint Haon
M. BRUNEL, Maire de Rauret
M. PALPACUER, Conseil Général de la Lozère

↳ **Les Commissions thématiques et géographiques**

Quatre commissions thématiques ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration du SAGE. Ces quatre commissions thématiques sont les suivantes :

- Eau et Biodiversité, présidée par M. Patrick Martin, Directeur du CNSS
- Eau et Cadre de Vie, présidée par M. Hervé Pichon, représentant du Groupement des Sports d'Eau Vive
- Gestion quantitative de la ressource, présidée par M. Pierre Pommarel, Conseiller Régional d'Auvergne
- Amélioration de la qualité de l'eau, présidée par M. Francis Rome, Maire de Blassac

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE plus des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques :

- Sources de l'Allier
- Monts de la Margeride
- Bassin du Langeadois

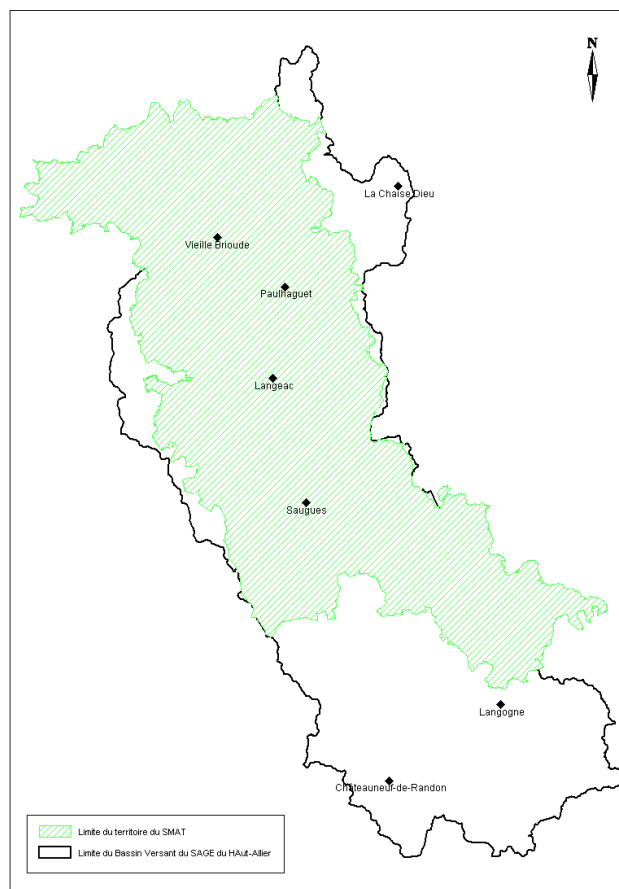
Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

↳ **La structure porteuse :**

↳ **Présentation**

Créé en 1984, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier rassemble aujourd'hui 114 Communes (par l'adhésion de leurs Communautés de communes) du département de la Haute-Loire. Le SMAT a orienté très rapidement ses missions vers le développement durable, en fondant ses projets sur un environnement de haute qualité. C'est ainsi qu'il a construit la Salmoniculture du Haut-Allier, qu'il a accompagné la création du Conservatoire National du Saumon Sauvage, qu'il anime la réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Haut-Allier, qu'il porte un Pays d'Art et d'Histoire, qu'il pilote la mise en place d'un réseau Natura 2000 sur son territoire et qu'il est à l'origine du projet de Parc Naturel Régional Sources et Gorges de l'Allier.

La cartographie ci-contre présente le territoire du SMAT (en vert) et les limites du bassin versant du SAGE du Haut-Allier (en noir).



↳ **Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :**

Afin d'assurer l'élaboration et l'animation de la procédure, le SMAT met à disposition de la Commission locale de l'Eau, un animateur.

Depuis mars 2011, Aude Lagaly occupe ce poste à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP), en CDD.

Elle est épaulée par le secrétariat du SMAT pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique et par le service administratif pour la comptabilité à hauteur de :

- 0.13 ETP pour la comptabilité et l'administratif
- 0.05 ETP pour le secrétariat

Le SMAT apporte un autofinancement qui correspond à 20% de la somme totale des dépenses.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

↳ **Rappel des étapes validées et à venir :**

Le SAGE du Haut-Allier est en actuellement en phase d'élaboration.

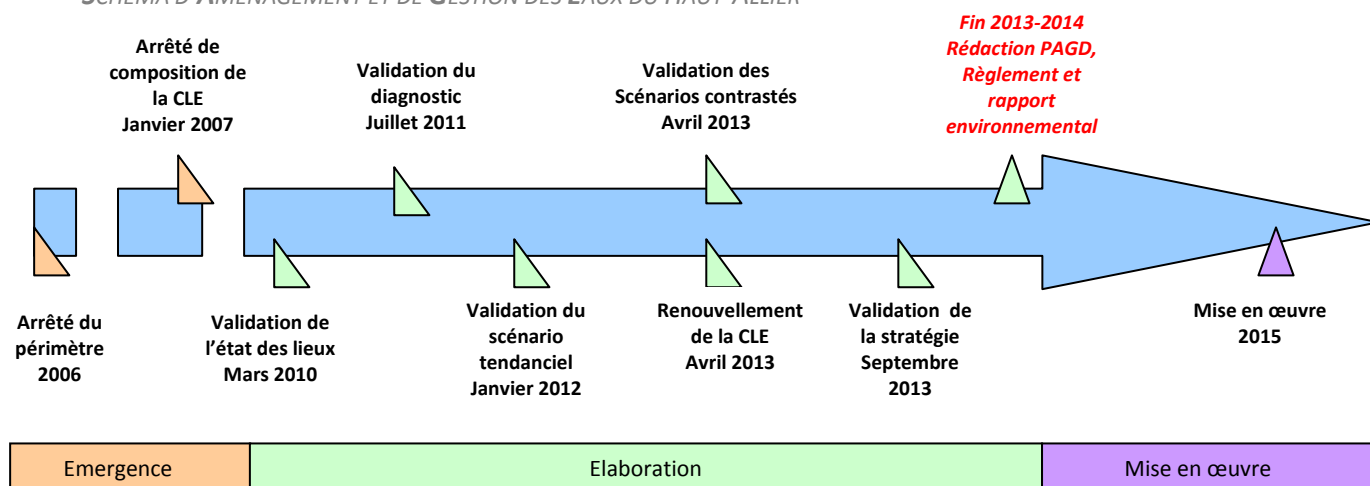
L'état des lieux et le diagnostic (de la ressource en eau/milieus aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

Le scénario tendanciel s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment, ne seraient pas tous satisfaits.

Les scénarios contrastés ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, **la stratégie** du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

La frise ci-dessous reprend les principales étapes passées et à venir de la procédure.



👉 Synthèses des études menées en 2013 :

Les paragraphes ci-dessous présentent les principales étapes de réalisation de l'étude « scénarios contrastés et choix de la stratégie », validée en septembre 2013.

Le renouvellement de la CLE en début d'année a engendré un léger retard dans le calendrier initialement prévu.

👉 Les scénarios contrastés :

A partir du travail réalisé lors du diagnostic et du scénario tendanciel, trois scénarios d'ambitions différentes ont été élaborés. Pour chacun de ces scénarios, des grands objectifs ainsi que des pistes d'action à mener ont été identifiés.

Après l'intégration des remarques formulées par les membres du bureau lors de la réunion de février, les trois scénarios contrastés ont été proposés et validés à l'unanimité lors de la CLE du 25 avril 2013. *(Il est important de préciser que les membres de la CLE ont souhaité que les chiffrages, réalisés dans le cadre de l'évaluation économique des scénarios, n'apparaissent pas à cette étape de la procédure).*

La logique globale et les chantiers principaux de chacun des trois scénarios sont présentés ci-dessous :

- **Scénario 1** = « Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et améliore la gouvernance locale », avec pour chantiers principaux :
 - La résorption des points noirs de pollution ;
 - La protection des captages ;
 - L'équilibre quantitatif en étiage ;
 - La restauration de la continuité écologique ;
 - L'acquisition des connaissances.
- **Scénario 2** = « Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources en eau et les milieux aquatiques », avec pour chantiers principaux :
 - L'optimisation des systèmes d'assainissement ;
 - Les économies d'eau ;

- La préservation et la gestion des zones humides ;
 - La restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau.
- **Scénario 3** = « Un SAGE ambitieux qui vise l'excellence de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur les menaces dormantes et qui contribue à réduire la vulnérabilité aux inondations », avec pour chantiers principaux :
- L'abandon du désherbage chimique ;
 - Les polluants émergents ;
 - La menace des espèces invasives ;
 - Le risque inondation ;
 - L'évolution des choix culturels.

Les items présentés au niveau du scénario 2 sont ceux spécifiques à ce scénario et viennent s'ajouter à ceux prévus dans le scénario 1. Il en est de même pour le rapport entre le scénario 3 et le 2.

↳ **La Stratégie:**

Dédiée à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à la préservation des milieux aquatiques, la stratégie du SAGE Haut-Allier ne se veut pas pour autant déconnectée de son contexte socio-économique. Elle cherche donc à concilier qualité écologique du Haut-Allier et maintien des activités humaines du bassin versant.

La stratégie du SAGE fait appel à de nombreux leviers permettant d'agir en faveur des quatre thématiques de base liées aux ressources en eau (Qualité, Quantité, Milieux Aquatiques et Inondation), et accorde une place transversale et prépondérante à la gouvernance, afin d'assurer une cohérence et efficacité d'intervention sur le territoire.

Les grandes lignes de la stratégie du SAGE du Haut-Allier sont présentées ci-dessous, par grand-objectifs:

« Organiser une gouvernance concertée et propice à la mise en œuvre du SAGE » :

La stratégie de gouvernance retenue par la CLE occupe une place centrale dans la future mise en œuvre du SAGE ; elle sera essentielle pour faire vivre ce schéma et le rendre efficace sur le territoire. Pour ce faire, trois axes seront explorés :

- l'approfondissement des connaissances sur l'état des ressources et des milieux aquatiques,
- la communication autour de l'outil SAGE et sur les données générées,
- la garantie d'une cohérence entre les acteurs permettant un portage efficace du SAGE et de ses dispositions.

« Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines » :

La qualité des ressources en eau comporte un double enjeu : sanitaire, pour le bien être des populations consommatrices d'eau, et écologique pour la richesse des milieux aquatiques.

La stratégie arrêtée pour cet objectif est ambitieuse puisqu'elle vise à atteindre, voire dépasser, le bon état des eaux fixé par la Directive Cadre Européenne, d'une part pour

satisfaire aux exigences biologiques des espèces remarquables, mais également pour pérenniser les usages de l'eau. Ainsi trois axes de travail seront à approfondir en priorité : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à usage non agricole, réduire l'impact des systèmes d'assainissements domestiques et industriels, et enfin réduire l'impact des pratiques agricoles sur les milieux aquatiques.

L'amélioration de la qualité de l'eau potable est également un point incontournable de la stratégie qui propose de mieux protéger les captages d'eau potable et d'améliorer les connaissances sur les polluants émergents tels que les perturbateurs endocriniens.

« Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides »:

La gestion quantitative des ressources en eau est primordiale à la fois pour la satisfaction des usages (actuels et futurs) et pour la qualité des milieux aquatiques. La stratégie liée à ce grand objectif est de mettre en place un schéma de gestion de la nappe souterraine du Devès et d'inciter les communes à améliorer la performance de leurs réseaux d'eau. Elle préconise également d'organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages. Cela passe par la définition des volumes prélevables sur les affluents de l'Allier présentant une vulnérabilité à l'étiage, et également par la mise en place d'un organisme unique voué à la gestion collective des prélèvements agricoles. Durant la période estivale, une meilleure concertation entre les acteurs du territoire (prestataires touristiques, EDF, EPL...) serait à envisager pour limiter les conflits d'usage sur l'axe Allier.

Dans une logique à plus long terme, la stratégie prévoit d'inciter les particuliers, les industriels et les collectivités aux économies d'eau, et d'accompagner le secteur agricole dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau.

« Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité »:

La stratégie définie est encore une fois ambitieuse puisque qu'elle préconise la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique, notamment sur les grands axes de migration piscicole, avec une volonté particulière d'affirmer le potentiel salmonicole du territoire. Elle vise également à renforcer la richesse faunistique et floristique du territoire en protégeant les zones humides et les têtes de bassin versant, milieux aux potentialités écologiques et hydrologiques remarquables, et en mesurant la menace que représentent les espèces envahissantes.

En partenariat avec les secteurs d'activités concernés (forestier, agricole ou touristique), des programmes d'actions permettant de limiter l'enrésinement et l'ensablement, de restaurer la ripisylve et mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau seront à mettre en place pour préserver les milieux aquatiques.

« Maintenir la culture du risque de crue »:

Le territoire du Haut-Allier a su conserver son savoir-vivre aux côtés des cours d'eau. La stratégie consiste à entretenir cette culture du risque inondation en sensibilisant continuellement la population à l'existence du risque de crue et aux systèmes d'alerte. Pour autant, le besoin de réduire la vulnérabilité du territoire n'est pas ignoré. Ainsi, la stratégie mobilise des leviers complémentaires à ceux prescrits par la réglementation, permettant de protéger la population. Elle préconise notamment l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde intercommunal à l'échelle du SAGE pour une gestion de crise harmonisée et

mutualisée, l'identification d'aménagement du bâti existant pour les zones urbanisées inondables ou encore une meilleure gestion des milieux agricoles et naturels pouvant contribuer à l'écrêtement des crues.

↳ **L'inventaire des ouvrages transversaux :**

Pour compléter l'inventaire relatif aux ouvrages hydrauliques, l'animatrice du SAGE, avec l'aide du service départemental de l'ONEMA Haute-Loire, a prospecté en 2013, la partie aval de la Fioule (1 journée de terrain). Le linéaire principal de la masse d'eau « Trinité » a également été prospecté en partie (1 journée de terrain). Une dizaine d'ouvrages ont été ajoutés à la base de données ouvrage du SAGE et seront intégrés dans la base nationale ROE (« Référentiel des Obstacles à l'Écoulement ») de l'ONEMA.

Plusieurs vérifications de données (hauteur de chute et largeur d'ouvrages) ont également été réalisées sur l'Avesne et l'Arçon (1/2 journée de terrain), affluents rive gauche de l'Allier.



III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU

↳ **La Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie **trois fois** en 2013.

◆ Réunion du 24 janvier 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 16 étaient présents (6 élus, 5 représentants de l'Etat et 5 usagers) et 11 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation et validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE
- Présentation de l'étude 3P Allier et des résultats propres au bassin du Haut-Allier

- Présentation de la procédure et du calendrier de travail pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont **validé à l'unanimité le rapport d'activités pour l'année 2012** et ont pris connaissance des résultats de l'étude 3P Allier et des améliorations à apporter sur le bassin versant du Haut-Allier pour lutter contre le risque inondation. Les membres de la CLE ont également été amenés à se positionner sur les « **Questions importantes** » (principaux problèmes à régler par le SDAGE à travers des objectifs et des orientations fondamentales). Après analyses de ces dernières et des orientations proposées, les membres de la CLE ont **validé l'ensemble des éléments en lien avec cette consultation**. Cependant, des interrogations ont été formulées quant aux calendriers du SAGE du Haut-Allier et celui de la révision du SDAGE.

[☞ Délibération n°2013-01](#) : Validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE et de la cellule d'animation

[☞ Délibération n°2013-02](#) : Avis favorable sur les Questions importantes, le calendrier et le programme pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

◆ Réunion du 25 avril 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 22 membres étaient présents (7 élus, 7 représentants de l'Etat, 8 usagers), et 12 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 34 droits de vote (le quorum au 2/3 est atteint). L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Président
- Election du Vice-président
- Election du bureau
- Présentation et validations des modifications du règlement intérieur
- Présentation et validation des scénarios contrastés

Une partie de la réunion fut consacrée à **l'installation du Président, du Vice-président et au renouvellement des membres du bureau**. Profitant du taux de participation plus élevé que d'ordinaire, des **modifications ont été apportées au règlement intérieur de la CLE**, notamment sur la composition de la CLE (suppression des suppléants, désignation nominative pour le collège des représentants des collectivités territoriales,...) mais aussi sur le nombre de représentant de la CLE au sein du bureau (passage de 12 à 16 membres).

Un article a également été ajouté en ce qui concerne les avis de la CLE sur les différents dossiers qui lui sont soumis. Désormais, la CLE peut donner délégation à son bureau pour étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis.

En seconde partie de séance, les membres de la CLE ont assisté à la présentation des scénarios contrastés et ont échangé sur le contenu de ces derniers. A l'issue des discussions, **les scénarios contrastés ont été validés à l'unanimité**.

[☞ Délibération n°2013-03](#) : Election du Président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-04](#) : Election du Vice-président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-05](#) : Election des membres du bureau

☞ Délibération n°2013-06 : Modifications des règles de fonctionnement de la CLE

☞ Délibération n°2013-07 : Validation des scénarios contrastés du SAGE

◆ Réunion du 06 septembre 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 21 membres étaient présents (8 élus, 6 représentants de l'Etat, 7 usagers), et 6 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote. L'ordre du jour était le suivant :

- Point d'information sur les avis rendus par le bureau de la CLE
- Présentation pour validation de la stratégie du SAGE
- Point d'information concernant le projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau.

Lors de cette réunion, l'ensemble des avis formulés par le bureau sur les projets suivants : PLAGEPOMI 2014-2019, PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère et sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, Pouzas et St Préjet (cf tableau des avis page 16) ont été exposés aux membres de la CLE.

Une grande partie de la réunion fut ensuite consacrée à la présentation de la stratégie élaborée pour le SAGE du Haut-Allier à partir des avis recueillis lors de la commission de concertation du 23 mai 2013 et du travail réalisé avec les membres du bureau. **La stratégie proposée fut validée à l'unanimité** par les membres de la CLE.

Enfin, une présentation, à titre informatif, **du projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau** a été réalisée. Au vu des réactions et des questionnements soulevés par cette thématique, **les membres de la CLE ont demandé à la DDT48 de saisir officiellement la CLE pour que celle-ci puisse rendre un avis après avoir pris connaissance du dossier.**



☞ Délibération n°2013-08 : Validation de la stratégie du SAGE



A l'issue de la réunion, la cellule d'animation, en partenariat avec l'Etablissement Public Loire, a proposé à l'ensemble des membres de la CLE, une visite guidée des différents ouvrages relatifs à la retenue de Naussac :

- le barrage de Naussac,
- l'usine de pompage-turbinage,
- le barrage de la prise d'eau du Chapeauroux.

REMARQUE GENERALE SUR LA PARTICIPATION DES ELUS LORS DES REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU HAUT-ALLIER :

Malgré les nombreuses relances réalisées par la cellule d'animation en amont des réunions, on peut noter la faible participation des élus lors des séances plénières de la CLE (en moyenne 7 élus sur 22). Ceci provient, en partie, des distances de déplacement (Conseils Régionaux Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Ardèche), et/ou de la faible superficie de territoire concernée par le SAGE (Conseils Généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal).

Cette constatation est partagée par les autres acteurs qui remettent parfois en cause la représentativité des différents collègues.

☞ **Le bureau de la Commission Locale de l'Eau**

En 2013, le bureau de la CLE s'est réuni à **cinq reprises**.

◆ **Réunion du 28 février 2013**, (Paulhaguet, 43) avec 6 membres du bureau présents sur 12 et 3 agents techniques. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des scénarios contrastés
- Préparation de la CLE

◆ **Réunion du 6 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16 et un agent technique. L'ordre du jour était le suivant :

- Synthèse des résultats de la commission de concertation du 23 mai 2013 et proposition d'une stratégie (retour sur les points ayant fait polémique) :
- Consultation de la CLE sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, de Saint Préjet et de Pouzas
- Point d'information et discussion autour du programme de suivi et la fréquence des mesures de qualité dans et à proximité de la retenue de Naussac
- Points divers

◆ **Réunion du 25 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16. Ce bureau était entièrement consacré à la présentation du projet de stratégie du SAGE et du chiffrage économique qui s'y rattache.

◆ **Réunion du 17 juillet 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère pour avis
- Présentation du projet de PLAGEPOMI pour avis
- Présentation pour validation du cahier des clauses techniques particulières pour la phase de rédaction des produits du SAGE (PAGD, règlement, évaluation environnementale, validation juridique)

◆ **Réunion du 07 novembre 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique pour avis.
- Présentation du projet de SRCE Rhône-Alpes pour avis
- Présentation du projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac pour avis
- Présentation du contenu de la lettre du SAGE 2013

☞ Résumé des avis de la CLE ou du bureau

En 2013, la CLE et/ou le bureau a rendu plusieurs avis, présentés dans le tableau ci-dessous :

	Structure	Projet	Date de rendu de l'avis	Avis du bureau de la CLE ou de la CLE
1	Agence de l'Eau Loire Bretagne	« Questions importantes » et calendrier pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne	30/01/2013	Favorable
2	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, St Préjet et Pouzas	06/06/2013	Favorable
3	Préfecture de la Lozère	Projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère	17/07/2013	Favorable
4	Préfecture de Loire-Atlantique	Projet de PLAGEPOMI	17/07/2013	Favorable avec réserves
5	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique	08/11/2013	Favorable
6	Préfecture de la Région Rhône-Alpes	Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Rhône-Alpes	08/11/2013	Favorable
7	Préfecture de la Lozère	Projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac	08/11/2013	Favorable avec réserves

☞ Les commissions de concertation

Pour aboutir au choix de la stratégie, une consultation des acteurs de l'eau a été envisagée à travers un **atelier de concertation**, rassemblant les membres de la CLE et d'autres acteurs du territoire concernés par la problématique de l'eau. Cette commission globale s'est réunie le 23 mai 2013 à Grandrieu (48). Les différents scénarios y ont été présentés. Dans un second temps, un **travail participatif** permettant de recueillir les avis de chacun des acteurs concernant la stratégie à adopter pour le SAGE a été proposé.

A l'issue des discussions et des votes, la stratégie qui s'est dessinée, s'orientait globalement vers le scénario 2 avec quelques modifications.

A partir de cela, un premier projet de stratégie a été proposé aux membres du bureau lors de la réunion de juin. Après intégration de leurs remarques, la stratégie a été proposée et validée à l'unanimité en CLE du 6 septembre.



VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

↳ Les missions techniques de l'animatrice :

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice a été chargée pour 2013 :

- **D'élaborer le cahier des charges** de l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE » ;
- **D'informer les membres de la CLE** sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques (questions importantes pour la révision du SDAGE, projet du PLAGEPOMI...) ;
- **De corriger, de compléter et de co-rédiger l'ensemble des documents produits par les bureaux d'études** pour l'élaboration des rapports « Scénarios contrastés » et « Stratégie du SAGE » (réunions de travail avec le bureau d'étude, explication des particularités du territoire, avis critique sur les documents proposés, reformulation, orientation, ajout des remarques d'acteurs,...) ;
- **De continuer le recensement des ouvrages hydrauliques**, en partenariat avec les services de l'ONEMA (SD43). Dans ce cadre, l'animatrice a effectué quatre journées de prospection de terrain, puis a complété la base de données créée en 2011 ;
- **De réaliser la mise à jour du SIG** : inventaires des ouvrages, frayères, plans d'eau... ;
- **De participer à la réactualisation des données relatives aux masses d'eau dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne**. Pour ce faire, l'animatrice a organisé des réunions de travail avec les fédérations de pêche des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche pour compléter au mieux le tableau sur les Risques de Non Atteintes des Objectifs Ecologiques des masses d'eau. Ces informations ont ensuite été croisées avec les données fournies par les DDT et l'ONEMA, ce qui a permis d'affiner au mieux le diagnostic pour chaque masse d'eau.
- **De relayer les problématiques locales au niveau du bassin Loire-Bretagne**, à travers des questionnaires techniques concernant la ressource en eau (Questionnaire sur la DOE en Loire-Bretagne, sur le PNA Loutre,...).

L'animatrice doit organiser et gérer l'animation de la CLE, du bureau de la CLE avec pour principales missions :

- **La préparation technique et logistique des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **L'animation des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **Le secrétariat de la CLE et du bureau** : courriers, rédaction et transmission des comptes-rendus de réunion et des délibérations ;
- **L'organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement ;
- **La présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours**, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état ;
- En collaboration avec les services de l'état, la **préparation pour le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau** ;

- La **préparation des avis consultatifs** formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- La **réalisation du bilan d'activités annuel** de la CLE.

L'animatrice a également pour mission de préparer et d'animer les réunions de concertation utiles à l'élaboration du SAGE :

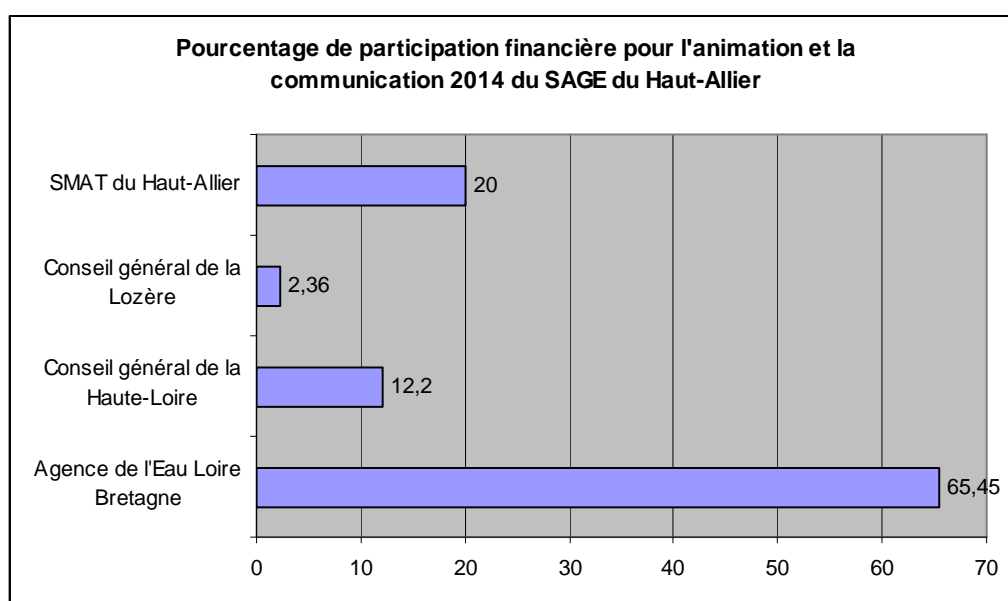
- **Organisation et secrétariat des réunions** de concertation ;
- **Préparation des réunions** : mise en place de méthodologie d'animation des réunions, préparation des supports utiles à la concertation (panneaux, cartographies...) ;
- **Organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques ;
- **Animation des ateliers de travail** (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...).

☞ **Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :**

Durant l'année 2013, l'animatrice du SAGE a réalisé les fonctions administratives suivantes :

☞ **Suivis administratif et financier :**

Chaque année, l'animatrice établit un plan de financement pour l'animation et la communication du SAGE du Haut-Allier. (*La nature des dépenses est détaillée dans le paragraphe VII*). Différents acteurs sont sollicités pour subventionner ces missions, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou encore les différentes collectivités territoriales situées dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier. Pour les plans de financement établis en 2013, le SMAT a pris en compte les modalités de subventionnement du 10^e programme de l'Agence de l'Eau. Le graphique ci-dessous présente les taux de participation de chaque co-financeur pour le financement de l'animation et la communication du SAGE (calculés au prorata de la superficie du territoire concerné par le SAGE du Haut-Allier).



L'animatrice a également pour mission de monter les dossiers de demande de subvention et de les envoyer aux différents co-financeurs. Pour l'animation et la communication de l'année 2014, les demandes de subvention ont été adressées en septembre 2013.

Il en est de même pour les demandes de subvention liées aux études du SAGE. Ainsi en 2013, l'animatrice a réalisé et suivi les dossiers de demande de subvention pour l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE (PAGD, règlement et évaluation environnementale ».

↳ **Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :**

Chaque année la cellule d'animation du SAGE réalise une lettre d'information à destination d'un large public.

Afin de choisir le prestataire en charge de l'impression, l'animatrice met en place une consultation auprès de plusieurs entreprises, afin de connaître les tarifs et conditions de chacun (montant total inférieur à 4000€). Le choix du candidat est principalement basé sur le coût total de la prestation.

Pour l'impression de la lettre d'information 2013, l'entreprise Phil'Print a été retenue.

↳ **Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :**

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice suit et contribue aux opérations portées par les acteurs du bassin :

↳ **Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :**

- Réunions du Comité de pilotage de l'étude « Diagnostic préalable à la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages de l'Allier, du Grandrieu et du Chapeauroux en Lozère », organisées par l'Etablissement Public Loire les 16 janvier et 13 mai 2013 au barrage de Naussac ;
- Réunion du Comité de pilotage de l'étude « Volumes prélevables sur l'axe Allier », le 29 janvier 2013, à Lempdes, organisée par la DREAL Auvergne ;
- Réunions du Comité technique sur les ouvrages transversaux, organisées par la DDT 43 les 05 février et 17 décembre 2013 au Puy en Velay ;
- Journée « les Rencontres de l'Eau » sur les modalités du 10^e programme, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le 13 février 2013 à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité de pilotage pour la révision du Schéma Départemental des Carrières de Haute-Loire, les 14 février, 16 mai et 14 novembre 2013 au Puy en Velay, organisée par la DREAL Auvergne ;

- Réunions du Conseil Scientifique sur le Saumon les 28 et 29 mars, organisées par la DREAL de Bassin à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité pilotage du Contrat de Restauration des Zones Humides sur le bassin versant lozérien de l'Allier, organisée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature par la CEN Languedoc Roussillon, le 4 avril 2013 à Mende ;
- Réunion du comité technique de suivi de dévalaison du saumon, organisée par EDF et le CNSS, le 17 avril 2013 à Alleyras ;
- Réunion technique sur le RNAOE, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la DREAL Auvergne et l'ONEMA le 23 avril 2013 à Lempdes ; Trois réunions de préparation ont été organisées les 12, 17 et 19 avril, par l'animatrice du SAGE avec les techniciens des fédérations de pêche de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche en amont de cette réunion, pour croiser les différents points de vue sur les masses d'eau.
- Réunion du comité de pilotage du Contrat Restauration et Entretien du bassin versant de la Senouire, organisée à Paulhaguet le 21 mai 2013 par le SICALA ;
- Réunions d'atelier de travail sur la continuité écologique pour le SRCE Auvergne le 4 juillet et réunion de rendu le 28 novembre 2013 organisées par le Conseil régional d'Auvergne au Puy en Velay ;
- Réunion du comité de pilotage de l'Etude sur la Moule Perlière sur la Virlange, organisée le 25 juillet, à Langeac par la DREAL Auvergne ;
- Réunion technique sur le relèvement des débits réservés des barrages de St Préjet, Poutès et Pouzas, organisée le 9 septembre 2013 par la DREAL Auvergne à Clermont-Ferrand ;
- Colloque international « Des saumons et des hommes 2 », organisé le 10 octobre 2013 par SOS Loire Vivante à Brioude ;
- Réunion technique sur la ressource en eau, organisée par le SCOT du Velay le 24 octobre 2013 ;
- Réunion du comité local de suivi relatif au barrage de Poutès, organisée le 18 novembre 2013 par la DDT 43 au Puy en Velay ;
- Réunion relative à l'assainissement collectif et non collectif dans le département de la Haute-Loire, organisée le 4 décembre par la DDT 43 au Puy-en-Velay.

↳ **Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :**

- Rencontres des animateurs SAGE à Orléans les 29 et 30 mars 2013, organisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Comité Technique Territorial Allier Loire Amont, le 5 décembre 2013 à Lempdes, organisé par l'Agence de l'eau, la DREAL Auvergne et l'ONEMA.

↳ **Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier » :**

- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 24 janvier 2013 à la mairie de Langeac ;

- Réunion de travail du 04 février 2013 à Langeac ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 5 juillet 2013 à Monistrol d'Allier ;
- Réunion de travail du 27 août 2013 à la chambre d'agriculture de Saugues ;
- Réunion de travail du 16 septembre 2013 à la chambre d'agriculture de Langogne ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 27 septembre au Bouchet Saint Nicolas ;
- Réunion de présentation du projet de charte, le 4 novembre 2013 à Naussac ;
- Réunion technique avec les services de l'Etat concernant la thématique de l'eau dans la charte du PNR, le 20 novembre 2013 ;

☞ **Appui aux initiatives locales :**

↳ **Suivi de la qualité des eaux de baignade :**

Depuis plusieurs années, le SMAT en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, accompagne les communes dans la gestion de leur site de baignade, la réalisation de leur profil de baignade et l'application des recommandations qui en découlent.

Afin de limiter les risques sanitaires pour les baigneurs et de cibler les installations pouvant être source de pollution pour la rivière, une veille estivale a été mise en place en 2012.

Dans l'optique de renforcer cette action, et pour établir une gestion préventive sur l'ensemble des 7 sites de baignade en rivières du Haut-Allier, le SMAT a employé, sous la responsabilité de l'animatrice du SAGE, durant un mois et demi un saisonnier chargé de mener à bien les missions suivantes :

- Relevés de température eau + air, transparence de l'eau, pluviométrie,
- Observation de présence/absence d'algues, cyanobactéries, mousses, odeur,
- Relai entre les mairies et l'ARS en cas de résultats insuffisants (précipitations > 15mm/j, turbidité < 90cm), et proposition de prise d'arrêtés d'interdiction temporaire de baignade.
- Fréquentation des sites.

Afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ces actions, l'animatrice du SAGE, en partenariat avec l'ARS de la Haute-Loire, a organisé une réunion d'information à destination des élus possédant un site de baignade en rivière sur leur commune, le 3 juillet 2013. L'objectif de cette réunion était de sensibiliser les élus sur l'importance d'appliquer les recommandations inscrites dans leur profil de baignade, et de leur présenter le projet de veille estivale qui permettrait d'atteindre un bonne qualité des eaux de baignade sur l'ensemble de l'axe Allier, et répondrait ainsi à un des objectif de qualité visé dans le SAGE.

Une seconde réunion avec les mêmes acteurs a ensuite été organisée en décembre 2013 pour dresser un bilan des actions menées et indiquer les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignade durant la saison estivale.

Cette action est mise en œuvre pour atteindre un des objectifs fixés par le SAGE du Haut-Allier : « Poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la qualité des eaux ».

↳ **Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :**

Le Conservatoire National du Saumon Sauvage déverse chaque année, plusieurs milliers de smolts et d'alevins sur l'axe Allier, dans un objectif de soutien de population de Saumon Atlantique, espèce emblématique du territoire. Dans ce cadre, l'animatrice est amenée à contrôler certains de ces déversements, d'une part pour vérifier l'exactitude du lieu de déversement et d'autre part pour vérifier le nombre d'individus déversés.

V. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2013, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE :

↳ **Communication :**

↳ **La lettre du SAGE 2013 :**

L'information étant une condition déterminante pour la bonne conduite de la démarche d'élaboration du SAGE, une lettre d'information de six pages a été éditée.

La lettre d'information 2013a été essentiellement consacrée à la validation de la stratégie. Une page spéciale est consacrée au projet de réaménagement du barrage de Poutès. Elle aborde également l'actualité de la politique de l'eau sur le territoire du Haut-Allier et explique comment sont effectuées les mesures de débit sur une rivière. Cette lettre est diffusée par voie postale, à plus de 400 destinataires : aux membres de la CLE, à l'ensemble des communes et communautés de communes présentes sur le territoire du SAGE, aux syndicats des eaux, aux présidents des SAGE du bassin Loire-Bretagne et aux associations de protection de l'environnement. Elle est disponible sur demande auprès de la cellule d'animation.

Après validation du contenu général de la lettre d'information, les textes et la mise en page ont été réalisés en interne, par l'animatrice du SAGE. La distribution est réalisée par La Poste.

En parallèle de cette lettre d'information et afin de présenter l'outil « SAGE » et sa plus-value aux acteurs du bassin versant du Haut-Allier, une plaquette d'information a été rédigée en partenariat avec l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Allier aval.

Le contenu de ce travail sera utilisé ultérieurement, en accompagnement des documents finaux du SAGE lors de la phase de consultation des assemblées.



↳ **Articles de presse :**

Plusieurs articles ont été rédigés par l'animatrice du SAGE, et publiés dans la presse locale, pour présenter les travaux du SAGE et l'avancée de la procédure à la population. Un article a également été consacré au renouvellement de la CLE et à la nouvelle composition du bureau (cf ci-dessous).

ENVIRONNEMENT ■ La Commission locale de l'eau du SAGE du haut Allier a élu ses nouveaux représentants

Une équipe nouvelle avec Franck Noël-Baron à sa tête

La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie sous la présidence de Raymond Ravat, puis de Franck Noël-Baron.

Conformément au code de l'environnement, les mandats des membres de la Commission ont une durée de six ans. Le 26 janvier dernier, les mandats de ses membres sont arrivés à échéance, et la composition de la CLE a été renouvelée par un arrêté signé le 22 février 2013 par le préfet de la Haute-Loire. Le président, le vice-président et le bureau devaient donc être à nouveau désignés.

De douze à seize

Ces derniers doivent être élus par le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Pour désigner les membres du bureau, chaque collège doit élire ses représentants.

Après l'élection, c'est Franck Noël-Baron qui fut choisi comme président de la CLE à l'una-



ÉQUIPE. La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie pour renouveler son bureau et sa présidence : Franck Noël-Baron succède à Raymond Ravat.

nimité, et Francis Rome vice-président. Cette réunion a également été l'occasion de modifier les règles de fonctionnement de la CLE et notamment d'augmenter le nombre de re-

présentants au sein du bureau (seize membres à l'heure actuelle contre douze auparavant).

La CLE a également validé les scénarios contrastés du SAGE. Cette étape a permis de balayer

l'ensemble des possibilités futures pour la ressource en eau. Trois scénarios ambitieux et répondant à l'ensemble des enjeux définis lors des étapes précédentes ont été présentés et

validés par l'ensemble des membres. A partir de ces éléments, les différents acteurs du SAGE vont construire, dans les mois à venir, une stratégie commune concernant la gestion des ressources en eau superficielles et souterraines. La CLE devra alors choisir, en écoutant les arguments de chacun, la stratégie la plus consensuelle pour le territoire du Haut-Allier. Cette stratégie prendra en compte le développement économique du territoire.

Les membres du bureau. Jean-Paul Archer, maire de Saint-Haon ; Jean-Louis Brun, maire de Fontanes (Lozère) ; Rémi Brunel, maire de Rauret ; Franck Noël-Baron, représentant du SMAT, président de la CLE ; M. Palpacuer, conseiller général de la Lozère ; Pierre Pommarel, conseiller régional d'Auvergne ; Raymond Ravat, maire de Monistrol d'Allier ; Francis Rome, maire de Blassac, vice-président de la CLE. ■

Hlo

↳ **Intervention scolaire :**

L'animatrice du SAGE a réalisé une intervention auprès des élèves de Master Développement Durable et Aménagement, Spécialité « Conduite de Projet environnementaux », de l'université de Montpellier. Dans un premier temps, l'animatrice a exposé les généralités concernant la gestion de la ressource en eau au niveau national, puis a expliqué la procédure de SAGE (définition, organisation de la Commission Locale de l'Eau, détail des différentes étapes depuis l'émergence jusqu'à la mise en œuvre) puis les particularités du territoire du Haut-Allier et les enjeux du SAGE du Haut-Allier ont été détaillées.

↳ **Site internet :**

Un site internet dédié exclusivement au SAGE du Haut-Allier est, depuis décembre 2013 en cours de création par l'animatrice du SAGE. Il permettra d'obtenir les documents et actualités liés au SAGE. Les membres du bureau et de la CLE pourront également consulter les comptes-rendus de séance et les documents de travail.

☞ **Sensibilisation :**

☞ **Animations hors et durant le temps scolaires :**

Organisé par le collège privé St Joseph de Langeac, **un temps fort dédié aux ressources en eau, en France et à l'étranger**, s'est déroulé hors temps scolaire, le mercredi 22 mai.

Un parallèle entre la République Démocratique du Congo et le territoire du Haut-Allier a permis de sensibiliser une soixantaine d'élèves sur l'importance de la préservation de cette ressource si précieuse qu'est l'eau, y compris dans les pays où la ressource est en grande quantité. L'animatrice du SAGE était chargée de présenter les caractéristiques de la ressource en eau sur le territoire du Haut-Allier.

Toujours à destination du jeune public, une animation de sensibilisation a été réalisée par l'animatrice du SAGE, dans le cadre de la Foire Bio de Langeac, autour **du recyclage des ordures, des économies d'eau à la maison et au jardin**.

Des astuces très simples et efficaces, telles que la récupération des eaux de pluie, l'arrosage des plantes à l'aide de l'eau utilisée pour nettoyer les aliments ou encore l'utilisation de toilettes sèches, ont été présentées aux 119 élèves de cycle 1 et 2 des écoles publique et privée de Langeac.

Dans le cadre de la **classe kayak-environnement**, destinée aux élèves de seconde du lycée St Julien de Brioude, l'animatrice du SAGE du Haut-Allier et l'animateur Natura 2000 du SMAT du Haut-Allier sont intervenus auprès de 45 élèves sur le site du méandre de Précaillé. Des généralités sur la rivière Allier, la faune et la flore mais également des notions plus précises comme le fonctionnement d'un captage d'eau potable ou encore la dynamique fluviale ont été abordées. Un questionnaire général sur la rivière et sa ripisylve, ainsi des photos aériennes (ancienne et récente) montrant l'évolution du lit de la rivière, ont servi de support à ces trois demi-journées d'intervention.

☞ **Sensibilisation :**

Depuis trois ans, la cellule d'animation du SAGE organise, en partenariat avec les AAPPMA locales et les prestataires d'eau vive, une journée de nettoyage des berges de l'Allier pour sensibiliser la population aux impacts des déchets sur la qualité de l'eau. En 2013, une vingtaine de personnes s'est mobilisée pour venir ramasser les débris malgré des conditions climatiques désastreuses, empêchant la navigation et donc le ramassage en canoë. Le constat est malheureusement triste, car une remorque entière de déchet a été évacuée à la fin de cette opération.

Langeac → Vivre sa ville

DÉTRITUS ■ C'était, samedi, la troisième opération de nettoyage des berges de l'Allier organisée par le SMAT

D'aucuns souillent, d'autres déblaient...

Une quinzaine de bénévoles ont participé, samedi, à une opération de nettoyage des berges de l'Allier. Bilan...

Pour la troisième année consécutive, le Syndicat mixte d'aménagement du territoire (SMAT) du Haut-Allier organisait, samedi dernier, une journée de nettoyage des berges de l'Allier, en partenariat avec le Groupement des sports d'eau vive, l'Association agréée de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Langeac (AAPPMA), le club de canoë kayak longue durée et l'Association protectrice du saumon (APS).

Bonne pleine
Des représentants de l'association de protection du projet de Parc naturel régional et du club d'escalade de Langeac étaient joints aux autres bénévoles en tout une quinzaine de personnes très motivées à se retrouver en début d'après-midi au camping de Langeac, sous les brassés d'un temps chaotique. L'objectif : former des groupes afin de débarrasser les berges de l'Allier de ses ordures, depuis le camping municipal jusqu'à Boihac. Et comme les situations météorologiques ont été amères : « En deux heures, nous avons rempli une benne prévue par la mairie de Langeac, relate Auréa Lagaly, animatrice

du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au SMAT. Nous avons trouvé des sacs entiers de gravats, sans doute les déchets d'un chantier, que nous avons dû laisser sur place car ils se trouvaient sur un terrain privé. Par contre, nous avons pu ramasser quantité de déchets plastiques, des bouteilles de verre et de plastique, des pneus, des poignées entières jetées là, au bord de l'eau... ». Dans ce « petit coin de verdure où coule une rivière » comme aurait dit Rimbaud, un amoncellement de vieilles batteries et ce qui ressemblait à d'anciens compteurs électriques trahissaient patiblement leur vie hautement toxique pour l'environnement.

« Là-bas, nous étions une quarantaine de bénévoles, mais le temps a fait reculer nombre de bénévoles volontaires, ajoute Auréa. Chaque année nous reconduisons l'opération car notre motivation est grande, en espérant que de plus en plus de gens nous rejoignent. C'est difficile de comprendre comment l'on peut continuer à polluer ainsi la nature, encore de nos jours ! ».

COLLECTE. Pour les bénévoles qui ont organisé les berges de l'Allier depuis le camping de Langeac jusqu'à Boihac, la « cavalière », en deux heures de temps, a été remplie et évacuée.

TRAVAIL. Des batteries et autres ordures polymères jonchaient le bord de l'eau, qu'il a fallu débarrasser le matin.

VII. BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- les dépenses d'**animation**, comprenant les salaires de l'animateur, du secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure, le transport, etc...;
- les frais de **communication**, comprenant l'édition et la diffusion de la lettre d'information du SAGE ;
- les **études** relatives à l'élaboration du SAGE

Pour le financement de l'animation, de la communication et des études, les co-financeurs interviennent à hauteur de 80%.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2013 sont présentées dans le tableau suivant :

	Dépenses prévisionnelles 2013	Dépenses réelles 2013
Cellule d'animation	52 000€	51 111.26€
Animation de la CLE	35 600€	34 415,66€
Secrétariat/Comptabilité/Gestion du personnel	7 400€	7 508,91€
Frais de fonctionnement	7 500€	8 610,72€
Communication	1 500€	575,97€
Etude « Scénarios contrastés et stratégie du SAGE » 2012-2013 (aucun acompte versé en 2012)	110 000€	104 523,41€
TOTAL	162 000€	155 634,67€

VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES

En 2013, il était prévu de réaliser l'évaluation environnementale en parallèle de l'élaboration des scénarios contrastés et de la stratégie. La rédaction du rapport a été amorcée par l'animatrice du SAGE. Par la suite, il a été décidé par le maître d'ouvrage, au moment du marché relatif à la rédaction des produits finaux du SAGE, d'englober la rédaction de ce rapport dans le marché, afin d'avoir une analyse plus transversale du projet et non uniquement axées sur l'eau et les milieux aquatiques.

Fin 2013, une procédure d'appel d'offre a donc été mise en place pour la dernière phase d'élaboration du SAGE : la rédaction du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale. La phase de consultation court jusqu'à la mi-janvier 2014. Parmi les propositions reçues, un prestataire sera choisi pour assister la cellule d'animation dans la rédaction de son projet de SAGE, qui sera l'un des gros travaux de l'année 2014.

La cellule eau du SMAT continuera l'animation de la procédure SAGE et le suivi des études relatives à l'élaboration du projet et les actions de communication et de sensibilisation seront reconduites. Le montage administratif et financier des dossiers sera effectué par la cellule eau du SMAT comme habituellement.

La cellule d'animation sera également chargée d'organiser des rencontres entre l'Etablissement Public Loire, le SMAT et le futur PNR Sources et gorges du Haut-Allier pour discuter des modalités de portage du SAGE en phase de mise en œuvre. Actuellement, d'après les textes de loi en vigueur, seul l'EPL serait légitime pour mener à bien cette mission.

Un planning prévisionnel 2013-2015 est présenté en page suivante.

☞ **Planning prévisionnel 2014-2015 :**

2014	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Procédure de marché public			Bureau (S12)		Comité de rédaction (S21)	Comité de rédaction (S25)	2 Comités de rédaction (S27 et S28)		Bureau (S38)	CLE de pré-validation (S42)	Bureau (S45 ou 46)	CLE de validation (S51)
	Rédaction des produits du PAGD et du règlement											
	↓ Rédaction Dispositions / Règles						↓ Rédaction projet final SAGE					
	Evaluation environnementale									Rapport environnemental		
	2015	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
	Procédure de validation du SAGE				CLE pour Modification s éventuelles du projet en fonction des remarques reçues	Enquête Publique		Adoption définitive du projet par la CLE	Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral			
	Consultation des collectivités et des chambres consulaires, consultation du comité de bassin											

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMMISSION LOCALE DE L'EAU / CELLULE D'ANIMATION



BILAN D'ACTIVITES ANNEE 2013 PERSPECTIVES 2014

Présenté et approuvé en séance plénière le 21 octobre 2014



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Avec la participation financière de :



Région
Rhône-Alpes



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte	4
☞ <i>Présentation du territoire</i>	4
☞ <i>Masses d'eau concernées</i>	5
☞ <i>Les instances de concertations du SAGE.....</i>	7
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	7
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	7
☞ <i>Les Commissions thématiques et géographiques.....</i>	8
☞ <i>La structure porteuse :</i>	8
☞ <i>Présentation</i>	8
☞ <i>Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :.....</i>	9
II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	9
☞ <i>Rappel des étapes validées et à venir :</i>	9
☞ <i>Synthèses des études menées en 2013 :.....</i>	10
☞ <i>Les scénarios contrastés :.....</i>	10
☞ <i>La Stratégie:</i>	11
☞ <i>L'inventaire des ouvrages transversaux :</i>	13
III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU	13
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	13
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	16
☞ <i>Résumé des avis de la CLE ou du bureau.....</i>	17
☞ <i>Les commissions de concertation</i>	17
VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE.....	18
☞ <i>Les missions techniques de l'animatrice :</i>	18
☞ <i>Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :.....</i>	19
☞ <i>Suivis administratif et financier :.....</i>	19
☞ <i>Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :</i>	20
☞ <i>Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :</i>	20
☞ <i>Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :.....</i>	20
☞ <i>Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :.....</i>	21
☞ <i>Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier» :.....</i>	21
☞ <i>Appui aux initiatives locales :</i>	22
☞ <i>Suivi de la qualité des eaux de baignade :</i>	22
☞ <i>Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :</i>	23
V. INFORMATION / COMMUNICATION.....	23

☞ Communication :	23
☞ La lettre du SAGE 2013 :	23
☞ Articles de presse :	24
☞ Intervention scolaire :	24
☞ Site internet :	24
☞ Sensibilisation :	25
☞ Animations hors et durant le temps scolaires :	25
☞ Sensibilisation :	25
VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES	26
☞ Planning prévisionnel 2013-2015 :	28

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte

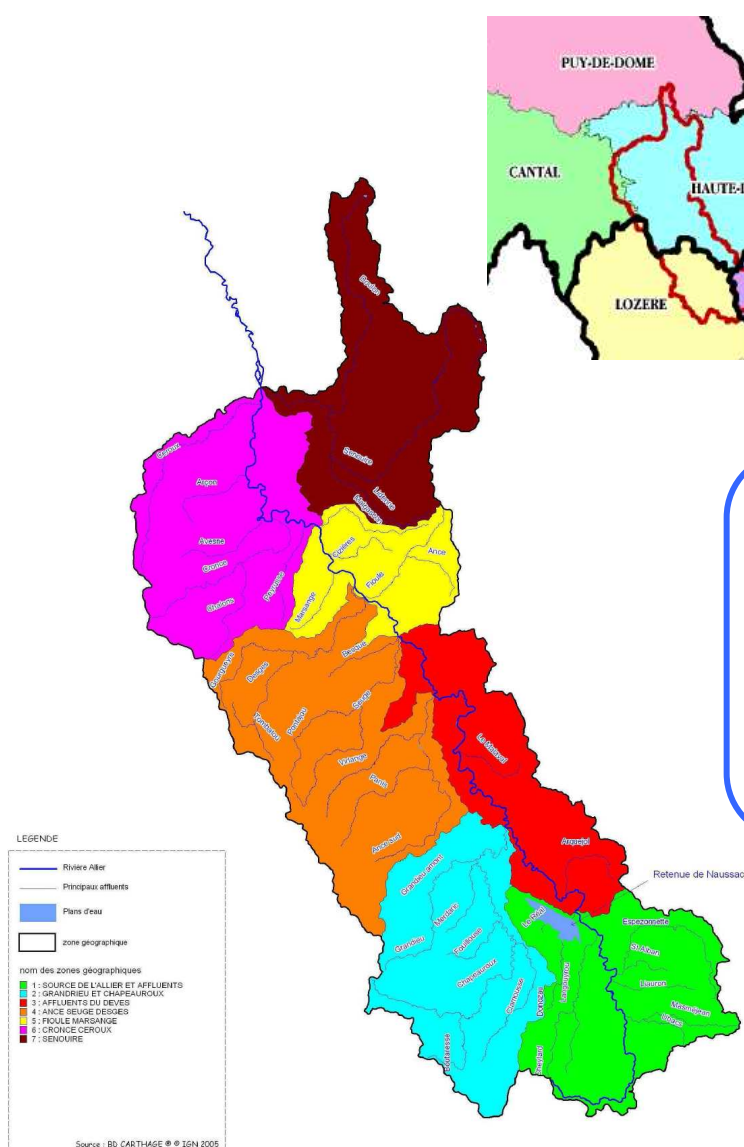
👉 Présentation du territoire

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et du Territoire (SMAT) du Haut-Allier porte depuis 2005 un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de planification de la politique locale de l'eau.

L'objectif d'un SAGE est de concilier le développement économique local avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne qui fixe les orientations fondamentales pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin hydrographique de la Loire.

Le SDAGE Loire-Bretagne a désigné le Haut-Allier (des sources de l'Allier jusqu'à sa confluence avec la Senouire à Vieille Brioude) comme unité hydrographique cohérente (n°38).

Les principales informations relatives au SAGE du Haut-Allier sont rappelées ci-dessous :



5 départements : Haute-Loire, Lozère, Cantal, Ardèche et Puy-de-Dôme

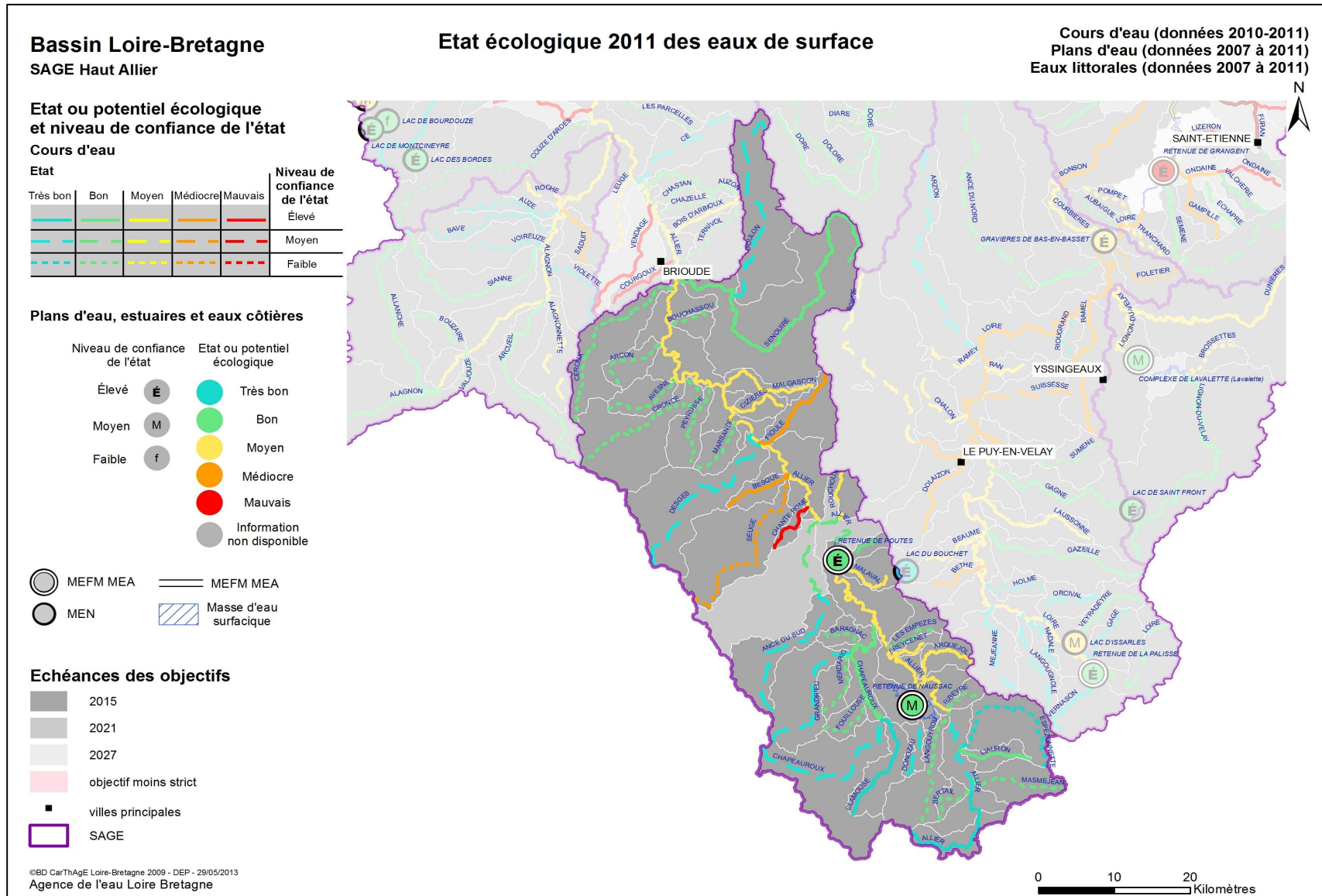
3 régions : Auvergne, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes

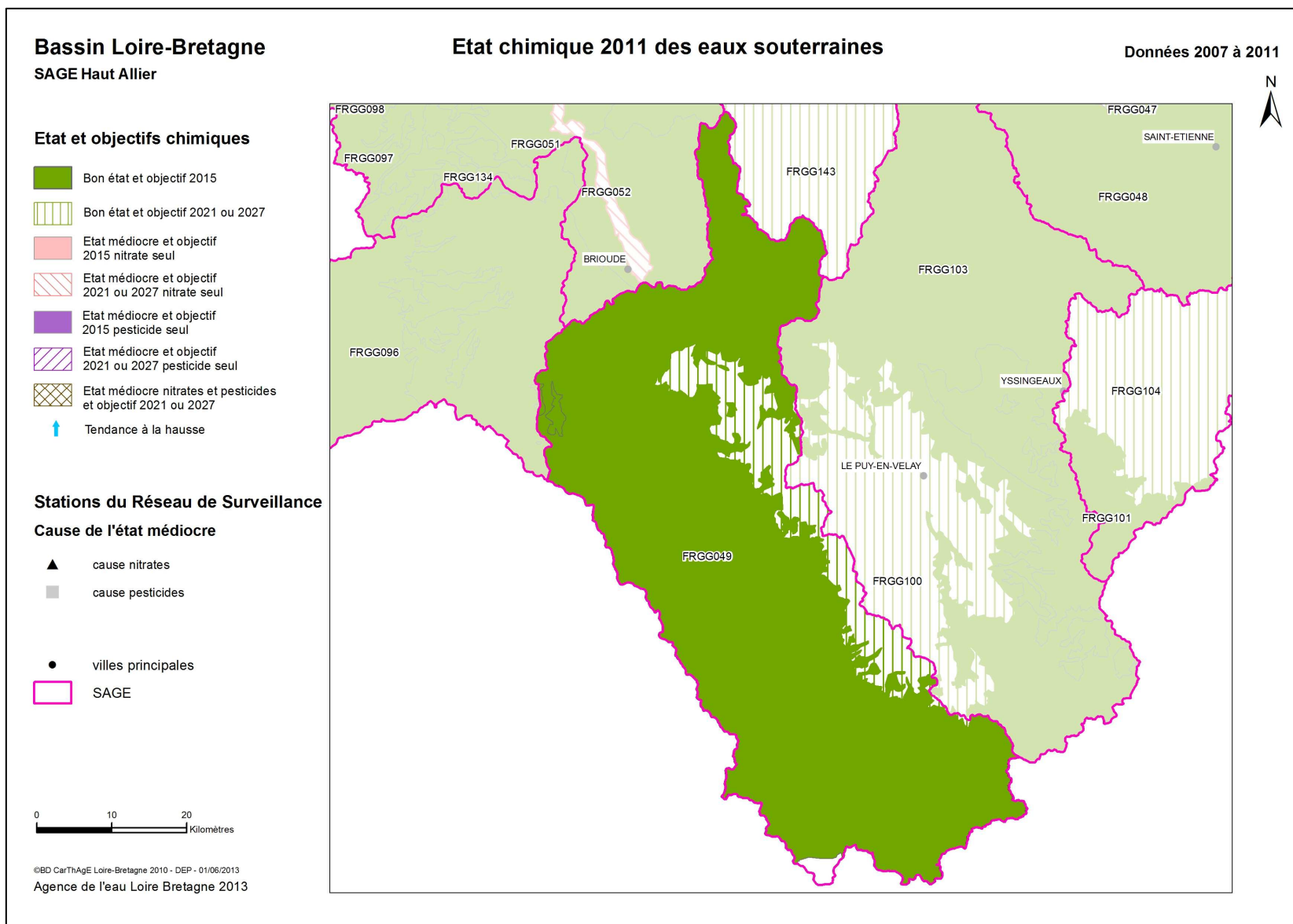
Superficie : 2680km², 165 communes

Population : environ 45 300 habitants

Périmètre : des Sources de l'Allier en Lozère jusqu'à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille Brioude

Masses d'eau concernées





Les instances de concertations du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

L'organe décisionnel du SAGE est la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 10 mars 2012, du 1^e juin 2011 et du 20 janvier 2012.

Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013.

La CLE est composée de 44 membres repartis comme suit :

- 11 représentants des Usagers
- 11 représentants de l'Etat
- 22 représentants des Collectivités Territoriales

Depuis le 25 avril 2013, M. Franck NOEL-BARON, représentant du SMAT du Haut-Allier, et M. Francis ROME, Maire de Blassac, ont respectivement été élus Président et Vice-président de la CLE. Durant cette réunion, l'élargissement du bureau à 16 membres a été validé et acté dans les règles de fonctionnement de la CLE.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations.

Il est composé de 16 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Composition du bureau de la CLE :

Les représentants des usagers :

M. le représentant d'EDF
M. le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
M. le représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire
M. le représentant de France Hydro-électricité

Les représentants de l'Etat :

M. le représentant de l'ONEMA
M. le représentant de la DDT de la Haute-Loire
M. le représentant de la DDT de la Lozère
M. le représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les représentants des Collectivités Territoriales

M. NOEL-BARON, Président de la CLE
M. ROME, Vice-président de la CLE
M. RAVAT, Maire de Monistrol d'Allier
M. BRUN, Maire de Fontannes
M. POMMAREL, Conseiller Régional d'Auvergne
M. ARCHER, Maire de Saint Haon
M. BRUNEL, Maire de Rauret
M. PALPACUER, Conseil Général de la Lozère

↳ **Les Commissions thématiques et géographiques**

Quatre commissions thématiques ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration du SAGE. Ces quatre commissions thématiques sont les suivantes :

- Eau et Biodiversité, présidée par M. Patrick Martin, Directeur du CNSS
- Eau et Cadre de Vie, présidée par M. Hervé Pichon, représentant du Groupement des Sports d'Eau Vive
- Gestion quantitative de la ressource, présidée par M. Pierre Pommarel, Conseiller Régional d'Auvergne
- Amélioration de la qualité de l'eau, présidée par M. Francis Rome, Maire de Blassac

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE plus des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques :

- Sources de l'Allier
- Monts de la Margeride
- Bassin du Langeadois

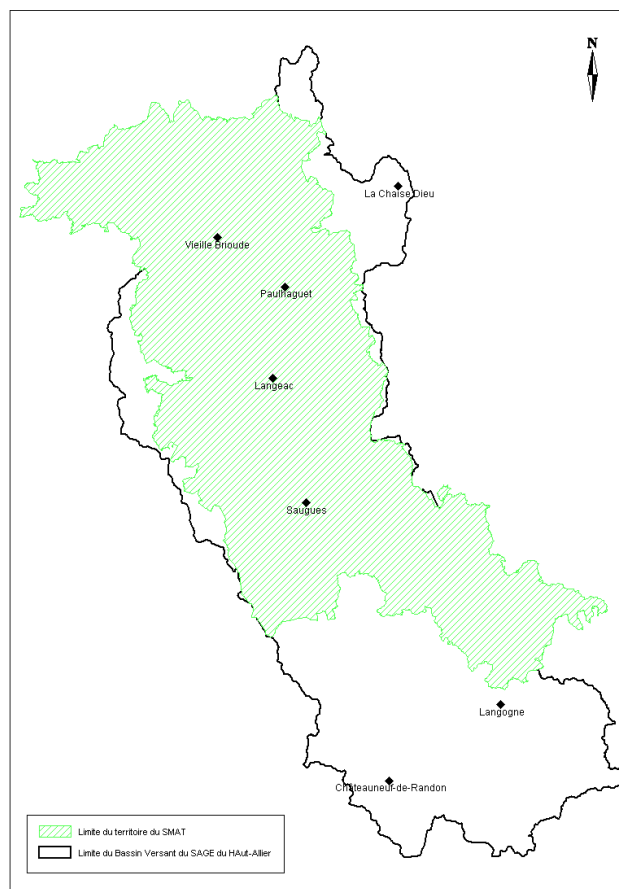
Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

↳ **La structure porteuse :**

↳ **Présentation**

Créé en 1984, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier rassemble aujourd'hui 114 Communes (par l'adhésion de leurs Communautés de communes) du département de la Haute-Loire. Le SMAT a orienté très rapidement ses missions vers le développement durable, en fondant ses projets sur un environnement de haute qualité. C'est ainsi qu'il a construit la Salmoniculture du Haut-Allier, qu'il a accompagné la création du Conservatoire National du Saumon Sauvage, qu'il anime la réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Haut-Allier, qu'il porte un Pays d'Art et d'Histoire, qu'il pilote la mise en place d'un réseau Natura 2000 sur son territoire et qu'il est à l'origine du projet de Parc Naturel Régional Sources et Gorges de l'Allier.

La cartographie ci-contre présente le territoire du SMAT (en vert) et les limites du bassin versant du SAGE du Haut-Allier (en noir).



↳ **Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :**

Afin d'assurer l'élaboration et l'animation de la procédure, le SMAT met à disposition de la Commission locale de l'Eau, un animateur.

Depuis mars 2011, Aude Lagaly occupe ce poste à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP), en CDD.

Elle est épaulée par le secrétariat du SMAT pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique et par le service administratif pour la comptabilité à hauteur de :

- 0.13 ETP pour la comptabilité et l'administratif
- 0.05 ETP pour le secrétariat

Le SMAT apporte un autofinancement qui correspond à 20% de la somme totale des dépenses.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

↳ **Rappel des étapes validées et à venir :**

Le SAGE du Haut-Allier est en actuellement en phase d'élaboration.

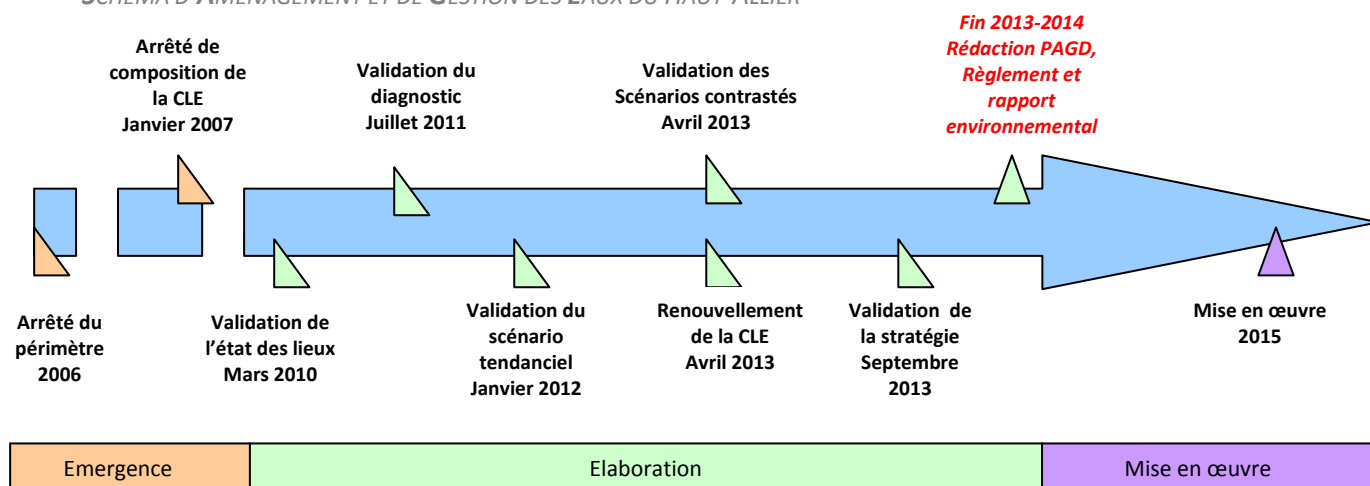
L'état des lieux et le diagnostic (de la ressource en eau/milieus aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

Le scénario tendanciel s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment, ne seraient pas tous satisfaits.

Les scénarios contrastés ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, **la stratégie** du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

La frise ci-dessous reprend les principales étapes passées et à venir de la procédure.



👉 Synthèses des études menées en 2013 :

Les paragraphes ci-dessous présentent les principales étapes de réalisation de l'étude « scénarios contrastés et choix de la stratégie », validée en septembre 2013.

Le renouvellement de la CLE en début d'année a engendré un léger retard dans le calendrier initialement prévu.

👉 Les scénarios contrastés :

A partir du travail réalisé lors du diagnostic et du scénario tendanciel, trois scénarios d'ambitions différentes ont été élaborés. Pour chacun de ces scénarios, des grands objectifs ainsi que des pistes d'action à mener ont été identifiés.

Après l'intégration des remarques formulées par les membres du bureau lors de la réunion de février, les trois scénarios contrastés ont été proposés et validés à l'unanimité lors de la CLE du 25 avril 2013. *(Il est important de préciser que les membres de la CLE ont souhaité que les chiffrages, réalisés dans le cadre de l'évaluation économique des scénarios, n'apparaissent pas à cette étape de la procédure).*

La logique globale et les chantiers principaux de chacun des trois scénarios sont présentés ci-dessous :

- **Scénario 1** = « Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et améliore la gouvernance locale », avec pour chantiers principaux :
 - La résorption des points noirs de pollution ;
 - La protection des captages ;
 - L'équilibre quantitatif en étiage ;
 - La restauration de la continuité écologique ;
 - L'acquisition des connaissances.
- **Scénario 2** = « Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources en eau et les milieux aquatiques », avec pour chantiers principaux :
 - L'optimisation des systèmes d'assainissement ;
 - Les économies d'eau ;

- La préservation et la gestion des zones humides ;
 - La restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau.
- **Scénario 3** = « Un SAGE ambitieux qui vise l'excellence de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur les menaces dormantes et qui contribue à réduire la vulnérabilité aux inondations », avec pour chantiers principaux :
- L'abandon du désherbage chimique ;
 - Les polluants émergents ;
 - La menace des espèces invasives ;
 - Le risque inondation ;
 - L'évolution des choix cultureux.

Les items présentés au niveau du scénario 2 sont ceux spécifiques à ce scénario et viennent s'ajouter à ceux prévus dans le scénario 1. Il en est de même pour le rapport entre le scénario 3 et le 2.

↳ **La Stratégie:**

Dédiée à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à la préservation des milieux aquatiques, la stratégie du SAGE Haut-Allier ne se veut pas pour autant déconnectée de son contexte socio-économique. Elle cherche donc à concilier qualité écologique du Haut-Allier et maintien des activités humaines du bassin versant.

La stratégie du SAGE fait appel à de nombreux leviers permettant d'agir en faveur des quatre thématiques de base liées aux ressources en eau (Qualité, Quantité, Milieux Aquatiques et Inondation), et accorde une place transversale et prépondérante à la gouvernance, afin d'assurer une cohérence et efficacité d'intervention sur le territoire.

Les grandes lignes de la stratégie du SAGE du Haut-Allier sont présentées ci-dessous, par grand-objectifs:

« Organiser une gouvernance concertée et propice à la mise en œuvre du SAGE » :

La stratégie de gouvernance retenue par la CLE occupe une place centrale dans la future mise en œuvre du SAGE ; elle sera essentielle pour faire vivre ce schéma et le rendre efficace sur le territoire. Pour ce faire, trois axes seront explorés :

- l'approfondissement des connaissances sur l'état des ressources et des milieux aquatiques,
- la communication autour de l'outil SAGE et sur les données générées,
- la garantie d'une cohérence entre les acteurs permettant un portage efficace du SAGE et de ses dispositions.

« Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines »:

La qualité des ressources en eau comporte un double enjeu : sanitaire, pour le bien être des populations consommatrices d'eau, et écologique pour la richesse des milieux aquatiques.

La stratégie arrêtée pour cet objectif est ambitieuse puisqu'elle vise à atteindre, voire dépasser, le bon état des eaux fixé par la Directive Cadre Européenne, d'une part pour

satisfaire aux exigences biologiques des espèces remarquables, mais également pour pérenniser les usages de l'eau. Ainsi trois axes de travail seront à approfondir en priorité : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à usage non agricole, réduire l'impact des systèmes d'assainissements domestiques et industriels, et enfin réduire l'impact des pratiques agricoles sur les milieux aquatiques.

L'amélioration de la qualité de l'eau potable est également un point incontournable de la stratégie qui propose de mieux protéger les captages d'eau potable et d'améliorer les connaissances sur les polluants émergents tels que les perturbateurs endocriniens.

« Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides »:

La gestion quantitative des ressources en eau est primordiale à la fois pour la satisfaction des usages (actuels et futurs) et pour la qualité des milieux aquatiques. La stratégie liée à ce grand objectif est de mettre en place un schéma de gestion de la nappe souterraine du Devès et d'inciter les communes à améliorer la performance de leurs réseaux d'eau. Elle préconise également d'organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages. Cela passe par la définition des volumes prélevables sur les affluents de l'Allier présentant une vulnérabilité à l'étiage, et également par la mise en place d'un organisme unique voué à la gestion collective des prélèvements agricoles. Durant la période estivale, une meilleure concertation entre les acteurs du territoire (prestataires touristiques, EDF, EPL...) serait à envisager pour limiter les conflits d'usage sur l'axe Allier.

Dans une logique à plus long terme, la stratégie prévoit d'inciter les particuliers, les industriels et les collectivités aux économies d'eau, et d'accompagner le secteur agricole dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau.

« Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité »:

La stratégie définie est encore une fois ambitieuse puisque qu'elle préconise la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique, notamment sur les grands axes de migration piscicole, avec une volonté particulière d'affirmer le potentiel salmonicole du territoire. Elle vise également à renforcer la richesse faunistique et floristique du territoire en protégeant les zones humides et les têtes de bassin versant, milieux aux potentialités écologiques et hydrologiques remarquables, et en mesurant la menace que représentent les espèces envahissantes.

En partenariat avec les secteurs d'activités concernés (forestier, agricole ou touristique), des programmes d'actions permettant de limiter l'enrésinement et l'ensablement, de restaurer la ripisylve et mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau seront à mettre en place pour préserver les milieux aquatiques.

« Maintenir la culture du risque de crue »:

Le territoire du Haut-Allier a su conserver son savoir-vivre aux côtés des cours d'eau. La stratégie consiste à entretenir cette culture du risque inondation en sensibilisant continuellement la population à l'existence du risque de crue et aux systèmes d'alerte. Pour autant, le besoin de réduire la vulnérabilité du territoire n'est pas ignoré. Ainsi, la stratégie mobilise des leviers complémentaires à ceux prescrits par la réglementation, permettant de protéger la population. Elle préconise notamment l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde intercommunal à l'échelle du SAGE pour une gestion de crise harmonisée et

mutualisée, l'identification d'aménagement du bâti existant pour les zones urbanisées inondables ou encore une meilleure gestion des milieux agricoles et naturels pouvant contribuer à l'écrêtement des crues.

↳ **L'inventaire des ouvrages transversaux :**

Pour compléter l'inventaire relatif aux ouvrages hydrauliques, l'animatrice du SAGE, avec l'aide du service départemental de l'ONEMA Haute-Loire, a prospecté en 2013, la partie aval de la Fioule (1 journée de terrain). Le linéaire principal de la masse d'eau « Trinité » a également été prospecté en partie (1 journée de terrain). Une dizaine d'ouvrages ont été ajoutés à la base de données ouvrage du SAGE et seront intégrés dans la base nationale ROE (« Référentiel des Obstacles à l'Écoulement ») de l'ONEMA.

Plusieurs vérifications de données (hauteur de chute et largeur d'ouvrages) ont également été réalisées sur l'Avesne et l'Arçon (1/2 journée de terrain), affluents rive gauche de l'Allier.



III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU

↳ **La Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie **trois fois** en 2013.

◆ Réunion du 24 janvier 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 16 étaient présents (6 élus, 5 représentants de l'Etat et 5 usagers) et 11 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation et validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE
- Présentation de l'étude 3P Allier et des résultats propres au bassin du Haut-Allier

- Présentation de la procédure et du calendrier de travail pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont **validé à l'unanimité le rapport d'activités pour l'année 2012** et ont pris connaissance des résultats de l'étude 3P Allier et des améliorations à apporter sur le bassin versant du Haut-Allier pour lutter contre le risque inondation. Les membres de la CLE ont également été amenés à se positionner sur les « **Questions importantes** » (principaux problèmes à régler par le SDAGE à travers des objectifs et des orientations fondamentales). Après analyses de ces dernières et des orientations proposées, les membres de la CLE ont **validé l'ensemble des éléments en lien avec cette consultation**. Cependant, des interrogations ont été formulées quant aux calendriers du SAGE du Haut-Allier et celui de la révision du SDAGE.

[☞ Délibération n°2013-01](#) : Validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE et de la cellule d'animation

[☞ Délibération n°2013-02](#) : Avis favorable sur les Questions importantes, le calendrier et le programme pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

◆ Réunion du 25 avril 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 22 membres étaient présents (7 élus, 7 représentants de l'Etat, 8 usagers), et 12 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 34 droits de vote (le quorum au 2/3 est atteint). L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Président
- Election du Vice-président
- Election du bureau
- Présentation et validations des modifications du règlement intérieur
- Présentation et validation des scénarios contrastés

Une partie de la réunion fut consacrée à **l'installation du Président, du Vice-président et au renouvellement des membres du bureau**. Profitant du taux de participation plus élevé que d'ordinaire, des **modifications ont été apportées au règlement intérieur de la CLE**, notamment sur la composition de la CLE (suppression des suppléants, désignation nominative pour le collège des représentants des collectivités territoriales,...) mais aussi sur le nombre de représentant de la CLE au sein du bureau (passage de 12 à 16 membres).

Un article a également été ajouté en ce qui concerne les avis de la CLE sur les différents dossiers qui lui sont soumis. Désormais, la CLE peut donner délégation à son bureau pour étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis.

En seconde partie de séance, les membres de la CLE ont assisté à la présentation des scénarios contrastés et ont échangé sur le contenu de ces derniers. A l'issue des discussions, **les scénarios contrastés ont été validés à l'unanimité**.

[☞ Délibération n°2013-03](#) : Election du Président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-04](#) : Election du Vice-président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-05](#) : Election des membres du bureau

☞ Délibération n°2013-06 : Modifications des règles de fonctionnement de la CLE

☞ Délibération n°2013-07 : Validation des scénarios contrastés du SAGE

◆ Réunion du 06 septembre 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 21 membres étaient présents (8 élus, 6 représentants de l'Etat, 7 usagers), et 6 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote. L'ordre du jour était le suivant :

- Point d'information sur les avis rendus par le bureau de la CLE
- Présentation pour validation de la stratégie du SAGE
- Point d'information concernant le projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau.

Lors de cette réunion, l'ensemble des avis formulés par le bureau sur les projets suivants : PLAGEPOMI 2014-2019, PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère et sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, Pouzas et St Préjet (cf tableau des avis page 16) ont été exposés aux membres de la CLE.

Une grande partie de la réunion fut ensuite consacrée à la présentation de la stratégie élaborée pour le SAGE du Haut-Allier à partir des avis recueillis lors de la commission de concertation du 23 mai 2013 et du travail réalisé avec les membres du bureau. **La stratégie proposée fut validée à l'unanimité** par les membres de la CLE.

Enfin, une présentation, à titre informatif, **du projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau** a été réalisée. Au vu des réactions et des questionnements soulevés par cette thématique, **les membres de la CLE ont demandé à la DDT48 de saisir officiellement la CLE pour que celle-ci puisse rendre un avis après avoir pris connaissance du dossier.**



☞ Délibération n°2013-08 : Validation de la stratégie du SAGE



A l'issue de la réunion, la cellule d'animation, en partenariat avec l'Etablissement Public Loire, a proposé à l'ensemble des membres de la CLE, une visite guidée des différents ouvrages relatifs à la retenue de Naussac :

- le barrage de Naussac,
- l'usine de pompage-turbinage,
- le barrage de la prise d'eau du Chapeauroux.

REMARQUE GENERALE SUR LA PARTICIPATION DES ELUS LORS DES REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU HAUT-ALLIER :

Malgré les nombreuses relances réalisées par la cellule d'animation en amont des réunions, on peut noter la faible participation des élus lors des séances plénières de la CLE (en moyenne 7 élus sur 22). Ceci provient, en partie, des distances de déplacement (Conseils Régionaux Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Ardèche), et/ou de la faible superficie de territoire concernée par le SAGE (Conseils Généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal).

Cette constatation est partagée par les autres acteurs qui remettent parfois en cause la représentativité des différents collègues.

☞ **Le bureau de la Commission Locale de l'Eau**

En 2013, le bureau de la CLE s'est réuni à **cinq reprises**.

◆ **Réunion du 28 février 2013**, (Paulhaguet, 43) avec 6 membres du bureau présents sur 12 et 3 agents techniques. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des scénarios contrastés
- Préparation de la CLE

◆ **Réunion du 6 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16 et un agent technique. L'ordre du jour était le suivant :

- Synthèse des résultats de la commission de concertation du 23 mai 2013 et proposition d'une stratégie (retour sur les points ayant fait polémique) :
- Consultation de la CLE sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, de Saint Préjet et de Pouzas
- Point d'information et discussion autour du programme de suivi et la fréquence des mesures de qualité dans et à proximité de la retenue de Naussac
- Points divers

◆ **Réunion du 25 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16. Ce bureau était entièrement consacré à la présentation du projet de stratégie du SAGE et du chiffrage économique qui s'y rattache.

◆ **Réunion du 17 juillet 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère pour avis
- Présentation du projet de PLAGEPOMI pour avis
- Présentation pour validation du cahier des clauses techniques particulières pour la phase de rédaction des produits du SAGE (PAGD, règlement, évaluation environnementale, validation juridique)

◆ **Réunion du 07 novembre 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique pour avis.
- Présentation du projet de SRCE Rhône-Alpes pour avis
- Présentation du projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac pour avis
- Présentation du contenu de la lettre du SAGE 2013

☞ Résumé des avis de la CLE ou du bureau

En 2013, la CLE et/ou le bureau a rendu plusieurs avis, présentés dans le tableau ci-dessous :

	Structure	Projet	Date de rendu de l'avis	Avis du bureau de la CLE ou de la CLE
1	Agence de l'Eau Loire Bretagne	« Questions importantes » et calendrier pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne	30/01/2013	Favorable
2	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, St Préjet et Pouzas	06/06/2013	Favorable
3	Préfecture de la Lozère	Projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère	17/07/2013	Favorable
4	Préfecture de Loire-Atlantique	Projet de PLAGEPOMI	17/07/2013	Favorable avec réserves
5	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique	08/11/2013	Favorable
6	Préfecture de la Région Rhône-Alpes	Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Rhône-Alpes	08/11/2013	Favorable
7	Préfecture de la Lozère	Projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac	08/11/2013	Favorable avec réserves

☞ Les commissions de concertation

Pour aboutir au choix de la stratégie, une consultation des acteurs de l'eau a été envisagée à travers un **atelier de concertation**, rassemblant les membres de la CLE et d'autres acteurs du territoire concernés par la problématique de l'eau. Cette commission globale s'est réunie le 23 mai 2013 à Grandrieu (48). Les différents scénarios y ont été présentés. Dans un second temps, un **travail participatif** permettant de recueillir les avis de chacun des acteurs concernant la stratégie à adopter pour le SAGE a été proposé.

A l'issue des discussions et des votes, la stratégie qui s'est dessinée, s'orientait globalement vers le scénario 2 avec quelques modifications.

A partir de cela, un premier projet de stratégie a été proposé aux membres du bureau lors de la réunion de juin. Après intégration de leurs remarques, la stratégie a été proposée et validée à l'unanimité en CLE du 6 septembre.



VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

↳ Les missions techniques de l'animatrice :

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice a été chargée pour 2013 :

- **D'élaborer le cahier des charges** de l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE » ;
- **D'informer les membres de la CLE** sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques (questions importantes pour la révision du SDAGE, projet du PLAGEPOMI...) ;
- **De corriger, de compléter et de co-rédiger l'ensemble des documents produits par les bureaux d'études** pour l'élaboration des rapports « Scénarios contrastés » et « Stratégie du SAGE » (réunions de travail avec le bureau d'étude, explication des particularités du territoire, avis critique sur les documents proposés, reformulation, orientation, ajout des remarques d'acteurs,...) ;
- **De continuer le recensement des ouvrages hydrauliques**, en partenariat avec les services de l'ONEMA (SD43). Dans ce cadre, l'animatrice a effectué quatre journées de prospection de terrain, puis a complété la base de données créée en 2011 ;
- **De réaliser la mise à jour du SIG** : inventaires des ouvrages, frayères, plans d'eau... ;
- **De participer à la réactualisation des données relatives aux masses d'eau dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne**. Pour ce faire, l'animatrice a organisé des réunions de travail avec les fédérations de pêche des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche pour compléter au mieux le tableau sur les Risques de Non Atteintes des Objectifs Ecologiques des masses d'eau. Ces informations ont ensuite été croisées avec les données fournies par les DDT et l'ONEMA, ce qui a permis d'affiner au mieux le diagnostic pour chaque masse d'eau.
- **De relayer les problématiques locales au niveau du bassin Loire-Bretagne**, à travers des questionnaires techniques concernant la ressource en eau (Questionnaire sur la DOE en Loire-Bretagne, sur le PNA Loutre,...).

L'animatrice doit organiser et gérer l'animation de la CLE, du bureau de la CLE avec pour principales missions :

- **La préparation technique et logistique des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **L'animation des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **Le secrétariat de la CLE et du bureau** : courriers, rédaction et transmission des comptes-rendus de réunion et des délibérations ;
- **L'organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement ;
- **La présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours**, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état ;
- En collaboration avec les services de l'état, la **préparation pour le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau** ;

- La **préparation des avis consultatifs** formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- La **réalisation du bilan d'activités annuel** de la CLE.

L'animatrice a également pour mission de préparer et d'animer les réunions de concertation utiles à l'élaboration du SAGE :

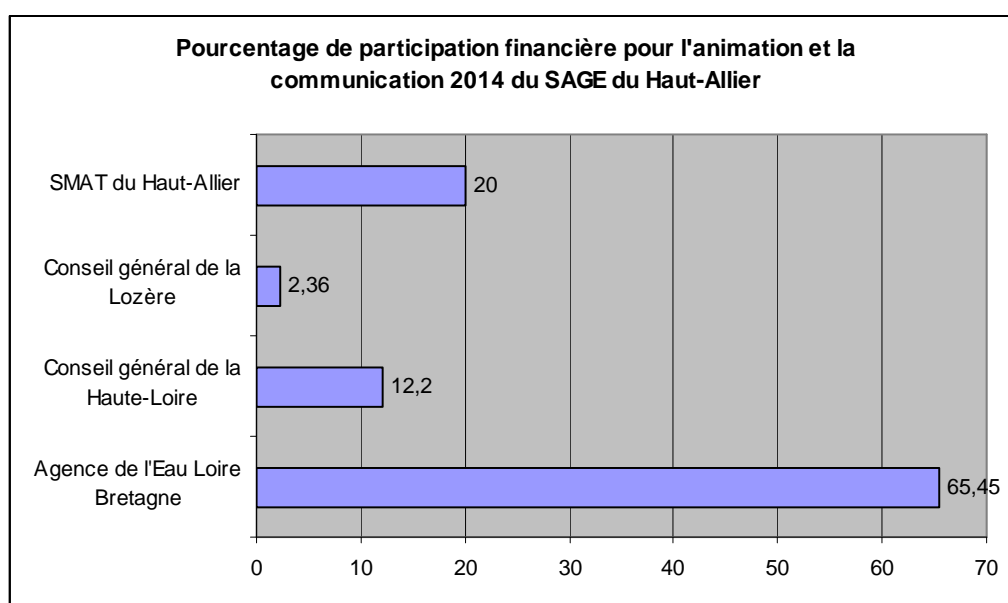
- **Organisation et secrétariat des réunions** de concertation ;
- **Préparation des réunions** : mise en place de méthodologie d'animation des réunions, préparation des supports utiles à la concertation (panneaux, cartographies...) ;
- **Organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques ;
- **Animation des ateliers de travail** (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...).

☞ **Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :**

Durant l'année 2013, l'animatrice du SAGE a réalisé les fonctions administratives suivantes :

☞ **Suivis administratif et financier :**

Chaque année, l'animatrice établit un plan de financement pour l'animation et la communication du SAGE du Haut-Allier. (*La nature des dépenses est détaillée dans le paragraphe VII*). Différents acteurs sont sollicités pour subventionner ces missions, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou encore les différentes collectivités territoriales situées dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier. Pour les plans de financement établis en 2013, le SMAT a pris en compte les modalités de subventionnement du 10^e programme de l'Agence de l'Eau. Le graphique ci-dessous présente les taux de participation de chaque co-financeur pour le financement de l'animation et la communication du SAGE (calculés au prorata de la superficie du territoire concerné par le SAGE du Haut-Allier).



L'animatrice a également pour mission de monter les dossiers de demande de subvention et de les envoyer aux différents co-financeurs. Pour l'animation et la communication de l'année 2014, les demandes de subvention ont été adressées en septembre 2013.

Il en est de même pour les demandes de subvention liées aux études du SAGE. Ainsi en 2013, l'animatrice a réalisé et suivi les dossiers de demande de subvention pour l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE (PAGD, règlement et évaluation environnementale ».

↳ **Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :**

Chaque année la cellule d'animation du SAGE réalise une lettre d'information à destination d'un large public.

Afin de choisir le prestataire en charge de l'impression, l'animatrice met en place une consultation auprès de plusieurs entreprises, afin de connaître les tarifs et conditions de chacun (montant total inférieur à 4000€). Le choix du candidat est principalement basé sur le coût total de la prestation.

Pour l'impression de la lettre d'information 2013, l'entreprise Phil'Print a été retenue.

↳ **Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :**

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice suit et contribue aux opérations portées par les acteurs du bassin :

↳ **Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :**

- Réunions du Comité de pilotage de l'étude « Diagnostic préalable à la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages de l'Allier, du Grandrieu et du Chapeauroux en Lozère », organisées par l'Etablissement Public Loire les 16 janvier et 13 mai 2013 au barrage de Naussac ;
- Réunion du Comité de pilotage de l'étude « Volumes prélevables sur l'axe Allier », le 29 janvier 2013, à Lempdes, organisée par la DREAL Auvergne ;
- Réunions du Comité technique sur les ouvrages transversaux, organisées par la DDT 43 les 05 février et 17 décembre 2013 au Puy en Velay ;
- Journée « les Rencontres de l'Eau » sur les modalités du 10^e programme, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le 13 février 2013 à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité de pilotage pour la révision du Schéma Départemental des Carrières de Haute-Loire, les 14 février, 16 mai et 14 novembre 2013 au Puy en Velay, organisée par la DREAL Auvergne ;

- Réunions du Conseil Scientifique sur le Saumon les 28 et 29 mars, organisées par la DREAL de Bassin à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité pilotage du Contrat de Restauration des Zones Humides sur le bassin versant lozérien de l'Allier, organisée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature par la CEN Languedoc Roussillon, le 4 avril 2013 à Mende ;
- Réunion du comité technique de suivi de dévalaison du saumon, organisée par EDF et le CNSS, le 17 avril 2013 à Alleyras ;
- Réunion technique sur le RNAOE, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la DREAL Auvergne et l'ONEMA le 23 avril 2013 à Lempdes ; Trois réunions de préparation ont été organisées les 12, 17 et 19 avril, par l'animatrice du SAGE avec les techniciens des fédérations de pêche de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche en amont de cette réunion, pour croiser les différents points de vue sur les masses d'eau.
- Réunion du comité de pilotage du Contrat Restauration et Entretien du bassin versant de la Senouire, organisée à Paulhaguet le 21 mai 2013 par le SICALA ;
- Réunions d'atelier de travail sur la continuité écologique pour le SRCE Auvergne le 4 juillet et réunion de rendu le 28 novembre 2013 organisées par le Conseil régional d'Auvergne au Puy en Velay ;
- Réunion du comité de pilotage de l'Etude sur la Moule Perlière sur la Virlogeux, organisée le 25 juillet, à Langeac par la DREAL Auvergne ;
- Réunion technique sur le relèvement des débits réservés des barrages de St Préjet, Poutès et Pouzas, organisée le 9 septembre 2013 par la DREAL Auvergne à Clermont-Ferrand ;
- Colloque international « Des saumons et des hommes 2 », organisé le 10 octobre 2013 par SOS Loire Vivante à Brioude ;
- Réunion technique sur la ressource en eau, organisée par le SCOT du Velay le 24 octobre 2013 ;
- Réunion du comité local de suivi relatif au barrage de Poutès, organisée le 18 novembre 2013 par la DDT 43 au Puy en Velay ;
- Réunion relative à l'assainissement collectif et non collectif dans le département de la Haute-Loire, organisée le 4 décembre par la DDT 43 au Puy-en-Velay.

↳ **Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :**

- Rencontres des animateurs SAGE à Orléans les 29 et 30 mars 2013, organisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Comité Technique Territorial Allier Loire Amont, le 5 décembre 2013 à Lempdes, organisé par l'Agence de l'eau, la DREAL Auvergne et l'ONEMA.

↳ **Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier » :**

- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 24 janvier 2013 à la mairie de Langeac ;

- Réunion de travail du 04 février 2013 à Langeac ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 5 juillet 2013 à Monistrol d'Allier ;
- Réunion de travail du 27 août 2013 à la chambre d'agriculture de Saugues ;
- Réunion de travail du 16 septembre 2013 à la chambre d'agriculture de Langogne ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 27 septembre au Bouchet Saint Nicolas ;
- Réunion de présentation du projet de charte, le 4 novembre 2013 à Naussac ;
- Réunion technique avec les services de l'Etat concernant la thématique de l'eau dans la charte du PNR, le 20 novembre 2013 ;

☞ **Appui aux initiatives locales :**

↳ **Suivi de la qualité des eaux de baignade :**

Depuis plusieurs années, le SMAT en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, accompagne les communes dans la gestion de leur site de baignade, la réalisation de leur profil de baignade et l'application des recommandations qui en découlent.

Afin de limiter les risques sanitaires pour les baigneurs et de cibler les installations pouvant être source de pollution pour la rivière, une veille estivale a été mise en place en 2012.

Dans l'optique de renforcer cette action, et pour établir une gestion préventive sur l'ensemble des 7 sites de baignade en rivières du Haut-Allier, le SMAT a employé, sous la responsabilité de l'animatrice du SAGE, durant un mois et demi un saisonnier chargé de mener à bien les missions suivantes :

- Relevés de température eau + air, transparence de l'eau, pluviométrie,
- Observation de présence/absence d'algues, cyanobactéries, mousses, odeur,
- Relai entre les mairies et l'ARS en cas de résultats insuffisants (précipitations > 15mm/j, turbidité < 90cm), et proposition de prise d'arrêtés d'interdiction temporaire de baignade.
- Fréquentation des sites.

Afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ces actions, l'animatrice du SAGE, en partenariat avec l'ARS de la Haute-Loire, a organisé une réunion d'information à destination des élus possédant un site de baignade en rivière sur leur commune, le 3 juillet 2013. L'objectif de cette réunion était de sensibiliser les élus sur l'importance d'appliquer les recommandations inscrites dans leur profil de baignade, et de leur présenter le projet de veille estivale qui permettrait d'atteindre un bonne qualité des eaux de baignade sur l'ensemble de l'axe Allier, et répondrait ainsi à un des objectif de qualité visé dans le SAGE.

Une seconde réunion avec les mêmes acteurs a ensuite été organisée en décembre 2013 pour dresser un bilan des actions menées et indiquer les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignade durant la saison estivale.

Cette action est mise en œuvre pour atteindre un des objectifs fixés par le SAGE du Haut-Allier : « Poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la qualité des eaux ».

↳ **Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :**

Le Conservatoire National du Saumon Sauvage déverse chaque année, plusieurs milliers de smolts et d'alevins sur l'axe Allier, dans un objectif de soutien de population de Saumon Atlantique, espèce emblématique du territoire. Dans ce cadre, l'animatrice est amenée à contrôler certains de ces déversements, d'une part pour vérifier l'exactitude du lieu de déversement et d'autre part pour vérifier le nombre d'individus déversés.

V. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2013, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE :

↳ **Communication :**

↳ **La lettre du SAGE 2013 :**

L'information étant une condition déterminante pour la bonne conduite de la démarche d'élaboration du SAGE, une lettre d'information de six pages a été éditée.

La lettre d'information 2013a été essentiellement consacrée à la validation de la stratégie. Une page spéciale est consacrée au projet de réaménagement du barrage de Poutès. Elle aborde également l'actualité de la politique de l'eau sur le territoire du Haut-Allier et explique comment sont effectuées les mesures de débit sur une rivière. Cette lettre est diffusée par voie postale, à plus de 400 destinataires : aux membres de la CLE, à l'ensemble des communes et communautés de communes présentes sur le territoire du SAGE, aux syndicats des eaux, aux présidents des SAGE du bassin Loire-Bretagne et aux associations de protection de l'environnement. Elle est disponible sur demande auprès de la cellule d'animation.

Après validation du contenu général de la lettre d'information, les textes et la mise en page ont été réalisés en interne, par l'animatrice du SAGE. La distribution est réalisée par La Poste.

En parallèle de cette lettre d'information et afin de présenter l'outil « SAGE » et sa plus-value aux acteurs du bassin versant du Haut-Allier, une plaquette d'information a été rédigée en partenariat avec l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Allier aval.

Le contenu de ce travail sera utilisé ultérieurement, en accompagnement des documents finaux du SAGE lors de la phase de consultation des assemblées.



↳ **Articles de presse :**

Plusieurs articles ont été rédigés par l'animatrice du SAGE, et publiés dans la presse locale, pour présenter les travaux du SAGE et l'avancée de la procédure à la population. Un article a également été consacré au renouvellement de la CLE et à la nouvelle composition du bureau (cf ci-dessous).

ENVIRONNEMENT ■ La Commission locale de l'eau du SAGE du haut Allier a élu ses nouveaux représentants

Une équipe nouvelle avec Franck Noël-Baron à sa tête

La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie sous la présidence de Raymond Ravat, puis de Franck Noël-Baron.

Conformément au code de l'environnement, les mandats des membres de la Commission ont une durée de six ans. Le 26 janvier dernier, les mandats de ses membres sont arrivés à échéance, et la composition de la CLE a été renouvelée par un arrêté signé le 22 février 2013 par le préfet de la Haute-Loire. Le président, le vice-président et le bureau devaient donc être à nouveau désignés.

De douze à seize

Ces derniers doivent être élus par le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Pour désigner les membres du bureau, chaque collège doit élire ses représentants.

Après l'élection, c'est Franck Noël-Baron qui fut choisi comme président de la CLE à l'una-



ÉQUIPE. La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie pour renouveler son bureau et sa présidence : Franck Noël-Baron succède à Raymond Ravat.

nimité, et Francis Rome vice-président. Cette réunion a également été l'occasion de modifier les règles de fonctionnement de la CLE et notamment d'augmenter le nombre de re-

présentants au sein du bureau (seize membres à l'heure actuelle contre douze auparavant).

La CLE a également validé les scénarios contrastés du SAGE. Cette étape a permis de balayer

l'ensemble des possibilités futures pour la ressource en eau. Trois scénarios ambitieux et répondant à l'ensemble des enjeux définis lors des étapes précédentes ont été présentés et

validés par l'ensemble des membres. A partir de ces éléments, les différents acteurs du SAGE vont construire, dans les mois à venir, une stratégie commune concernant la gestion des ressources en eau superficielles et souterraines. La CLE devra alors choisir, en écoutant les arguments de chacun, la stratégie la plus consensuelle pour le territoire du Haut-Allier. Cette stratégie prendra en compte le développement économique du territoire.

Les membres du bureau. Jean-Paul Archer, maire de Saint-Haon ; Jean-Louis Brun, maire de Fontanes (Lozère) ; Rémi Brunel, maire de Rauret ; Franck Noël-Baron, représentant du SMAT, président de la CLE ; M. Palpacuer, conseiller général de la Lozère ; Pierre Pommarel, conseiller régional d'Auvergne ; Raymond Ravat, maire de Monistrol d'Allier ; Francis Rome, maire de Blassac, vice-président de la CLE. ■

Hlo

↳ **Intervention scolaire :**

L'animatrice du SAGE a réalisé une intervention auprès des élèves de Master Développement Durable et Aménagement, Spécialité « Conduite de Projet environnementaux », de l'université de Montpellier. Dans un premier temps, l'animatrice a exposé les généralités concernant la gestion de la ressource en eau au niveau national, puis a expliqué la procédure de SAGE (définition, organisation de la Commission Locale de l'Eau, détail des différentes étapes depuis l'émergence jusqu'à la mise en œuvre) puis les particularités du territoire du Haut-Allier et les enjeux du SAGE du Haut-Allier ont été détaillées.

↳ **Site internet :**

Un site internet dédié exclusivement au SAGE du Haut-Allier est, depuis décembre 2013 en cours de création par l'animatrice du SAGE. Il permettra d'obtenir les documents et actualités liés au SAGE. Les membres du bureau et de la CLE pourront également consulter les comptes-rendus de séance et les documents de travail.

Sensibilisation :

Animations hors et durant le temps scolaires :

Organisé par le collège privé St Joseph de Langeac, un temps fort dédié aux ressources en eau, en France et à l'étranger, s'est déroulé hors temps scolaire, le mercredi 22 mai.

Un parallèle entre la République Démocratique du Congo et le territoire du Haut-Allier a permis de sensibiliser une soixantaine d'élèves sur l'importance de la préservation de cette ressource si précieuse qu'est l'eau, y compris dans les pays où la ressource est en grande quantité. L'animatrice du SAGE était chargée de présenter les caractéristiques de la ressource en eau sur le territoire du Haut-Allier.

Toujours à destination du jeune public, une animation de sensibilisation a été réalisée par l'animatrice du SAGE, dans le cadre de la Foire Bio de Langeac, autour **du recyclage des ordures, des économies d'eau à la maison et au jardin.**

Des astuces très simples et efficaces, telles que la récupération des eaux de pluie, l'arrosage des plantes à l'aide de l'eau utilisée pour nettoyer les aliments ou encore l'utilisation de toilettes sèches, ont été présentées aux 119 élèves de cycle 1 et 2 des écoles publique et privée de Langeac.

Dans le cadre de la **classe kayak-environnement**, destinée aux élèves de seconde du lycée St Julien de Brioude, l'animatrice du SAGE du Haut-Allier et l'animateur Natura 2000 du SMAT du Haut-Allier sont intervenus auprès de 45 élèves sur le site du méandre de Précaillé. Des généralités sur la rivière Allier, la faune et la flore mais également des notions plus précises comme le fonctionnement d'un captage d'eau potable ou encore la dynamique fluviale ont été abordées. Un questionnaire général sur la rivière et sa ripisylve, ainsi des photos aériennes (ancienne et récente) montrant l'évolution du lit de la rivière, ont servi de support à ces trois demi-journées d'intervention.

Sensibilisation :

Depuis trois ans, la cellule d'animation du SAGE organise, en partenariat avec les AAPPMA locales et les prestataires d'eau vive, une journée de nettoyage des berges de l'Allier pour sensibiliser la population aux impacts des déchets sur la qualité de l'eau. En 2013, une vingtaine de personnes s'est mobilisée pour venir ramasser les débris malgré des conditions climatiques désastreuses, empêchant la navigation et donc le ramassage en canoë. Le constat est malheureusement triste, car une remorque entière de déchet a été évacuée à la fin de cette opération.

Langeac → Vivre sa ville

DÉTRITUS ■ C'était, samedi, la troisième opération de nettoyage des berges de l'Allier organisée par le SMAT

D'aucuns souillent, d'autres déblaient...

Une quinzaine de bénévoles ont participé, samedi, à une opération de nettoyage des berges de l'Allier. Bilan...

Pour la troisième année consécutive, le Syndicat mixte d'aménagement du territoire (SMAT) du Haut-Allier organisait, samedi dernier, une journée de nettoyage des berges de l'Allier, en partenariat avec le Groupement des sports d'eau vive, l'Association agréée de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Langeac (AAPPMA), le club de canoë kayak longue durée et l'Association protectrice du saumon (APS).

Bonne pluie
Des représentants de l'association de protection du projet de Parc naturel régional et du club d'escalade de Langeac étaient joints aux autres bénévoles en tant que quinzaine de personnes très motivées à se retrouver en début d'après-midi au camping de Langeac, sous les brassés d'un temps chaotique. L'objectif : former des groupes afin de débarrasser les berges de l'Allier de ses ordures, depuis le camping municipal jusqu'à Boihac. Et comme les situations météorologiques ont été amères : « En deux heures, nous avons rempli une benne prévue par la mairie de Langeac, relate Auré Lagaly, animatrice

du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au SMAT. Nous avons trouvé des sacs entiers de gravats, sans doute les déchets d'un chantier, que nous avons dû laisser sur place car ils se trouvaient sur un terrain privé. Par contre, nous avons pu ramasser quantité de déchets plastiques, des bouteilles de verre et de plastique, des pneus, des poignées entières jetées là, au bord de l'eau... ». Dans ce « petit coin de verdure où coule une rivière » comme aurait dit Rimbaud, un amoncellement de vieilles batteries et ce qui ressemblait à d'anciens compteurs électriques trahissent patiemment leur vie hautement toxique pour l'environnement.

« Là-bas, nous étions une quarantaine de bénévoles, mais le temps a fait reculer nombre de bénévoles volontés, ajoute Auré. Chaque année nous reconduisons l'opération car notre motivation est grande, en espérant que de plus en plus de gens nous rejoignent. C'est difficile de comprendre comment l'on peut continuer à polluer ainsi la nature, encore de nos jours ! ».

COLLECTE. Pour les bénévoles qui ont organisé les berges de l'Allier depuis le camping de Langeac jusqu'à Boihac, la « cavalière », en deux heures de temps, a été remplie et évacuée.

TRAVAIL. Des bénévoles et autres engins pérorés peinent au bord de l'eau, quittés à polluer durablement le milieu.

VII. BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- les dépenses d'**animation**, comprenant les salaires de l'animateur, du secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure, le transport, etc...;
- les frais de **communication**, comprenant l'édition et la diffusion de la lettre d'information du SAGE ;
- les **études** relatives à l'élaboration du SAGE

Pour le financement de l'animation, de la communication et des études, les co-financeurs interviennent à hauteur de 80%.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2013 sont présentées dans le tableau suivant :

	Dépenses prévisionnelles 2013	Dépenses réelles 2013
Cellule d'animation	52 000€	51 111.26€
Animation de la CLE	35 600€	34 415,66€
Secrétariat/Comptabilité/Gestion du personnel	7 400€	7 508,91€
Frais de fonctionnement	7 500€	8 610,72€
Communication	1 500€	575,97€
Etude « Scénarios contrastés et stratégie du SAGE » 2012-2013 (aucun acompte versé en 2012)	110 000€	104 523,41€
TOTAL	162 000€	155 634,67€

VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES

En 2013, il était prévu de réaliser l'évaluation environnementale en parallèle de l'élaboration des scénarios contrastés et de la stratégie. La rédaction du rapport a été amorcée par l'animatrice du SAGE. Par la suite, il a été décidé par le maître d'ouvrage, au moment du marché relatif à la rédaction des produits finaux du SAGE, d'englober la rédaction de ce rapport dans le marché, afin d'avoir une analyse plus transversale du projet et non uniquement axées sur l'eau et les milieux aquatiques.

Fin 2013, une procédure d'appel d'offre a donc été mise en place pour la dernière phase d'élaboration du SAGE : la rédaction du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale. La phase de consultation court jusqu'à la mi-janvier 2014. Parmi les propositions reçues, un prestataire sera choisi pour assister la cellule d'animation dans la rédaction de son projet de SAGE, qui sera l'un des gros travaux de l'année 2014.

La cellule eau du SMAT continuera l'animation de la procédure SAGE et le suivi des études relatives à l'élaboration du projet et les actions de communication et de sensibilisation seront reconduites. Le montage administratif et financier des dossiers sera effectué par la cellule eau du SMAT comme habituellement.

La cellule d'animation sera également chargée d'organiser des rencontres entre l'Etablissement Public Loire, le SMAT et le futur PNR Sources et gorges du Haut-Allier pour discuter des modalités de portage du SAGE en phase de mise en œuvre. Actuellement, d'après les textes de loi en vigueur, seul l'EPL serait légitime pour mener à bien cette mission.

Un planning prévisionnel 2013-2015 est présenté en page suivante.

☞ **Planning prévisionnel 2014-2015 :**

2014	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Procédure de marché public			Bureau (S12)		Comité de rédaction (S21)	Comité de rédaction (S25)	2 Comités de rédaction (S27 et S28)		Bureau (S38)	CLE de pré-validation (S42)	Bureau (S45 ou 46)	CLE de validation (S51)
	Rédaction des produits du PAGD et du règlement											
	↓ Rédaction Dispositions / Règles						↓ Rédaction projet final SAGE					
	Evaluation environnementale									Rapport environnemental		
	2015	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
	Procédure de validation du SAGE				CLE pour Modification s éventuelles du projet en fonction des remarques reçues	Enquête Publique		Adoption définitive du projet par la CLE	Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral			
	Consultation des collectivités et des chambres consulaires, consultation du comité de bassin											

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



COMMISSION LOCALE DE L'EAU / CELLULE D'ANIMATION



BILAN D'ACTIVITES ANNEE 2013 PERSPECTIVES 2014

Présenté et approuvé en séance plénière le 21 octobre 2014



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier
SMAT du Haut-Allier
Maison du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo - BP 64
43300 LANGEAC
Mail : a.lagaly@haut-allier.com

Avec la participation financière de :



Région
Rhône-Alpes



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte	4
☞ <i>Présentation du territoire</i>	4
☞ <i>Masses d'eau concernées</i>	5
☞ <i>Les instances de concertations du SAGE.....</i>	7
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	7
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	7
☞ <i>Les Commissions thématiques et géographiques.....</i>	8
☞ <i>La structure porteuse :</i>	8
☞ <i>Présentation</i>	8
☞ <i>Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :.....</i>	9
II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE	9
☞ <i>Rappel des étapes validées et à venir :</i>	9
☞ <i>Synthèses des études menées en 2013 :.....</i>	10
☞ <i>Les scénarios contrastés :.....</i>	10
☞ <i>La Stratégie:</i>	11
☞ <i>L'inventaire des ouvrages transversaux :</i>	13
III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU	13
☞ <i>La Commission Locale de l'Eau</i>	13
☞ <i>Le bureau de la Commission Locale de l'Eau.....</i>	16
☞ <i>Résumé des avis de la CLE ou du bureau.....</i>	17
☞ <i>Les commissions de concertation</i>	17
VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE.....	18
☞ <i>Les missions techniques de l'animatrice :</i>	18
☞ <i>Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :.....</i>	19
☞ <i>Suivis administratif et financier :.....</i>	19
☞ <i>Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :</i>	20
☞ <i>Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :</i>	20
☞ <i>Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :.....</i>	20
☞ <i>Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :.....</i>	21
☞ <i>Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier» :.....</i>	21
☞ <i>Appui aux initiatives locales :</i>	22
☞ <i>Suivi de la qualité des eaux de baignade :</i>	22
☞ <i>Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :</i>	23
V. INFORMATION / COMMUNICATION.....	23

☛ Communication :	23
☛ La lettre du SAGE 2013 :	23
☛ Articles de presse :	24
☛ Intervention scolaire :	24
☛ Site internet :	24
☛ Sensibilisation :	25
☛ Animations hors et durant le temps scolaires :	25
☛ Sensibilisation :	25
VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES	26
☛ Planning prévisionnel 2013-2015 :	28

I. PRESENTATION DU SAGE : Rappels et contexte

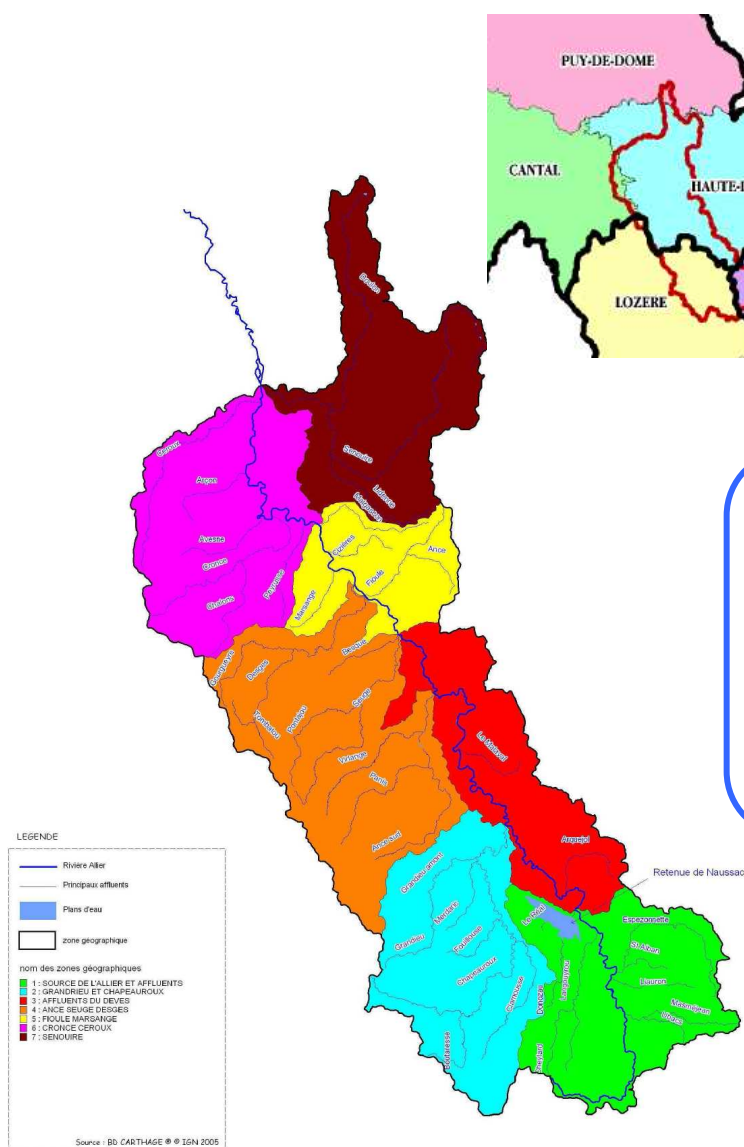
👉 Présentation du territoire

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et du Territoire (SMAT) du Haut-Allier porte depuis 2005 un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de planification de la politique locale de l'eau.

L'objectif d'un SAGE est de concilier le développement économique local avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne qui fixe les orientations fondamentales pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin hydrographique de la Loire.

Le SDAGE Loire-Bretagne a désigné le Haut-Allier (des sources de l'Allier jusqu'à sa confluence avec la Senouire à Vieille Brioude) comme unité hydrographique cohérente (n°38).

Les principales informations relatives au SAGE du Haut-Allier sont rappelées ci-dessous :



5 départements : Haute-Loire, Lozère, Cantal, Ardèche et Puy-de-Dôme

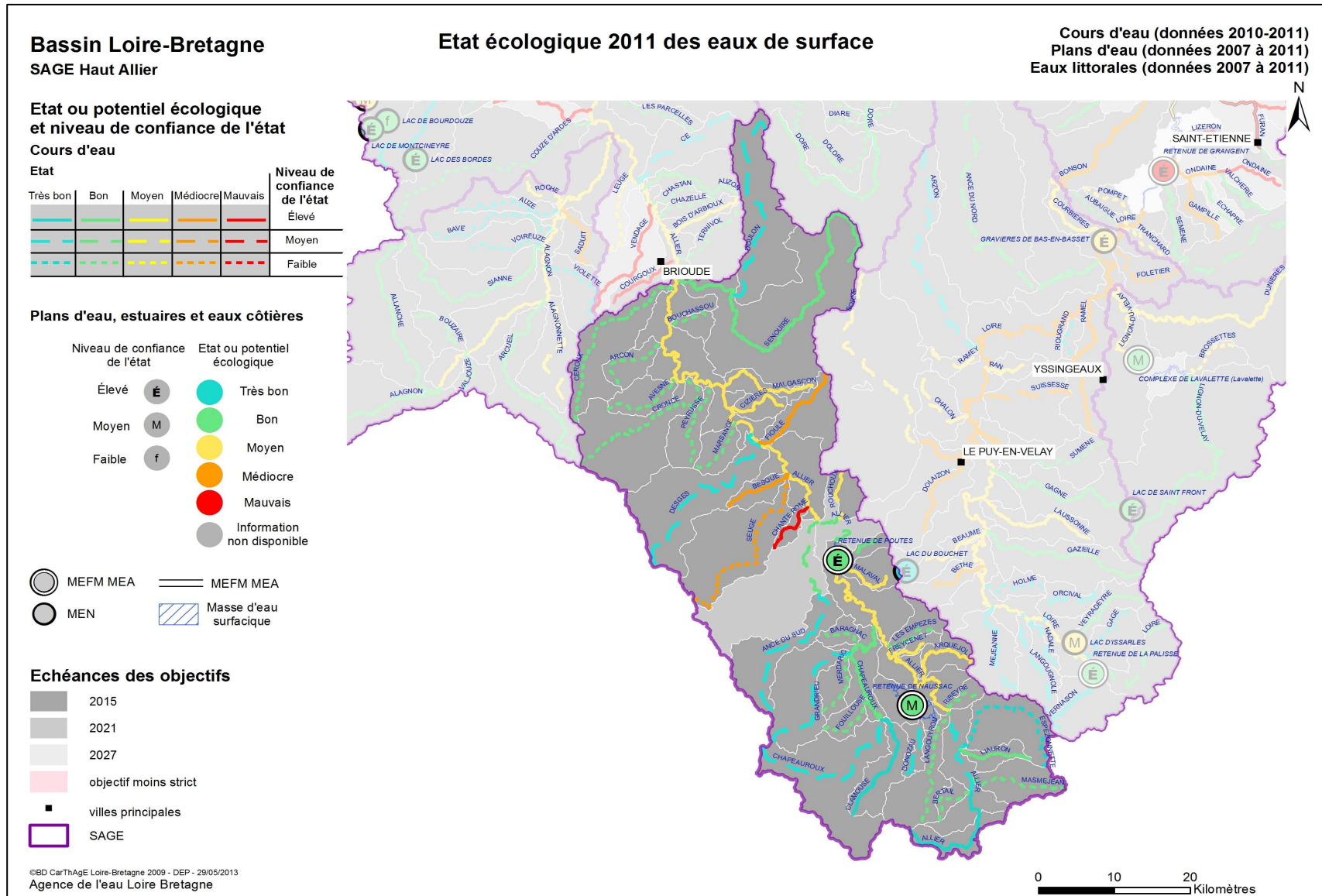
3 régions : Auvergne, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes

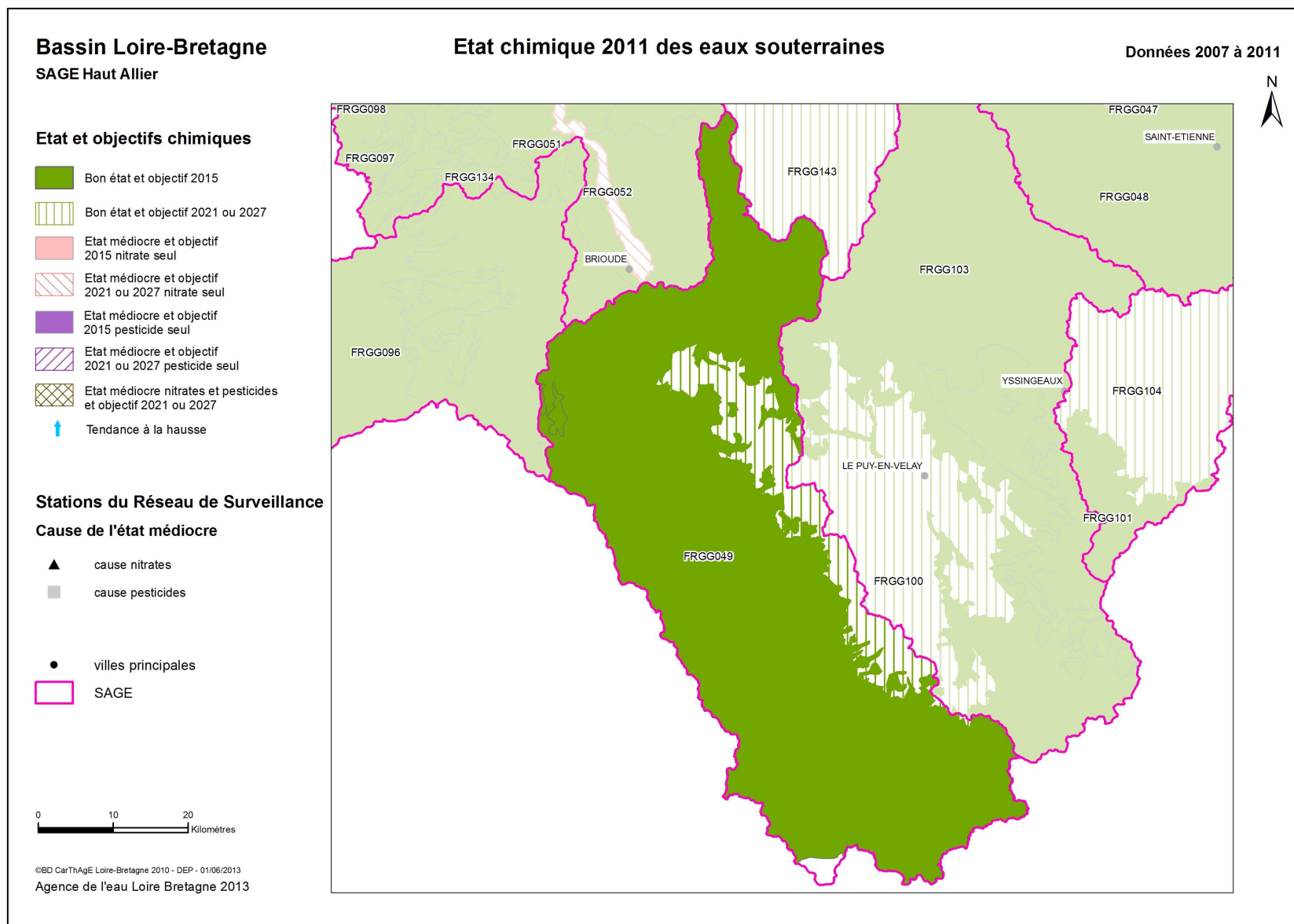
Superficie : 2680km², 165 communes

Population : environ 45 300 habitants

Périmètre : des Sources de l'Allier en Lozère jusqu'à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille Brioude

Masses d'eau concernées





Les instances de concertations du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

L'organe décisionnel du SAGE est la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE.

La composition de la CLE du SAGE du Haut-Allier a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 26 janvier 2007, puis modifiée par les arrêtés du 14 novembre 2008, du 10 mars 2012, du 1^e juin 2011 et du 20 janvier 2012.

Conformément à la loi et après 6 années de travail, la CLE a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 22 février 2013.

La CLE est composée de 44 membres repartis comme suit :

- 11 représentants des Usagers
- 11 représentants de l'Etat
- 22 représentants des Collectivités Territoriales

Depuis le 25 avril 2013, M. Franck NOEL-BARON, représentant du SMAT du Haut-Allier, et M. Francis ROME, Maire de Blassac, ont respectivement été élus Président et Vice-président de la CLE. Durant cette réunion, l'élargissement du bureau à 16 membres a été validé et acté dans les règles de fonctionnement de la CLE.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE. Il étudie les travaux nécessaires à la meilleure connaissance de la gestion de l'eau. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de négociations.

Il est composé de 16 membres de la Commission Locale de l'Eau.

Composition du bureau de la CLE :

Les représentants des usagers :

M. le représentant d'EDF
M. le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
M. le représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire
M. le représentant de France Hydro-électricité

Les représentants de l'Etat :

M. le représentant de l'ONEMA
M. le représentant de la DDT de la Haute-Loire
M. le représentant de la DDT de la Lozère
M. le représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Les représentants des Collectivités Territoriales

M. NOEL-BARON, Président de la CLE
M. ROME, Vice-président de la CLE
M. RAVAT, Maire de Monistrol d'Allier
M. BRUN, Maire de Fontannes
M. POMMAREL, Conseiller Régional d'Auvergne
M. ARCHER, Maire de Saint Haon
M. BRUNEL, Maire de Rauret
M. PALPACUER, Conseil Général de la Lozère

↳ **Les Commissions thématiques et géographiques**

Quatre commissions thématiques ont été créées pour permettre à la CLE de recueillir l'avis d'un grand nombre d'acteurs de l'eau sur les différentes étapes d'élaboration du SAGE. Ces quatre commissions thématiques sont les suivantes :

- Eau et Biodiversité, présidée par M. Patrick Martin, Directeur du CNSS
- Eau et Cadre de Vie, présidée par M. Hervé Pichon, représentant du Groupement des Sports d'Eau Vive
- Gestion quantitative de la ressource, présidée par M. Pierre Pommarel, Conseiller Régional d'Auvergne
- Amélioration de la qualité de l'eau, présidée par M. Francis Rome, Maire de Blassac

La composition des commissions thématiques est très large, elle comprend l'ensemble des membres de la CLE plus des organismes extérieurs.

Trois commissions géographiques ont également été constituées sur trois entités territoriales spécifiques :

- Sources de l'Allier
- Monts de la Margeride
- Bassin du Langeadois

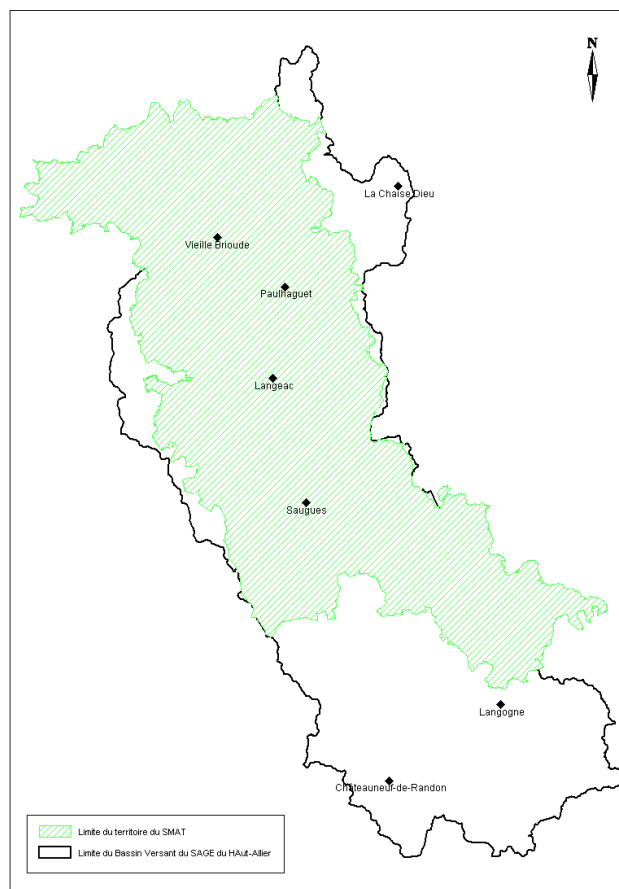
Ces ateliers de travail permettent d'obtenir une vision locale du territoire et des problématiques particulières à chaque bassin de vie.

↳ **La structure porteuse :**

↳ **Présentation**

Créé en 1984, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier rassemble aujourd'hui 114 Communes (par l'adhésion de leurs Communautés de communes) du département de la Haute-Loire. Le SMAT a orienté très rapidement ses missions vers le développement durable, en fondant ses projets sur un environnement de haute qualité. C'est ainsi qu'il a construit la Salmoniculture du Haut-Allier, qu'il a accompagné la création du Conservatoire National du Saumon Sauvage, qu'il anime la réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Haut-Allier, qu'il porte un Pays d'Art et d'Histoire, qu'il pilote la mise en place d'un réseau Natura 2000 sur son territoire et qu'il est à l'origine du projet de Parc Naturel Régional Sources et Gorges de l'Allier.

La cartographie ci-contre présente le territoire du SMAT (en vert) et les limites du bassin versant du SAGE du Haut-Allier (en noir).



↳ **Les moyens mis en œuvre par le SMAT pour la cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier :**

Afin d'assurer l'élaboration et l'animation de la procédure, le SMAT met à disposition de la Commission locale de l'Eau, un animateur.

Depuis mars 2011, Aude Lagaly occupe ce poste à temps complet soit 1 Equivalent Temps Plein (ETP), en CDD.

Elle est épaulée par le secrétariat du SMAT pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique et par le service administratif pour la comptabilité à hauteur de :

- 0.13 ETP pour la comptabilité et l'administratif
- 0.05 ETP pour le secrétariat

Le SMAT apporte un autofinancement qui correspond à 20% de la somme totale des dépenses.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

↳ **Rappel des étapes validées et à venir :**

Le SAGE du Haut-Allier est en actuellement en phase d'élaboration.

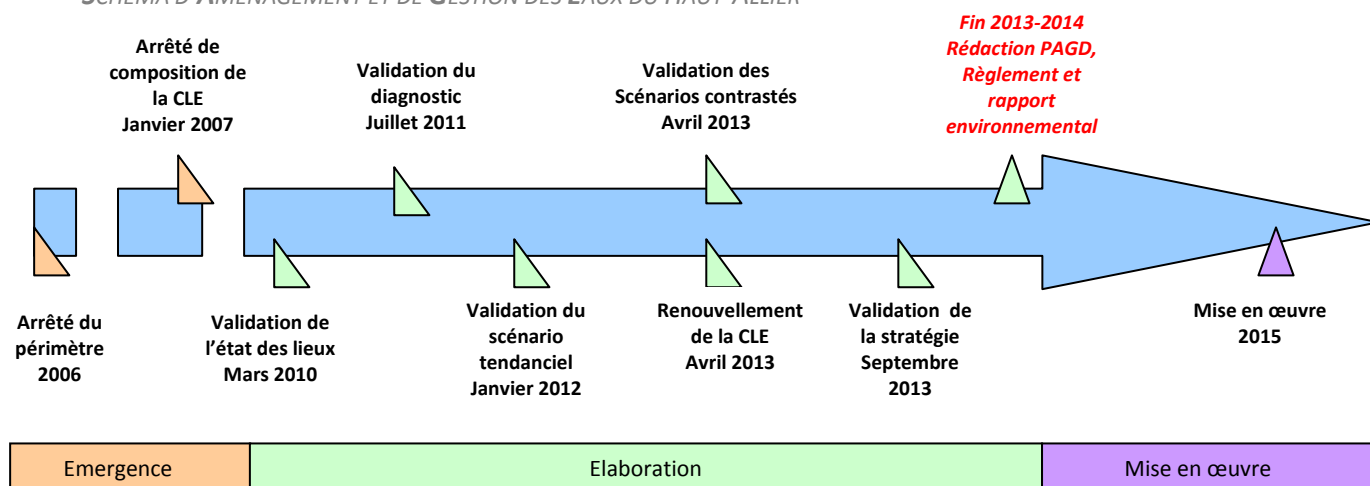
L'état des lieux et le diagnostic (de la ressource en eau/milieus aquatiques + socio-économique) ont mis en évidence les problèmes et les enjeux majeurs du territoire en ce qui concerne les ressources en eau et les écosystèmes qui y sont rattachés.

Le scénario tendanciel s'est intéressé au devenir des ressources en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2021, en laissant évoluer la situation selon les législations et programmes existants. Cela a permis de confirmer l'opportunité de mettre en place un SAGE sur le Haut-Allier, puisque sans initiative de ce genre, les enjeux identifiés précédemment, ne seraient pas tous satisfaits.

Les scénarios contrastés ont, quant à eux, permis d'explorer plusieurs futurs possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques (amélioration de connaissances, accompagnement de certains acteurs du territoire pour adapter leur pratique en faveur des milieux aquatiques...), selon les orientations choisies par la CLE.

Dernière étape validée par les membres de la CLE, **la stratégie** du SAGE s'est construite à partir des scénarios contrastés. Pour chaque enjeu, les membres de la CLE ont choisi le scénario qui leur paraissait le plus pertinent à mettre en œuvre. Des priorités d'actions ont ainsi été mises en avant.

La frise ci-dessous reprend les principales étapes passées et à venir de la procédure.



👉 Synthèses des études menées en 2013 :

Les paragraphes ci-dessous présentent les principales étapes de réalisation de l'étude « scénarios contrastés et choix de la stratégie », validée en septembre 2013.

Le renouvellement de la CLE en début d'année a engendré un léger retard dans le calendrier initialement prévu.

👉 Les scénarios contrastés :

A partir du travail réalisé lors du diagnostic et du scénario tendanciel, trois scénarios d'ambitions différentes ont été élaborés. Pour chacun de ces scénarios, des grands objectifs ainsi que des pistes d'action à mener ont été identifiés.

Après l'intégration des remarques formulées par les membres du bureau lors de la réunion de février, les trois scénarios contrastés ont été proposés et validés à l'unanimité lors de la CLE du 25 avril 2013. *(Il est important de préciser que les membres de la CLE ont souhaité que les chiffrages, réalisés dans le cadre de l'évaluation économique des scénarios, n'apparaissent pas à cette étape de la procédure).*

La logique globale et les chantiers principaux de chacun des trois scénarios sont présentés ci-dessous :

- **Scénario 1** = « Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et améliore la gouvernance locale », avec pour chantiers principaux :
 - La résorption des points noirs de pollution ;
 - La protection des captages ;
 - L'équilibre quantitatif en étiage ;
 - La restauration de la continuité écologique ;
 - L'acquisition des connaissances.
- **Scénario 2** = « Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources en eau et les milieux aquatiques », avec pour chantiers principaux :
 - L'optimisation des systèmes d'assainissement ;
 - Les économies d'eau ;

- La préservation et la gestion des zones humides ;
 - La restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau.
- **Scénario 3** = « Un SAGE ambitieux qui vise l'excellence de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur les menaces dormantes et qui contribue à réduire la vulnérabilité aux inondations », avec pour chantiers principaux :
- L'abandon du désherbage chimique ;
 - Les polluants émergents ;
 - La menace des espèces invasives ;
 - Le risque inondation ;
 - L'évolution des choix cultureux.

Les items présentés au niveau du scénario 2 sont ceux spécifiques à ce scénario et viennent s'ajouter à ceux prévus dans le scénario 1. Il en est de même pour le rapport entre le scénario 3 et le 2.

↳ **La Stratégie:**

Dédiée à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à la préservation des milieux aquatiques, la stratégie du SAGE Haut-Allier ne se veut pas pour autant déconnectée de son contexte socio-économique. Elle cherche donc à concilier qualité écologique du Haut-Allier et maintien des activités humaines du bassin versant.

La stratégie du SAGE fait appel à de nombreux leviers permettant d'agir en faveur des quatre thématiques de base liées aux ressources en eau (Qualité, Quantité, Milieux Aquatiques et Inondation), et accorde une place transversale et prépondérante à la gouvernance, afin d'assurer une cohérence et efficacité d'intervention sur le territoire.

Les grandes lignes de la stratégie du SAGE du Haut-Allier sont présentées ci-dessous, par grand-objectifs:

« Organiser une gouvernance concertée et propice à la mise en œuvre du SAGE » :

La stratégie de gouvernance retenue par la CLE occupe une place centrale dans la future mise en œuvre du SAGE ; elle sera essentielle pour faire vivre ce schéma et le rendre efficace sur le territoire. Pour ce faire, trois axes seront explorés :

- l'approfondissement des connaissances sur l'état des ressources et des milieux aquatiques,
- la communication autour de l'outil SAGE et sur les données générées,
- la garantie d'une cohérence entre les acteurs permettant un portage efficace du SAGE et de ses dispositions.

« Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines » :

La qualité des ressources en eau comporte un double enjeu : sanitaire, pour le bien être des populations consommatrices d'eau, et écologique pour la richesse des milieux aquatiques.

La stratégie arrêtée pour cet objectif est ambitieuse puisqu'elle vise à atteindre, voire dépasser, le bon état des eaux fixé par la Directive Cadre Européenne, d'une part pour

satisfaire aux exigences biologiques des espèces remarquables, mais également pour pérenniser les usages de l'eau. Ainsi trois axes de travail seront à approfondir en priorité : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires à usage non agricole, réduire l'impact des systèmes d'assainissements domestiques et industriels, et enfin réduire l'impact des pratiques agricoles sur les milieux aquatiques.

L'amélioration de la qualité de l'eau potable est également un point incontournable de la stratégie qui propose de mieux protéger les captages d'eau potable et d'améliorer les connaissances sur les polluants émergents tels que les perturbateurs endocriniens.

« Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides »:

La gestion quantitative des ressources en eau est primordiale à la fois pour la satisfaction des usages (actuels et futurs) et pour la qualité des milieux aquatiques. La stratégie liée à ce grand objectif est de mettre en place un schéma de gestion de la nappe souterraine du Devès et d'inciter les communes à améliorer la performance de leurs réseaux d'eau. Elle préconise également d'organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages. Cela passe par la définition des volumes prélevables sur les affluents de l'Allier présentant une vulnérabilité à l'étiage, et également par la mise en place d'un organisme unique voué à la gestion collective des prélèvements agricoles. Durant la période estivale, une meilleure concertation entre les acteurs du territoire (prestataires touristiques, EDF, EPL...) serait à envisager pour limiter les conflits d'usage sur l'axe Allier.

Dans une logique à plus long terme, la stratégie prévoit d'inciter les particuliers, les industriels et les collectivités aux économies d'eau, et d'accompagner le secteur agricole dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau.

« Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité »:

La stratégie définie est encore une fois ambitieuse puisque qu'elle préconise la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique, notamment sur les grands axes de migration piscicole, avec une volonté particulière d'affirmer le potentiel salmonicole du territoire. Elle vise également à renforcer la richesse faunistique et floristique du territoire en protégeant les zones humides et les têtes de bassin versant, milieux aux potentialités écologiques et hydrologiques remarquables, et en mesurant la menace que représentent les espèces envahissantes.

En partenariat avec les secteurs d'activités concernés (forestier, agricole ou touristique), des programmes d'actions permettant de limiter l'enrésinement et l'ensablement, de restaurer la ripisylve et mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau seront à mettre en place pour préserver les milieux aquatiques.

« Maintenir la culture du risque de crue »:

Le territoire du Haut-Allier a su conserver son savoir-vivre aux côtés des cours d'eau. La stratégie consiste à entretenir cette culture du risque inondation en sensibilisant continuellement la population à l'existence du risque de crue et aux systèmes d'alerte. Pour autant, le besoin de réduire la vulnérabilité du territoire n'est pas ignoré. Ainsi, la stratégie mobilise des leviers complémentaires à ceux prescrits par la réglementation, permettant de protéger la population. Elle préconise notamment l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde intercommunal à l'échelle du SAGE pour une gestion de crise harmonisée et

mutualisée, l'identification d'aménagement du bâti existant pour les zones urbanisées inondables ou encore une meilleure gestion des milieux agricoles et naturels pouvant contribuer à l'écrêtement des crues.

↳ **L'inventaire des ouvrages transversaux :**

Pour compléter l'inventaire relatif aux ouvrages hydrauliques, l'animatrice du SAGE, avec l'aide du service départemental de l'ONEMA Haute-Loire, a prospecté en 2013, la partie aval de la Fioule (1 journée de terrain). Le linéaire principal de la masse d'eau « Trinité » a également été prospecté en partie (1 journée de terrain). Une dizaine d'ouvrages ont été ajoutés à la base de données ouvrage du SAGE et seront intégrés dans la base nationale ROE (« Référentiel des Obstacles à l'Écoulement ») de l'ONEMA.

Plusieurs vérifications de données (hauteur de chute et largeur d'ouvrages) ont également été réalisées sur l'Avesne et l'Arçon (1/2 journée de terrain), affluents rive gauche de l'Allier.



III. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU

↳ **La Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie **trois fois** en 2013.

◆ Réunion du 24 janvier 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 16 étaient présents (6 élus, 5 représentants de l'Etat et 5 usagers) et 11 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation et validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE
- Présentation de l'étude 3P Allier et des résultats propres au bassin du Haut-Allier

- Présentation de la procédure et du calendrier de travail pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

Lors de cette réunion, les membres de la CLE ont **validé à l'unanimité le rapport d'activités pour l'année 2012** et ont pris connaissance des résultats de l'étude 3P Allier et des améliorations à apporter sur le bassin versant du Haut-Allier pour lutter contre le risque inondation. Les membres de la CLE ont également été amenés à se positionner sur les « **Questions importantes** » (principaux problèmes à régler par le SDAGE à travers des objectifs et des orientations fondamentales). Après analyses de ces dernières et des orientations proposées, les membres de la CLE ont **validé l'ensemble des éléments en lien avec cette consultation**. Cependant, des interrogations ont été formulées quant aux calendriers du SAGE du Haut-Allier et celui de la révision du SDAGE.

[☞ Délibération n°2013-01](#) : Validation du Bilan d'Activités 2012 de la CLE et de la cellule d'animation

[☞ Délibération n°2013-02](#) : Avis favorable sur les Questions importantes, le calendrier et le programme pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne

◆ Réunion du 25 avril 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 22 membres étaient présents (7 élus, 7 représentants de l'Etat, 8 usagers), et 12 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 34 droits de vote (le quorum au 2/3 est atteint). L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Président
- Election du Vice-président
- Election du bureau
- Présentation et validations des modifications du règlement intérieur
- Présentation et validation des scénarios contrastés

Une partie de la réunion fut consacrée à **l'installation du Président, du Vice-président et au renouvellement des membres du bureau**. Profitant du taux de participation plus élevé que d'ordinaire, des **modifications ont été apportées au règlement intérieur de la CLE**, notamment sur la composition de la CLE (suppression des suppléants, désignation nominative pour le collège des représentants des collectivités territoriales,...) mais aussi sur le nombre de représentant de la CLE au sein du bureau (passage de 12 à 16 membres).

Un article a également été ajouté en ce qui concerne les avis de la CLE sur les différents dossiers qui lui sont soumis. Désormais, la CLE peut donner délégation à son bureau pour étudier et émettre un avis sur les dossiers qui lui sont transmis.

En seconde partie de séance, les membres de la CLE ont assisté à la présentation des scénarios contrastés et ont échangé sur le contenu de ces derniers. A l'issue des discussions, **les scénarios contrastés ont été validés à l'unanimité**.

[☞ Délibération n°2013-03](#) : Election du Président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-04](#) : Election du Vice-président de la CLE

[☞ Délibération n°2013-05](#) : Election des membres du bureau

☞ Délibération n°2013-06 : Modifications des règles de fonctionnement de la CLE

☞ Délibération n°2013-07 : Validation des scénarios contrastés du SAGE

◆ Réunion du 06 septembre 2013 :

Sur les 44 membres de la CLE, 21 membres étaient présents (8 élus, 6 représentants de l'Etat, 7 usagers), et 6 possédaient un pouvoir de vote supplémentaire, ce qui monte à 27 le nombre de droits de vote. L'ordre du jour était le suivant :

- Point d'information sur les avis rendus par le bureau de la CLE
- Présentation pour validation de la stratégie du SAGE
- Point d'information concernant le projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau.

Lors de cette réunion, l'ensemble des avis formulés par le bureau sur les projets suivants : PLAGEPOMI 2014-2019, PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère et sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, Pouzas et St Préjet (cf tableau des avis page 16) ont été exposés aux membres de la CLE.

Une grande partie de la réunion fut ensuite consacrée à la présentation de la stratégie élaborée pour le SAGE du Haut-Allier à partir des avis recueillis lors de la commission de concertation du 23 mai 2013 et du travail réalisé avec les membres du bureau. **La stratégie proposée fut validée à l'unanimité** par les membres de la CLE.

Enfin, une présentation, à titre informatif, **du projet de modification du règlement d'eau de Naussac lié à la gestion des crues exceptionnelles du Donozau** a été réalisée. Au vu des réactions et des questionnements soulevés par cette thématique, **les membres de la CLE ont demandé à la DDT48 de saisir officiellement la CLE pour que celle-ci puisse rendre un avis après avoir pris connaissance du dossier.**



☞ Délibération n°2013-08 : Validation de la stratégie du SAGE



A l'issue de la réunion, la cellule d'animation, en partenariat avec l'Etablissement Public Loire, a proposé à l'ensemble des membres de la CLE, une visite guidée des différents ouvrages relatifs à la retenue de Naussac :

- le barrage de Naussac,
- l'usine de pompage-turbinage,
- le barrage de la prise d'eau du Chapeauroux.

REMARQUE GENERALE SUR LA PARTICIPATION DES ELUS LORS DES REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU HAUT-ALLIER :

Malgré les nombreuses relances réalisées par la cellule d'animation en amont des réunions, on peut noter la faible participation des élus lors des séances plénières de la CLE (en moyenne 7 élus sur 22). Ceci provient, en partie, des distances de déplacement (Conseils Régionaux Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Ardèche), et/ou de la faible superficie de territoire concernée par le SAGE (Conseils Généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal).

Cette constatation est partagée par les autres acteurs qui remettent parfois en cause la représentativité des différents collègues.

☞ **Le bureau de la Commission Locale de l'Eau**

En 2013, le bureau de la CLE s'est réuni à **cinq reprises**.

◆ **Réunion du 28 février 2013**, (Paulhaguet, 43) avec 6 membres du bureau présents sur 12 et 3 agents techniques. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des scénarios contrastés
- Préparation de la CLE

◆ **Réunion du 6 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16 et un agent technique. L'ordre du jour était le suivant :

- Synthèse des résultats de la commission de concertation du 23 mai 2013 et proposition d'une stratégie (retour sur les points ayant fait polémique) :
- Consultation de la CLE sur le relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, de Saint Préjet et de Pouzas
- Point d'information et discussion autour du programme de suivi et la fréquence des mesures de qualité dans et à proximité de la retenue de Naussac
- Points divers

◆ **Réunion du 25 juin 2013**, (Langeac, 43) avec 9 membres du bureau présents sur 16. Ce bureau était entièrement consacré à la présentation du projet de stratégie du SAGE et du chiffrage économique qui s'y rattache.

◆ **Réunion du 17 juillet 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère pour avis
- Présentation du projet de PLAGEPOMI pour avis
- Présentation pour validation du cahier des clauses techniques particulières pour la phase de rédaction des produits du SAGE (PAGD, règlement, évaluation environnementale, validation juridique)

◆ **Réunion du 07 novembre 2013**, (Langeac, 43) avec 7 membres du bureau présents sur 16. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique pour avis.
- Présentation du projet de SRCE Rhône-Alpes pour avis
- Présentation du projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac pour avis
- Présentation du contenu de la lettre du SAGE 2013

☞ Résumé des avis de la CLE ou du bureau

En 2013, la CLE et/ou le bureau a rendu plusieurs avis, présentés dans le tableau ci-dessous :

	Structure	Projet	Date de rendu de l'avis	Avis du bureau de la CLE ou de la CLE
1	Agence de l'Eau Loire Bretagne	« Questions importantes » et calendrier pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne	30/01/2013	Favorable
2	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de relèvement des débits réservés des barrages de Poutès, St Préjet et Pouzas	06/06/2013	Favorable
3	Préfecture de la Lozère	Projet de PPRI sur le bassin de l'Allier en Lozère	17/07/2013	Favorable
4	Préfecture de Loire-Atlantique	Projet de PLAGEPOMI	17/07/2013	Favorable avec réserves
5	Préfecture de la Haute-Loire	Projet de réaménagement du barrage de Poutès et de la demande de renouvellement de concession du complexe hydroélectrique	08/11/2013	Favorable
6	Préfecture de la Région Rhône-Alpes	Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Rhône-Alpes	08/11/2013	Favorable
7	Préfecture de la Lozère	Projet de nouvelles consignes d'exploitation du barrage de Naussac	08/11/2013	Favorable avec réserves

☞ Les commissions de concertation

Pour aboutir au choix de la stratégie, une consultation des acteurs de l'eau a été envisagée à travers un **atelier de concertation**, rassemblant les membres de la CLE et d'autres acteurs du territoire concernés par la problématique de l'eau. Cette commission globale s'est réunie le 23 mai 2013 à Grandrieu (48). Les différents scénarios y ont été présentés. Dans un second temps, un **travail participatif** permettant de recueillir les avis de chacun des acteurs concernant la stratégie à adopter pour le SAGE a été proposé.

A l'issue des discussions et des votes, la stratégie qui s'est dessinée, s'orientait globalement vers le scénario 2 avec quelques modifications.

A partir de cela, un premier projet de stratégie a été proposé aux membres du bureau lors de la réunion de juin. Après intégration de leurs remarques, la stratégie a été proposée et validée à l'unanimité en CLE du 6 septembre.



VI. AUTRES ACTIONS ET REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

↳ Les missions techniques de l'animatrice :

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du bureau de la CLE, l'animatrice a été chargée pour 2013 :

- **D'élaborer le cahier des charges** de l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE » ;
- **D'informer les membres de la CLE** sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques (questions importantes pour la révision du SDAGE, projet du PLAGEPOMI...) ;
- **De corriger, de compléter et de co-rédiger l'ensemble des documents produits par les bureaux d'études** pour l'élaboration des rapports « Scénarios contrastés » et « Stratégie du SAGE » (réunions de travail avec le bureau d'étude, explication des particularités du territoire, avis critique sur les documents proposés, reformulation, orientation, ajout des remarques d'acteurs,...) ;
- **De continuer le recensement des ouvrages hydrauliques**, en partenariat avec les services de l'ONEMA (SD43). Dans ce cadre, l'animatrice a effectué quatre journées de prospection de terrain, puis a complété la base de données créée en 2011 ;
- **De réaliser la mise à jour du SIG** : inventaires des ouvrages, frayères, plans d'eau... ;
- **De participer à la réactualisation des données relatives aux masses d'eau dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne**. Pour ce faire, l'animatrice a organisé des réunions de travail avec les fédérations de pêche des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche pour compléter au mieux le tableau sur les Risques de Non Atteintes des Objectifs Ecologiques des masses d'eau. Ces informations ont ensuite été croisées avec les données fournies par les DDT et l'ONEMA, ce qui a permis d'affiner au mieux le diagnostic pour chaque masse d'eau.
- **De relayer les problématiques locales au niveau du bassin Loire-Bretagne**, à travers des questionnaires techniques concernant la ressource en eau (Questionnaire sur la DOE en Loire-Bretagne, sur le PNA Loutre,...).

L'animatrice doit organiser et gérer l'animation de la CLE, du bureau de la CLE avec pour principales missions :

- **La préparation technique et logistique des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **L'animation des réunions** de la CLE et/ou du bureau ;
- **Le secrétariat de la CLE et du bureau** : courriers, rédaction et transmission des comptes-rendus de réunion et des délibérations ;
- **L'organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques, point sur le calendrier d'avancement ;
- **La présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours**, en partenariat avec les bureaux d'études ou les services de l'état ;
- En collaboration avec les services de l'état, la **préparation pour le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau** ;

- La **préparation des avis consultatifs** formulés par les membres de la CLE et/ou du bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- La **réalisation du bilan d'activités annuel** de la CLE.

L'animatrice a également pour mission de préparer et d'animer les réunions de concertation utiles à l'élaboration du SAGE :

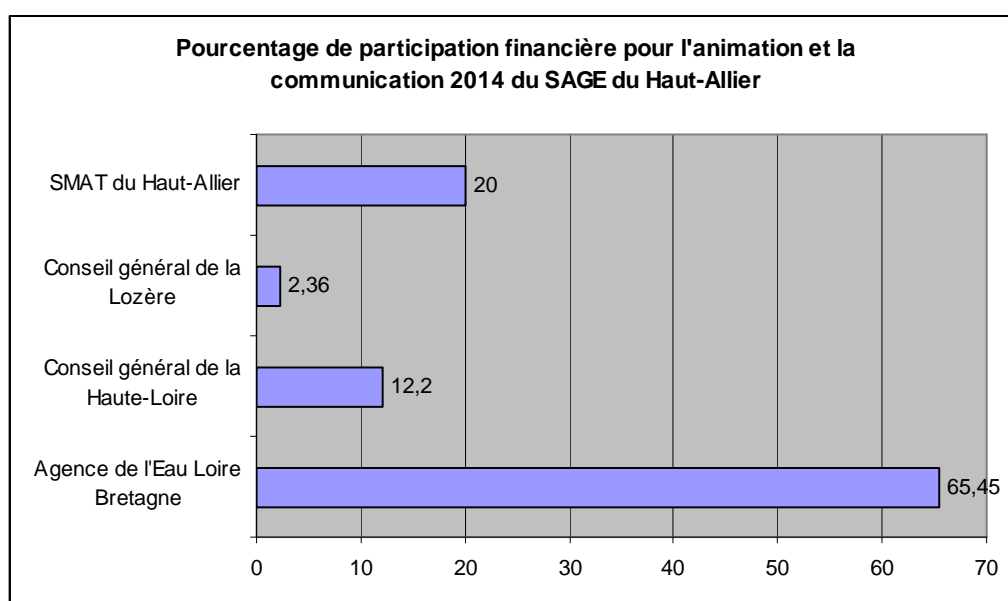
- **Organisation et secrétariat des réunions** de concertation ;
- **Préparation des réunions** : mise en place de méthodologie d'animation des réunions, préparation des supports utiles à la concertation (panneaux, cartographies...) ;
- **Organisation de l'information** : envoi des documents de travail, explication de certains points techniques ;
- **Animation des ateliers de travail** (gestion de conflits, gestion du temps de travail, veille à ce que l'ensemble des participants puisse s'exprimer...).

☞ **Les missions administratives de l'animatrice et de la cellule animation :**

Durant l'année 2013, l'animatrice du SAGE a réalisé les fonctions administratives suivantes :

☞ **Suivis administratif et financier :**

Chaque année, l'animatrice établit un plan de financement pour l'animation et la communication du SAGE du Haut-Allier. (*La nature des dépenses est détaillée dans le paragraphe VII*). Différents acteurs sont sollicités pour subventionner ces missions, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou encore les différentes collectivités territoriales situées dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier. Pour les plans de financement établis en 2013, le SMAT a pris en compte les modalités de subventionnement du 10^e programme de l'Agence de l'Eau. Le graphique ci-dessous présente les taux de participation de chaque co-financeur pour le financement de l'animation et la communication du SAGE (calculés au prorata de la superficie du territoire concerné par le SAGE du Haut-Allier).



L'animatrice a également pour mission de monter les dossiers de demande de subvention et de les envoyer aux différents co-financeurs. Pour l'animation et la communication de l'année 2014, les demandes de subvention ont été adressées en septembre 2013.

Il en est de même pour les demandes de subvention liées aux études du SAGE. Ainsi en 2013, l'animatrice a réalisé et suivi les dossiers de demande de subvention pour l'étude « Rédaction des produits finaux du SAGE (PAGD, règlement et évaluation environnementale ».

↳ **Consultation des imprimeurs pour les tarifs d'impression de la lettre d'information du SAGE 2013 :**

Chaque année la cellule d'animation du SAGE réalise une lettre d'information à destination d'un large public.

Afin de choisir le prestataire en charge de l'impression, l'animatrice met en place une consultation auprès de plusieurs entreprises, afin de connaître les tarifs et conditions de chacun (montant total inférieur à 4000€). Le choix du candidat est principalement basé sur le coût total de la prestation.

Pour l'impression de la lettre d'information 2013, l'entreprise Phil'Print a été retenue.

↳ **Suivi et contribution aux actions de gestion des milieux aquatiques en cours sur le bassin :**

Dans le cadre du SAGE, qui a vocation à être un outil d'harmonisation des actions engagées pour la gestion des hydrosystèmes sur le territoire, l'animatrice suit et contribue aux opérations portées par les acteurs du bassin :

↳ **Contribution et participation aux comités de pilotage et comités techniques des programmes de gestion et de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin du Haut-Allier :**

- Réunions du Comité de pilotage de l'étude « Diagnostic préalable à la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages de l'Allier, du Grandrieu et du Chapeauroux en Lozère », organisées par l'Etablissement Public Loire les 16 janvier et 13 mai 2013 au barrage de Naussac ;
- Réunion du Comité de pilotage de l'étude « Volumes prélevables sur l'axe Allier », le 29 janvier 2013, à Lempdes, organisée par la DREAL Auvergne ;
- Réunions du Comité technique sur les ouvrages transversaux, organisées par la DDT 43 les 05 février et 17 décembre 2013 au Puy en Velay ;
- Journée « les Rencontres de l'Eau » sur les modalités du 10^e programme, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le 13 février 2013 à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité de pilotage pour la révision du Schéma Départemental des Carrières de Haute-Loire, les 14 février, 16 mai et 14 novembre 2013 au Puy en Velay, organisée par la DREAL Auvergne ;

- Réunions du Conseil Scientifique sur le Saumon les 28 et 29 mars, organisées par la DREAL de Bassin à Clermont-Ferrand ;
- Réunion du Comité pilotage du Contrat de Restauration des Zones Humides sur le bassin versant lozérien de l'Allier, organisée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature par la CEN Languedoc Roussillon, le 4 avril 2013 à Mende ;
- Réunion du comité technique de suivi de dévalaison du saumon, organisée par EDF et le CNSS, le 17 avril 2013 à Alleyras ;
- Réunion technique sur le RNAOE, organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la DREAL Auvergne et l'ONEMA le 23 avril 2013 à Lempdes ; Trois réunions de préparation ont été organisées les 12, 17 et 19 avril, par l'animatrice du SAGE avec les techniciens des fédérations de pêche de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche en amont de cette réunion, pour croiser les différents points de vue sur les masses d'eau.
- Réunion du comité de pilotage du Contrat Restauration et Entretien du bassin versant de la Senouire, organisée à Paulhaguet le 21 mai 2013 par le SICALA ;
- Réunions d'atelier de travail sur la continuité écologique pour le SRCE Auvergne le 4 juillet et réunion de rendu le 28 novembre 2013 organisées par le Conseil régional d'Auvergne au Puy en Velay ;
- Réunion du comité de pilotage de l'Etude sur la Moule Perlière sur la Virlange, organisée le 25 juillet, à Langeac par la DREAL Auvergne ;
- Réunion technique sur le relèvement des débits réservés des barrages de St Préjet, Poutès et Pouzas, organisée le 9 septembre 2013 par la DREAL Auvergne à Clermont-Ferrand ;
- Colloque international « Des saumons et des hommes 2 », organisé le 10 octobre 2013 par SOS Loire Vivante à Brioude ;
- Réunion technique sur la ressource en eau, organisée par le SCOT du Velay le 24 octobre 2013 ;
- Réunion du comité local de suivi relatif au barrage de Poutès, organisée le 18 novembre 2013 par la DDT 43 au Puy en Velay ;
- Réunion relative à l'assainissement collectif et non collectif dans le département de la Haute-Loire, organisée le 4 décembre par la DDT 43 au Puy-en-Velay.

↳ **Participation aux actions de formations engagées dans le cadre de la politique de l'eau :**

- Rencontres des animateurs SAGE à Orléans les 29 et 30 mars 2013, organisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Comité Technique Territorial Allier Loire Amont, le 5 décembre 2013 à Lempdes, organisé par l'Agence de l'eau, la DREAL Auvergne et l'ONEMA.

↳ **Contribution technique et participation active à la rédaction de la charte et aux réunions de l'atelier « Eau » du projet de Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut-Allier » :**

- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 24 janvier 2013 à la mairie de Langeac ;

- Réunion de travail du 04 février 2013 à Langeac ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 5 juillet 2013 à Monistrol d'Allier ;
- Réunion de travail du 27 août 2013 à la chambre d'agriculture de Saugues ;
- Réunion de travail du 16 septembre 2013 à la chambre d'agriculture de Langogne ;
- Réunion du comité de rédaction de la charte du PNR, le 27 septembre au Bouchet Saint Nicolas ;
- Réunion de présentation du projet de charte, le 4 novembre 2013 à Naussac ;
- Réunion technique avec les services de l'Etat concernant la thématique de l'eau dans la charte du PNR, le 20 novembre 2013 ;

☞ **Appui aux initiatives locales :**

↳ **Suivi de la qualité des eaux de baignade :**

Depuis plusieurs années, le SMAT en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, accompagne les communes dans la gestion de leur site de baignade, la réalisation de leur profil de baignade et l'application des recommandations qui en découlent.

Afin de limiter les risques sanitaires pour les baigneurs et de cibler les installations pouvant être source de pollution pour la rivière, une veille estivale a été mise en place en 2012.

Dans l'optique de renforcer cette action, et pour établir une gestion préventive sur l'ensemble des 7 sites de baignade en rivières du Haut-Allier, le SMAT a employé, sous la responsabilité de l'animatrice du SAGE, durant un mois et demi un saisonnier chargé de mener à bien les missions suivantes :

- Relevés de température eau + air, transparence de l'eau, pluviométrie,
- Observation de présence/absence d'algues, cyanobactéries, mousses, odeur,
- Relai entre les mairies et l'ARS en cas de résultats insuffisants (précipitations > 15mm/j, turbidité < 90cm), et proposition de prise d'arrêtés d'interdiction temporaire de baignade.
- Fréquentation des sites.

Afin de préparer au mieux la mise en œuvre de ces actions, l'animatrice du SAGE, en partenariat avec l'ARS de la Haute-Loire, a organisé une réunion d'information à destination des élus possédant un site de baignade en rivière sur leur commune, le 3 juillet 2013. L'objectif de cette réunion était de sensibiliser les élus sur l'importance d'appliquer les recommandations inscrites dans leur profil de baignade, et de leur présenter le projet de veille estivale qui permettrait d'atteindre un bonne qualité des eaux de baignade sur l'ensemble de l'axe Allier, et répondrait ainsi à un des objectif de qualité visé dans le SAGE.

Une seconde réunion avec les mêmes acteurs a ensuite été organisée en décembre 2013 pour dresser un bilan des actions menées et indiquer les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignade durant la saison estivale.

Cette action est mise en œuvre pour atteindre un des objectifs fixés par le SAGE du Haut-Allier : « Poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la qualité des eaux ».

↳ **Contrôle des déversements de smolts et d'alevins sur différents sites du Haut-Allier :**

Le Conservatoire National du Saumon Sauvage déverse chaque année, plusieurs milliers de smolts et d'alevins sur l'axe Allier, dans un objectif de soutien de population de Saumon Atlantique, espèce emblématique du territoire. Dans ce cadre, l'animatrice est amenée à contrôler certains de ces déversements, d'une part pour vérifier l'exactitude du lieu de déversement et d'autre part pour vérifier le nombre d'individus déversés.

V. INFORMATION / COMMUNICATION

Au cours de l'année 2013, plusieurs types d'actions de communication et de sensibilisation ont été mis en œuvre par la cellule d'animation du SAGE :

↳ **Communication :**

↳ **La lettre du SAGE 2013 :**

L'information étant une condition déterminante pour la bonne conduite de la démarche d'élaboration du SAGE, une lettre d'information de six pages a été éditée.

La lettre d'information 2013a été essentiellement consacrée à la validation de la stratégie. Une page spéciale est consacrée au projet de réaménagement du barrage de Poutès. Elle aborde également l'actualité de la politique de l'eau sur le territoire du Haut-Allier et explique comment sont effectuées les mesures de débit sur une rivière. Cette lettre est diffusée par voie postale, à plus de 400 destinataires : aux membres de la CLE, à l'ensemble des communes et communautés de communes présentes sur le territoire du SAGE, aux syndicats des eaux, aux présidents des SAGE du bassin Loire-Bretagne et aux associations de protection de l'environnement. Elle est disponible sur demande auprès de la cellule d'animation.

Après validation du contenu général de la lettre d'information, les textes et la mise en page ont été réalisés en interne, par l'animatrice du SAGE. La distribution est réalisée par La Poste.

En parallèle de cette lettre d'information et afin de présenter l'outil « SAGE » et sa plus-value aux acteurs du bassin versant du Haut-Allier, une plaquette d'information a été rédigée en partenariat avec l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Allier aval.

Le contenu de ce travail sera utilisé ultérieurement, en accompagnement des documents finaux du SAGE lors de la phase de consultation des assemblées.



↳ **Articles de presse :**

Plusieurs articles ont été rédigés par l'animatrice du SAGE, et publiés dans la presse locale, pour présenter les travaux du SAGE et l'avancée de la procédure à la population. Un article a également été consacré au renouvellement de la CLE et à la nouvelle composition du bureau (cf ci-dessous).

ENVIRONNEMENT ■ La Commission locale de l'eau du SAGE du haut Allier a élu ses nouveaux représentants

Une équipe nouvelle avec Franck Noël-Baron à sa tête

La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie sous la présidence de Raymond Ravat, puis de Franck Noël-Baron.

Conformément au code de l'environnement, les mandats des membres de la Commission ont une durée de six ans. Le 26 janvier dernier, les mandats de ses membres sont arrivés à échéance, et la composition de la CLE a été renouvelée par un arrêté signé le 22 février 2013 par le préfet de la Haute-Loire. Le président, le vice-président et le bureau devaient donc être à nouveau désignés.

De douze à seize

Ces derniers doivent être élus par le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Pour désigner les membres du bureau, chaque collège doit élire ses représentants.

Après l'élection, c'est Franck Noël-Baron qui fut choisi comme président de la CLE à l'una-



ÉQUIPE. La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Haut-Allier s'est réunie pour renouveler son bureau et sa présidence : Franck Noël-Baron succède à Raymond Ravat.

nimité, et Francis Rome vice-président. Cette réunion a également été l'occasion de modifier les règles de fonctionnement de la CLE et notamment d'augmenter le nombre de re-

présentants au sein du bureau (seize membres à l'heure actuelle contre douze auparavant).

La CLE a également validé les scénarios contrastés du SAGE. Cette étape a permis de balayer

l'ensemble des possibilités futures pour la ressource en eau. Trois scénarios ambitieux et répondant à l'ensemble des enjeux définis lors des étapes précédentes ont été présentés et

validés par l'ensemble des membres. A partir de ces éléments, les différents acteurs du SAGE vont construire, dans les mois à venir, une stratégie commune concernant la gestion des ressources en eau superficielles et souterraines. La CLE devra alors choisir, en écoutant les arguments de chacun, la stratégie la plus consensuelle pour le territoire du Haut-Allier. Cette stratégie prendra en compte le développement économique du territoire.

Les membres du bureau. Jean-Paul Archer, maire de Saint-Haon ; Jean-Louis Brun, maire de Fontanes (Lozère) ; Rémi Brunel, maire de Rauret ; Franck Noël-Baron, représentant du SMAT, président de la CLE ; M. Palpacuer, conseiller général de la Lozère ; Pierre Pommarel, conseiller régional d'Auvergne ; Raymond Ravat, maire de Monistrol d'Allier ; Francis Rome, maire de Blassac, vice-président de la CLE. ■

Hlo

↳ **Intervention scolaire :**

L'animatrice du SAGE a réalisé une intervention auprès des élèves de Master Développement Durable et Aménagement, Spécialité « Conduite de Projet environnementaux », de l'université de Montpellier. Dans un premier temps, l'animatrice a exposé les généralités concernant la gestion de la ressource en eau au niveau national, puis a expliqué la procédure de SAGE (définition, organisation de la Commission Locale de l'Eau, détail des différentes étapes depuis l'émergence jusqu'à la mise en œuvre) puis les particularités du territoire du Haut-Allier et les enjeux du SAGE du Haut-Allier ont été détaillées.

↳ **Site internet :**

Un site internet dédié exclusivement au SAGE du Haut-Allier est, depuis décembre 2013 en cours de création par l'animatrice du SAGE. Il permettra d'obtenir les documents et actualités liés au SAGE. Les membres du bureau et de la CLE pourront également consulter les comptes-rendus de séance et les documents de travail.

☞ **Sensibilisation :**

☞ **Animations hors et durant le temps scolaires :**

Organisé par le collège privé St Joseph de Langeac, **un temps fort dédié aux ressources en eau, en France et à l'étranger**, s'est déroulé hors temps scolaire, le mercredi 22 mai.

Un parallèle entre la République Démocratique du Congo et le territoire du Haut-Allier a permis de sensibiliser une soixantaine d'élèves sur l'importance de la préservation de cette ressource si précieuse qu'est l'eau, y compris dans les pays où la ressource est en grande quantité. L'animatrice du SAGE était chargée de présenter les caractéristiques de la ressource en eau sur le territoire du Haut-Allier.

Toujours à destination du jeune public, une animation de sensibilisation a été réalisée par l'animatrice du SAGE, dans le cadre de la Foire Bio de Langeac, autour **du recyclage des ordures, des économies d'eau à la maison et au jardin**.

Des astuces très simples et efficaces, telles que la récupération des eaux de pluie, l'arrosage des plantes à l'aide de l'eau utilisée pour nettoyer les aliments ou encore l'utilisation de toilettes sèches, ont été présentées aux 119 élèves de cycle 1 et 2 des écoles publique et privée de Langeac.

Dans le cadre de la **classe kayak-environnement**, destinée aux élèves de seconde du lycée St Julien de Brioude, l'animatrice du SAGE du Haut-Allier et l'animateur Natura 2000 du SMAT du Haut-Allier sont intervenus auprès de 45 élèves sur le site du méandre de Précaillé. Des généralités sur la rivière Allier, la faune et la flore mais également des notions plus précises comme le fonctionnement d'un captage d'eau potable ou encore la dynamique fluviale ont été abordées. Un questionnaire général sur la rivière et sa ripisylve, ainsi des photos aériennes (ancienne et récente) montrant l'évolution du lit de la rivière, ont servi de support à ces trois demi-journées d'intervention.

☞ **Sensibilisation :**

Depuis trois ans, la cellule d'animation du SAGE organise, en partenariat avec les AAPPMA locales et les prestataires d'eau vive, une journée de nettoyage des berges de l'Allier pour sensibiliser la population aux impacts des déchets sur la qualité de l'eau. En 2013, une vingtaine de personnes s'est mobilisée pour venir ramasser les débris malgré des conditions climatiques désastreuses, empêchant la navigation et donc le ramassage en canoë. Le constat est malheureusement triste, car une remorque entière de déchet a été évacuée à la fin de cette opération.

Langeac → Vivre sa ville

DÉTRITUS ■ C'était, samedi, la troisième opération de nettoyage des berges de l'Allier organisée par le SMAT

D'aucuns souillent, d'autres déblaient...

Une quinzaine de bénévoles ont participé, samedi, à une opération de nettoyage des berges de l'Allier. Bilan...

Pour la troisième année consécutive, le Syndicat mixte d'aménagement du territoire (SMAT) du Haut-Allier organisait, samedi dernier, une journée de nettoyage des berges de l'Allier, en partenariat avec le Groupement des sports d'eau vive, l'Association agréée de pêche et de la protection des milieux aquatiques de Langeac (AAPPMA), le club de canoë kayak longues et l'Association protectrice du saumon (APS).

Bonne pleine
Des représentants de l'association de protection du projet de Parc naturel régional et du club d'escalade de Langeac étaient joints aux autres bénévoles en tant que quinzaine de personnes très motivées à se retrouver en début d'après-midi au camping de Langeac, sous les brassés d'un temps chaotique. L'objectif : former des groupes afin de débarrasser les berges de l'Allier de ses ordures, depuis le camping municipal jusqu'à Boihac. Et comme les situations météorologiques ont été amères : « En deux heures, nous avons rempli une benne prévue par la mairie de Langeac, relate Auréa Lagaly, animatrice

du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au SMAT. Nous avons trouvé des sacs entiers de gravats, sans doute les déchets d'un chantier, que nous avons dû laisser sur place car ils se trouvaient sur un terrain privé. Par contre, nous avons pu ramasser quantité de déchets plastiques, des bouteilles de verre et de plastique, des pneus, des poignées entières jetées là, au bord de l'eau... ». Dans ce « petit coin de verdure où coule une rivière » comme aurait dit Rimbaud, un amoncellement de vieilles batteries et ce qui ressemblait à d'anciens compteurs électriques trahissent patiblement leur vie hantement toxique pour l'environnement.

« L'an dernier, nous étions une quarantaine de bénévoles, mais le temps a fait reculer nombre de bénévoles volontés, ajoute Auréa. Chaque année nous reconstruisons l'opération car notre motivation est grande, en espérant que de plus en plus de gens nous rejoignent. C'est difficile de comprendre comment l'on peut continuer à polluer ainsi la nature, encore de nos jours ! ».

COLLECTE. Pour les bénévoles qui ont organisé les berges de l'Allier depuis le camping de Langeac jusqu'à Boihac, la « cavalière », en deux heures de temps, a été remplie et évacuée.

TRAVAIL. Des batteries et autres ordures périmées gisent au bord de l'eau, qu'il est polluer durablement le milieu.

VII. BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget du SAGE se décompose comme suit :

- les dépenses d'**animation**, comprenant les salaires de l'animateur, du secrétariat, du service administratif, les frais d'affranchissement et reproduction, les fournitures administratives, les frais généraux de la structure, le transport, etc...;
- les frais de **communication**, comprenant l'édition et la diffusion de la lettre d'information du SAGE ;
- les **études** relatives à l'élaboration du SAGE

Pour le financement de l'animation, de la communication et des études, les co-financeurs interviennent à hauteur de 80%.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2013 sont présentées dans le tableau suivant :

	Dépenses prévisionnelles 2013	Dépenses réelles 2013
Cellule d'animation	52 000€	51 111.26€
Animation de la CLE	35 600€	34 415,66€
Secrétariat/Comptabilité/Gestion du personnel	7 400€	7 508,91€
Frais de fonctionnement	7 500€	8 610,72€
Communication	1 500€	575,97€
Etude « Scénarios contrastés et stratégie du SAGE » 2012-2013 (aucun acompte versé en 2012)	110 000€	104 523,41€
TOTAL	162 000€	155 634,67€

VII. ANALYSES – BILAN - PERSPECTIVES

En 2013, il était prévu de réaliser l'évaluation environnementale en parallèle de l'élaboration des scénarios contrastés et de la stratégie. La rédaction du rapport a été amorcée par l'animatrice du SAGE. Par la suite, il a été décidé par le maître d'ouvrage, au moment du marché relatif à la rédaction des produits finaux du SAGE, d'englober la rédaction de ce rapport dans le marché, afin d'avoir une analyse plus transversale du projet et non uniquement axées sur l'eau et les milieux aquatiques.

Fin 2013, une procédure d'appel d'offre a donc été mise en place pour la dernière phase d'élaboration du SAGE : la rédaction du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale. La phase de consultation court jusqu'à la mi-janvier 2014. Parmi les propositions reçues, un prestataire sera choisi pour assister la cellule d'animation dans la rédaction de son projet de SAGE, qui sera l'un des gros travaux de l'année 2014.

La cellule eau du SMAT continuera l'animation de la procédure SAGE et le suivi des études relatives à l'élaboration du projet et les actions de communication et de sensibilisation seront reconduites. Le montage administratif et financier des dossiers sera effectué par la cellule eau du SMAT comme habituellement.

La cellule d'animation sera également chargée d'organiser des rencontres entre l'Etablissement Public Loire, le SMAT et le futur PNR Sources et gorges du Haut-Allier pour discuter des modalités de portage du SAGE en phase de mise en œuvre. Actuellement, d'après les textes de loi en vigueur, seul l'EPL serait légitime pour mener à bien cette mission.

Un planning prévisionnel 2013-2015 est présenté en page suivante.

☞ **Planning prévisionnel 2014-2015 :**

2014	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Procédure de marché public			Bureau (S12)		Comité de rédaction (S21)	Comité de rédaction (S25)	2 Comités de rédaction (S27 et S28)		Bureau (S38)	CLE de pré-validation (S42)	Bureau (S45 ou 46)	CLE de validation (S51)
	Rédaction des produits du PAGD et du règlement											
	↓ Rédaction Dispositions / Règles						↓ Rédaction projet final SAGE					
	Evaluation environnementale									Rapport environnemental		
	2015	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
	Procédure de validation du SAGE				CLE pour Modification s éventuelles du projet en fonction des remarques reçues	Enquête Publique		Adoption définitive du projet par la CLE	Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral			
	Consultation des collectivités et des chambres consulaires, consultation du comité de bassin											